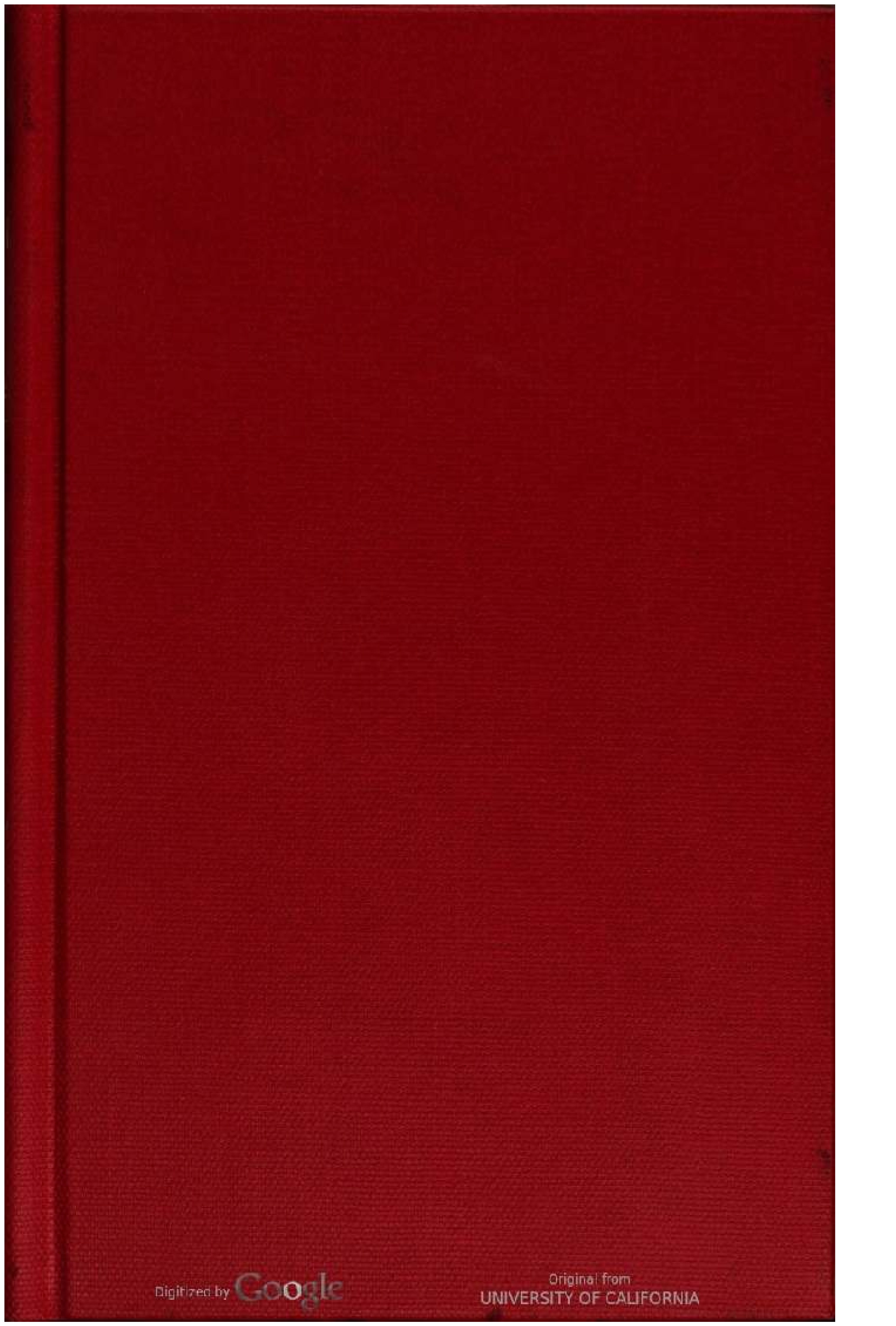


ÉTUDES

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

DU

DUC DE CHOISEUL

PAR

ALFRED BOURGUET



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1907

ÉTUDES

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

DU

DUC DE CHOISEUL

ÉTUDES

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

DU

DUC DE CHOISEUL

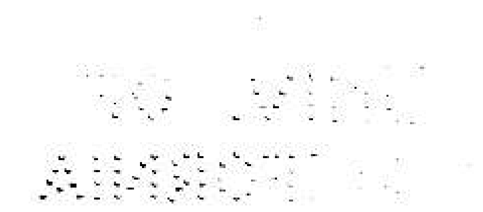
PAR

ALFRED BOURGUET



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1907



A

MONSIEUR GABRIEL MONOD

DE L'INSTITUT

Directeur de la Revue historique

AVANT-PROPOS

Les études qui suivent ont déjà paru dans la *Revue historique* ou dans la *Revue d'histoire diplomatique*. Il m'a semblé néanmoins que, groupées en un volume, elles seraient une contribution plus efficace à la vérité historique. Le duc de Choiseul mérite, en effet, d'être mieux connu, car on s'est plu trop souvent à ne voir en lui qu'un ministre léger et courtisan, alors qu'il valait plus et mieux que cela. Je ne sais s'il me sera possible de retracer un jour l'ensemble de son œuvre à nos « relations extérieures ». Qu'il me soit permis, en attendant, de rendre à ce Français du dix-huitième siècle le témoignage bien dû au remarquable esprit de suite qui a inspiré les débuts de sa politique étrangère.

Tous ses efforts diplomatiques ont été dirigés contre l'Angleterre. C'est que l'insatiable ambition



de ce pays créait alors pour l'Europe entière un péril redoutable. Choiseul restait donc bien dans la tradition de nos grands hommes d'État en cherchant à grouper contre la puissance menaçante pour l'indépendance européenne tous ceux que leur faiblesse ou leur isolement risquait de courber sous le joug. Avec une clarté vraiment lumineuse et une ténacité que rien ne peut lasser, que ce soit dans les États secondaires ou dans les États principaux, le ministre de Louis XV rend les esprits attentifs, ouvre les yeux qui ne savent pas ou ne veulent pas voir, rappelle les gouvernements au sentiment de leur dignité et de leurs intérêts nationaux, secoue les indolences et réveille les énergies.

Bien secondé par des ambassadeurs à qui il a su inspirer confiance par la netteté de ses idées et la supériorité de son intelligence, Choiseul fait preuve de sens pratique et, sans tomber dans la minutie, il sait allier les détails nécessaires aux vues d'ensemble que lui dicte la situation de la France et de l'Europe. Cela ressort clairement de ses dépêches à nos divers ministres, qu'il les rédige lui-même en entier ou qu'il les fasse composer, sur un canevas tracé de sa main, par les commis aux Affaires étrangères. Il est intéressant de les lire et de voir



quelquefois, sur la correspondance de l'un de nos agents, une annotation brève et incisive qui fait connaître l'impression du ministre ou qui servira pour la réponse à adresser. C'est là qu'on apprend vraiment à le connaître et que l'on est forcé de conclure que le protégé de Mme de Pompadour a surtout bien mérité de la France.

Dans une sorte d'apologue intitulé *Conte oriental*, Choiseul a écrit après sa disgrâce : « A je ne sais combien de stades de Babylone vivait *un courtisan dont l'âme n'avait jamais été servile,* un homme animé de l'amour de la gloire sans avoir été ambitieux. Ministre d'un sultan, il avait été citoyen comme dans une république et sujet comme dans une monarchie. *Il aimait sa patrie et son prince;* il les avait servis l'une et l'autre sans asservir l'une, sans avilir l'autre. » A la lumière de ces confidences, on comprend mieux encore la fierté qui inspira toujours sa diplomatie et les tendances qu'il fit régner dans les conseils du roi Louis XV.

Le duc de Choiseul a possédé ce très grand mérite de ne désespérer de son pays en aucune circonstance et de ne pas s'abandonner au découragement quand il ne voyait pas ses efforts cou-

ronnes par le succès immédiat. Il puisait sa force et sa confiance dans le sentiment des ressources étonnantes de vitalité que présente notre nation, et il ne doutait pas, même aux heures sombres qu'elle traversait, qu'un jour viendrait où luirait pour elle plus de bonheur et plus de gloire. C'est à préparer cet avenir qu'il a travaillé sans se lasser jamais, se créant ainsi pour lui-même les titres les meilleurs et les plus solides à la reconnaissance de tous ceux qui conservent encore le culte de la patrie.

Pont-de-l'Arc-Aix, 12 octobre 1906.

ÉTUDES

SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

DU DUC DE CHOISEUL

LES DÉBUTS D'UN MINISTÈRE

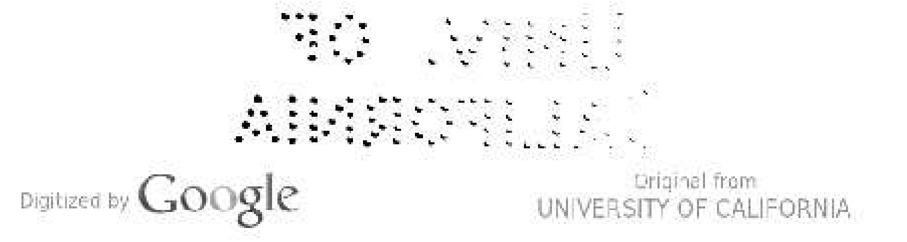
LE DUC DE CHOISEUL
ET L'AUTRICHE

Le 2 novembre 1758, le roi Louis XV écrivait à Marie-Thérèse : « La santé de notre cousin le cardinal de Bernis n'ayant pu seconder son zèle infatigable dans le travail qu'exige le ministère de nos Affaires étrangères, nous n'avons pu nous dispenser de le décharger de ce fardeau. Pour le remplacer, nous n'avons pas cru pouvoir faire un choix plus conforme au bien de nos intérêts communs ni plus agréable à V. M. qu'en confiant ce même ministère à notre cousin le duc de Choiseul, qui est

particulièrement instruit de notre ferme résolution à persévérer constamment dans le système d'union et d'alliance si heureusement établi entre nous et qui a vu, dans sa source, la réciprocité des intentions de V. M. pour le même objet. »

Ce n'est pas sans un certain regret que Marie-Thérèse et ses ministres laissèrent partir de Vienne celui qui était pour eux « l'homme de l'alliance ». On aurait dit que, connaissant l'ouverture de son esprit, ils redoutaient de le voir sur un théâtre plus vaste s'affranchir de ce qu'il pouvait y avoir d'étroit et d'égoïste dans leur union avec la France. Si ce sentiment était le leur, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'ils avaient raison. Tout en restant fidèle à l'accord avec l'Autriche, que, pour sa large part, il contribua à établir, le duc de Choiseul, lorsqu'il eut assumé la charge de nos affaires étrangères, élargit ses vues au delà de l'horizon qu'avait jusqu'alors aperçu l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne à Vienne.

Il quitta l'Autriche comblé des marques de distinction et de bonté que les souverains impériaux lui prodiguèrent. Il leur en garda toujours une vive reconnaissance et n'hésita pas à la leur témoigner en toutes les occasions possibles, mais sans que l'amitié de Marie-Thérèse pût lui faire oublier qu'il était, avant tout, le serviteur de la France et le



défenseur de ses intérêts. C'est à ces intérêts qu'il consacra sa vie. C'est ce qui fait la grandeur de sa tâche et l'importance qu'il y a de la bien connaître.

I

« Le défaut des Français, » a dit un jour Frédéric le Grand, « est d'être tour à tour, et suivant leur inclination du moment, Anglais, Prussiens ou Autrichiens. Choiseul fut trop Autrichien. » Le mot dénote quelqu'un qui aime à faire de l'esprit, mais l'examen de la correspondance du ministre ne permet pas de le ratifier sans réserves.

Déjà, quand il était à Vienne, Choiseul ne se laissait pas aveugler, comme on l'a parfois prétendu, par le désir exclusif de plaire à la cour auprès de laquelle il se trouvait accrédité. S'il se montrait plus favorable que Bernis à la continuation de la guerre, c'est qu'il était plus jeune et plus audacieux que son chef. Il espérait tellement en la vitalité de la France qu'il croyait que l'avenir consolerait du passé et qu'il serait possible de réparer les premiers malheurs de ces funestes campagnes. Mais il était loin d'être un adversaire acharné de la paix, comme le témoigne la lettre suivante qu'il

adressait à Bernis le 1er novembre 1758, c'est-à-dire la veille du jour où le roi Louis XV allait l'appeler aux affaires : « *Je suis aussi convaincu du bien que ce serait pour le royaume de parvenir à une conciliation générale;* mais, quand j'aurai l'honneur de faire ma cour à V. É., je crois que je la convaincrai de l'impossibilité totale d'amener la cour de Vienne à la paix cet hiver et des dangers que nous courrions si l'on mettait à cette démarche un degré de force plus considérable que celui que j'y ai mis. Depuis trois mois, j'ai tourné cette idée vis-à-vis des différents personnages de cette cour avec une attention suivie pour le bien de la chose. J'ai même été au point de chercher à gagner sur cet objet un des partis qui divisent la cour de Vienne, et, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ces partis, aussi sujets à l'animosité et à l'intrigue qu'ils peuvent l'être dans aucune cour, se trouvent toujours réunis pour la continuation de la guerre et aussi éloignés l'un que l'autre de la paix. Dans ces circonstances, il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est celui de faire déterminer par l'impératrice le terme de la guerre ou, pour mieux m'expliquer, le terme où, sans manquer à l'alliance et à sa parole, le roi pourra faire la paix (1). »

(1) Vienne 267, fos 3 et 4.

Ce que Choiseul, ambassadeur, avait conçu, est ce que Choiseul, ministre, s'efforça de réaliser. Ce n'était pas qu'il considérât les traités conclus avec l'Autriche comme les instruments les plus parfaits que l'on pût rêver pour le développement de la politique française telle qu'il la comprenait. Il a bien laissé voir le fond de sa pensée à cet égard le jour où il écrivait : « Ce ne sont pas les alliances faites pendant la guerre et par des circonstances extraordinaires qui sont le plus durables ; ce sont les alliances formées avec réflexion pendant la paix et assurées dans des temps tranquilles qui produisent les fruits les plus utiles que les puissances en doivent attendre (1). » Mais, à l'heure où il prenait le pouvoir avec l'idée de réaliser le plan qui fut la pensée maîtresse de sa vie, je veux dire l'union des diverses branches de la maison de Bourbon contre l'Angleterre, il était bien obligé d'envisager la situation telle qu'elle existait et de s'efforcer d'en tirer, pour notre pays, le meilleur parti possible. Il devait donc (et il le fit par la convention de décembre 1758) persévérer dans l'alliance avec la cour de Vienne et la regarder, jusqu'au moment où il pourrait la fortifier par une autre, *comme la garantie la plus certaine du bonheur de l'Europe et*

(1) Vienne 274, f° 232.



de la sûreté commune de la France et de l'Autriche (1). C'est ce qu'il donnait l'ordre à notre chargé d'affaires de redire à l'impératrice et à ses ministres dans la première lettre ministérielle qu'il lui adressa le 13 décembre 1758.

Choiseul ne tarda pas à montrer combien il savait se mettre à la hauteur des circonstances et combien il méritait d'occuper la place à laquelle venait de l'appeler la faveur du roi. Un ton de fierté légitime (qui provenait chez lui du sentiment bien ancré en son cœur qu'il parlait au nom de la France) se fait vite sentir dans sa correspondance, mais sans jamais dégénérer en provocation inutile ou en allure agressive dont il aurait fallu corriger les effets intempestifs. C'est la dignité de la tenue jointe à la vivacité de l'intelligence, et, l'on peut dire aussi, à l'ardeur du patriotisme.

La première occasion qu'il eut de manifester ces qualités fut un incident provoqué par le cabinet anglais à propos des bons offices du Danemark. La cour danoise ayant témoigné à Louis XV le désir de ménager sa réconciliation avec Georges II, le cardinal de Bernis avait averti le président Ogier (notre envoyé à Copenhague) que le roi accepterait volontiers les insinuations du Danemark, mais à la

(1) Choiseul à Boyer, 13 décembre 1758.

condition que son nom n'y fût pas mêlé. Que se passa-t-il exactement? La chose est difficile à savoir; mais ce qui est certain, c'est que lord Holderness dicta au comte de Bothmar, l'agent danois à Londres, la réponse suivante : « Le roi de la Grande-Bretagne a reçu l'ouverture faite en dernier lieu par la France tendant au rétablissement de la paix. S. M. n'est pas éloignée d'écouter des propositions justes et équitables et dans lesquelles elle trouverait les intérêts de ses royaumes et États avec ceux de ses alliés et nommément du roi de Prusse, ses engagements ne lui permettant pas de donner les mains à aucun accord ou négociation particulière (1). »

On fut très étonné à Versailles, après le soin qu'on avait pris à ne pas se mettre en avant, de voir le nom de la France cité dans ce document diplomatique, et, pour dissiper les impressions que la note du ministre anglais aurait pu susciter dans le public, Choiseul chargea le président Ogier d'aller voir M. de Bernstoff, qui dirigeait les relations extérieures du Danemark. Il devait le prier de vouloir bien écrire sous sa dictée, pour les faire parvenir en Angleterre, les lignes suivantes : « Le roi [Louis XV] a vu, avec une extrême surprise, que

(1) Vienne 267, f° 140.



les insinuations de M. de Bothmar aient été faites au nom de la France. Le roi désavoue absolument une pareille démarche faite en son nom. S. M., qui désire sincèrement le rétablissement de la paix sur un pied juste, honorable et durable, avait témoigné sa reconnaissance au roi de Danemark des intentions qu'il lui avait fait voir pour le même objet, mais elle n'avait jamais imaginé que des désirs généraux et conformes à l'humanité de son cœur pussent produire des propositions et des avances en son nom vis-à-vis de ses ennemis (1). »

Pour bien témoigner l'intimité qu'il entendait maintenir entre l'Autriche et la France, Choiseul ordonna à Boyer de communiquer sa lettre au comte de Kaunitz. Mais, s'il donnait à la cour de Vienne cette preuve de confiance, il n'en conservait pas moins, vis-à-vis d'elle, l'indépendance de langage qui convenait au ministre chargé de nos affaires étrangères. Il le prouva peu de jours après.

Marie-Thérèse avait, paraît-il, fait dire à l'impératrice Élisabeth que la France trouvait la guerre singulièrement onéreuse et qu'elle était d'avis de songer à la paix. L'ambassadeur de Russie à Versailles remit à Choiseul, de la part de sa souveraine, une note qui témoignait de son inquiétude sur la

(1) Vienne 267, f° 142.

fermeté de Louis XV à soutenir ses alliés et qui exhortait ce prince à continuer la guerre jusqu'au moment où l'on pourrait être assuré de la terminer d'une façon honorable et solide. En raison de cette démarche, Choiseul prescrivit à Boyer de ne pas dissimuler à Kaunitz combien le roi avait été peiné de la communication que la cour de Vienne avait faite à celle de Pétersbourg et des représentations qui en étaient résultées : « *Quand le roi, accoutumé à penser tout haut avec l'impératrice reine,* disait le ministre dans sa lettre du 11 janvier 1759, *a fait confidence à S. M. I. des pertes et dommages que lui a causés la double guerre qu'il a à soutenir par terre et par mer et de la malheureuse situation de son commerce et de ses finances, c'était un secret qu'il croyait pouvoir déposer dans son sein à titre de sa meilleure amie et pour lui demander conseil sous le sceau de l'amitié.* L'on était même convenu qu'on n'en parlerait point aux alliés pour ne pas les effaroucher. Le roi avait d'autant plus de raisons de croire que S. M. I. garderait ce secret pour elle que, dès qu'elle a eu marqué sa répugnance aux ouvertures à faire pour la paix d'Allemagne à ses ennemis communs, S. M. y a déféré aussitôt, au risque de tous les dangers qui menacent ses possessions dans toutes les parties du monde, et que S. M., persuadée que les alliés ne sont ni en



état de faire accepter à leurs ennemis des conditions raisonnables de paix ni en volonté d'en recevoir des déshonorantes, a pris la résolution inébranlable, pour obtenir des conditions honorables et solides, de concerter un plan d'opérations qui soient liées avec celles de ses alliés et de faire la campagne la plus vigoureuse d'accord avec eux.

« Ces réflexions, continuait Choiseul, ne peuvent que rendre plus sensibles au roi les inquiétudes que l'impératrice de Russie lui a marquées sur sa fermeté dans l'alliance, et si S. M. le fait connaître à S. M. I., c'est moins pour s'en plaindre que pour qu'elle puisse effacer, par les assurances qu'elle donnera de sa fidélité à ses alliés et de sa fermeté dans ses résolutions, les mauvaises impressions que la confidence dont il s'agit aurait pu faire sur la cour de Russie. C'est ce que le roi espère de la droiture de son cœur et de son amitié pour lui. S. M. a trop de confiance dans l'un et dans l'autre pour craindre que cette explication soit mal reçue de l'impératrice reine. *Les explications sont une dette de l'amitié, et le roi ne doute pas que celle-ci ne resserre le secret entre Leurs Majestés et les liens de l'union, qu'il ne dépendra pas de lui de rendre à jamais durables* (1). »

(1) Vienne 271, f[os] 93 et 94.

« Les explications sont une dette de l'amitié. » N'est-ce pas là un mot qui peint son homme et qui éclaire toute une conduite? Saurait-on accuser de servilité celui qui l'écrivait et qui chargeait Boyer de communiquer *en entier* cette lettre au comte de Kaunitz? N'y a-t-il pas, au contraire, dans cette franchise absolue et fière, quelque chose qui commande l'intérêt et le respect? Cette démarche du cabinet de Versailles eut d'ailleurs le résultat qu'obtient toujours la loyauté. Elle fut très bien accueillie à Vienne, et, loin de jeter un froid entre les deux cours, elle ne fit que rapprocher les pays dont l'alliance était alors une nécessité absolue, comme l'a si nettement établi le duc de Broglie.

II

Cette même liberté de langage se retrouve en toutes circonstances et montre combien Choiseul savait conserver la dignité nécessaire dans nos relations avec la cour de Vienne. Le respect de soi-même est d'ailleurs le meilleur moyen de se faire respecter; le ministre ne l'ignorait pas et le prouvait par sa conduite.

Il n'hésitait pas à railler parfois la douce quiétude

où se complaisait le comte de Kaunitz et la conviction que celui-ci paraissait avoir de la supériorité de son pays sur ses adversaires, supériorité qui devait forcément amener, à ses yeux, le succès final de la cause autrichienne. « L'idée de M. de Kaunitz de faire agir les alliés dans la campagne prochaine, comme si elle devait être la dernière, serait très bonne si aucun de nous était en mesure pour la pouvoir terminer. Mais, *avant que de marcher, il faut commencer par avoir des jambes, et, pour pouvoir faire une dernière campagne, il faut se mettre en état de la faire réellement*. Or, je ne vois encore aucun des alliés dans cette position, et cependant c'est celle dans laquelle il est d'une nécessité indispensable qu'ils se mettent très promptement (1). »

Choiseul ne se bornait pas, d'ailleurs, à critiquer. Il donnait les conseils et les avertissements qu'il jugeait utiles. Prévenu par Vergennes, alors ambassadeur de France à Constantinople, d'une mise en mouvement possible des forces turques si le roi de Prusse venait à envahir la Pologne, il ne perdait pas de temps à lui envoyer des instructions pour tâcher de détourner cet événement qui eût singulièrement gêné les alliés. Il faisait, d'autre part,

(1) Choiseul à Boyer, 12 février 1759.

agir par Boyer auprès de Kaunitz pour que celui-ci prît, de son côté, toutes les précautions nécessaires. Comme le chancelier autrichien paraissait mettre en doute le danger signalé, Choiseul écrivait de nouveau à notre chargé d'affaires : « Je ne suis point étonné de la sécurité de M. de Kaunitz sur les négociations de l'Angleterre à la Porte ottomane. *Ce ministre suit en cela sa confiance ordinaire*, qui ne lui *fait jamais voir que ce qu'il veut voir*. Cependant, vous ne négligerez pas de lui représenter qu'il nous semble que cet article mérite la plus sérieuse attention de sa part, et que, sur un point aussi important, on ne peut trop user de précautions (1). »

Ces intrigues de l'Angleterre, Choiseul les poursuivait et s'efforçait de les combattre partout où il les apercevait. Il entreprit de les démasquer en Russie, où l'or anglais exerçait son influence néfaste et contrariait les plans de l'alliance. Pétersbourg était, en effet, un champ d'action ouvert à l'habileté de M. Keith, qui y représentait à la fois les intérêts de l'Angleterre et ceux de la Prusse. Il avait eu le talent de s'y faire de nombreux partisans, et M. de Bestuchef, lui-même, prêtait volontiers l'oreille à ses propositions. Il s'agissait d'ob-

(1) Vienne 272, f° 184.



tenir de l'impératrice Élisabeth qu'elle renvoyât de sa cour l'agent anglais et qu'elle renonçât aux services d'un vice-chancelier qui était un obstacle aux projets de la France et de l'Autriche.

Choiseul ordonna à notre ambassadeur en Russie, le marquis de L'Hôpital, de s'en ouvrir au chancelier, M. de Voronzof (qui lui, au contraire, se montrait favorable à nos intérêts). Il lui recommanda, toutefois, de ne faire cette démarche que si le comte Esterhazy (le représentant de Marie-Thérèse à Pétersbourg) était autorisé de son côté à une intervention pareille. En même temps qu'il envoyait ces instructions, le ministre en informait Boyer, qui devait prier M. de Kaunitz de faire agir le comte Esterhazy de concert avec M. de L'Hôpital pour donner plus de poids à leurs représentations. Si le chancelier de l'empire autrichien refusait son concours, Boyer devait rapidement l'écrire à Versailles et en prévenir directement l'ambassadeur français à Pétersbourg afin qu'il ne risquât pas de se compromettre mal à propos.

Cette proposition reçut de Kaunitz un accueil plutôt froid. Il n'aimait guère tout ce qui pouvait amener des complications imprévues, et se mêler ainsi des affaires de la cour de Russie lui paraissait offrir des inconvénients qu'il ne dissimula pas à notre chargé d'affaires. Celui-ci réfuta les objec-

tions qu'on lui présentait et, par son insistance, obtint que la question serait portée devant l'impératrice. Marie-Thérèse se montra plus conciliante que son chancelier, et des ordres furent donnés pour la démarche commune.

Il était d'autant plus utile de concerter ses mouvements diplomatiques aussi bien que militaires et de prendre des mesures pour marcher d'accord que les ennemis se montraient pleins d'audace. Le prince Henri de Prusse venait de faire irruption en Bohême et avait ravagé les magasins de l'armée autrichienne. Choiseul apprit avec beaucoup de déplaisir un événement qui portait à la force de nos alliés un coup sensible et qui, d'après lui, aurait dû ne pas se produire : « *Nous ne sommes pas persuadés,* écrivait-il à Boyer le 8 mai 1759, *que M. de Daun n'ait pas pu prévoir et prévenir cette entreprise,* et ce début est d'autant plus fâcheux qu'il sert à balancer l'avantage que nous avons eu à Bergen et qu'il décourage les bien intentionnés en même temps qu'il augmente la confiance de l'ennemi. »

En dehors et à côté des conséquences fâcheuses de cette surprise, Choiseul prévoyait que la cour impériale, pour se justifier, chercherait à en rendre responsable l'armée du roi en Allemagne, ce qui amenait sous sa plume les lignes suivantes : « Je

m'attends à ce que M. le comte de Kaunitz dira que tous ces inconvénients n'arrivent que par notre faute, mais, avec sa permission, nous croyons que c'est par celle de la cour de Vienne (1). » Le ministre français n'était d'ailleurs pas le seul à trouver que tout n'allait pas pour le mieux dans les armées autrichiennes. Même parmi ses compatriotes, le maréchal Daun rencontrait des railleurs à qui ses hésitations et ses lenteurs inspiraient une démarche assez piquante. La maréchale reçut un jour un petit paquet à l'adresse de son mari. Elle l'ouvrit en son absence et constata qu'il renfermait un bonnet de nuit. L'histoire s'ébruita bien vite, on ne sait trop comment, et Boyer la contait à Choiseul comme un indice de l'état des esprits en Autriche.

Les controverses, assez fréquentes entre les deux alliés, portaient parfois sur des points très importants ; mais Choiseul n'hésitait jamais à les soulever quand il le jugeait utile pour l'intérêt de la politique française. On en trouve une preuve dans la lettre qu'il adressait, le 24 juin 1759, au comte de Starhemberg, ambassadeur de Marie-Thérèse à Versailles : « Nous n'avons pu apprendre qu'avec la plus grande surprise, disait-il, que les

(1) Vienne 272, f° 187.

ministres impériaux à la diète aient entrepris de publier un mémoire qui tend à la destruction du droit de séparation des protestants dans les affaires autres que de religion. *Ce serait tromper LL. MM. II. que de ne pas leur représenter que, non seulement on ne retirera aucun avantage de cette démarche* ni pour elles, ni pour l'empire, ni pour la cause commune, *mais qu'au contraire il peut en résulter beaucoup de préjudice par l'aigreur qu'elle causera parmi les protestants, et que ce serait y coopérer de la part de la France que de concourir à l'exécution de ce dessein.*

« La preuve en est claire et la cour impériale s'en convaincra facilement pour peu qu'elle veuille faire réflexion aux circonstances actuelles.

« La cour de Suède, qui, à la paix de Westphalie, a procuré le droit de séparation au corps qui se dit évangélique, a envoyé une protestation à son ministre à la diète, qu'il est tout prêt à faire paraître dans le cas où l'on attaquerait ce droit relativement aux affaires politiques, et elle vient de déclarer à la France qu'elle ne peut pas se dispenser de protéger et de défendre ce droit avec la plus grande vigueur. La cour électorale de Saxe ne se pretera jamais aux vues de la cour impériale sur cet objet dans la crainte de perdre le directoire du corps protestant. On peut assurer que

tous les autres princes protestants, même les mieux intentionnés, se conduiront de même puisqu'ils regardent tous ce droit comme le rempart de la liberté.

« *Si la France, dans ces conjonctures, approuvait le dessein de la cour de Vienne, quel préjudice n'en résulterait-il pas,* pour les intérêts de l'alliance et ceux de la cause commune, *de voir les deux garants de la paix de Westphalie divisés de sentiments dans une affaire si intéressante pour les protestants! Ne serait-ce pas accréditer les imputations que les ennemis de la paix ont faites aux deux cours du dessein de s'être unies pour la destruction des protestants?* »

Choiseul confiait ensuite à l'ambassadeur autrichien une observation qui méritait bien de le faire réfléchir. Alors que le calme le plus grand régnait dans l'empire et qu'il jouissait d'un crédit prépondérant, l'empereur, à deux reprises, en 1717 et en 1727, avait attaqué ce droit des protestants sans réussir à l'ébranler. L'heure actuelle était mal choisie pour renouveler cette tentative. Comment, en effet, pouvait-on espérer un meilleur succès au milieu des troubles dont l'Allemagne était agitée, alors surtout que les ennemis de l'empire ne cherchaient qu'une occasion de provoquer une scission? Pareille démarche de la cour impériale ne

risquait-elle pas de favoriser singulièrement les desseins de ses adversaires?

Aussi le ministre français terminait-il en ces termes pleins de sagesse et de dignité : « Le roi a cru devoir ces réflexions à son attachement à l'empereur et à l'impératrice, à son zèle pour le bien de l'empire et pour celui de la cause commune, et S. M. espère que les mêmes considérations relativement au bien public détermineront LL. MM. II. à envoyer ordre à leurs ministres de ne point faire la publication du mémoire contre le droit des protestants de se séparer dans les matières de pure politique et à se désister de toute entreprise qui aurait pour but de provoquer les protestants sur une matière si délicate et si sensible pour tout le corps protestant (1). »

III

A l'heure même où il priait le comte de Stahremberg de transmettre à Vienne ces représentations amicales, mais fermes, Choiseul confiait à notre nouvel ambassadeur le soin d'intervenir de

(1) Vienne 272, f[os] 285 et 286.



son côté. Le comte de Choiseul-Praslin partit donc de Versailles muni d'instructions spéciales à cette affaire, et c'est à la régler que furent consacrés ses débuts dans le poste où son nom avait fortement contribué à le placer.

L'accueil qu'il reçut en Autriche devait faciliter sa tâche. Il le retrace en une lettre qui peint au vif les personnages entre lesquels se débattaient de si graves intérêts. Après avoir rendu compte à Choiseul de la demande d'audience qu'il a faite au chancelier et au vice-chancelier et de ses entrevues avec eux, Praslin ajoute : « Ils m'ont paru l'un et l'autre tels que vous me les aviez annoncés : d'honnêtes gens, bien intentionnés, de bonne foi, avec des manières aisées, nobles et polies. Quant à ce qui me regarde personnellement, je ne puis trop me louer de l'accueil qu'ils m'ont fait et de la manière dont ils m'ont traité. Je ne parle pas des égards et de la politesse qui est due au caractère dont le roi m'a honoré, mais d'un air d'ouverture, d'aisance, de contentement et presque même d'amitié, comme si nous nous connaissions depuis longtemps.

« Je dois cela à mon nom et au souvenir qu'ils conservent de vous, Monsieur. Ils m'en ont parlé l'un et l'autre avec une estime et une amitié qui m'ont paru très sincères. Je n'ai pas manqué de

faire valoir la liaison intime qui est entre nous et je leur ai dit que les sentiments qu'ils avaient pour vous me donnaient d'avance un droit à leur amitié, que je tâcherais de mériter par moi-même. J'ai ajouté à M. de Kaunitz que je le priais d'oublier que vous fussiez parti et que l'ambassade eût été interrompue, que je désirais qu'il agît avec moi comme si c'était vous qui fussiez resté, que je ne me flattais pas de vous remplacer par les agréments, mais que j'étais sûr qu'il n'aurait rien à désirer du côté de la franchise, de la droiture, de la probité et du zèle pour la cause commune.

« Je suis très aise de vous observer, Monsieur, que je ne me suis lâché sur toutes ces prévenances qu'à proportion de celles qu'il me faisait, et je vous avoue que j'ai été très étonné de toutes ses avances, qui ont été très grandes. Je ne l'ai point trouvé froid, haut, dominant, vain ni affectant la supériorité. J'ai bien remarqué dans ses propos qu'il avait bonne opinion de lui, de ses idées, de son esprit et de ses talents, mais, d'ailleurs, il s'est montré vis-à-vis de moi avec des manières simples, aisées et obligeantes. Il a mis beaucoup de grâce, d'ouverture et de gaieté même dans les trois conversations que j'ai eues avec lui, et je pourrais dire qu'il a été presque caressant. Il m'a dit que j'étais fait pour réussir dans ce pays et qu'il m'en

répondait; qu'il se chargeait de moi, qu'il m'avertirait de ce que je pouvais ignorer et qu'il en userait avec moi comme avec son ami. Ce sont là ses propres termes. Il ajouta, hier au soir, qu'il avait dit bien du mal de moi à l'impératrice et que je la trouverais fort mal disposée sur mon compte. Il m'est revenu, d'ailleurs, qu'il avait été content de moi et qu'il en avait parlé avec éloge. On a remarqué qu'il avait été fort gai toute la journée et de très bonne humeur et l'on a prétendu que c'était moi qui en étais cause.

« Ne croyez pas, Monsieur, que je sois ébloui d'un commencement si favorable; je sais bien que je trouverai des épines sur mon chemin et qu'un si beau jour sera quelquefois troublé par des orages. J'y suis préparé; je suis armé de patience jusqu'aux dents, et je vous assure que rien ne me rebutera, tant que le service du roi y sera intéressé (1). »

Si les ministres autrichiens montrèrent à l'ambassadeur des dispositions favorables, il ne fut pas moins bien reçu par Marie-Thérèse et par son époux. C'est le 2 juillet 1759 qu'eut lieu cette première audience, et Praslin s'empressa d'écrire au roi pour lui faire part de ses heureux débuts.

(1) Vienne 272, f°s 320 et 321.

Aux compliments obligatoires d'une réception officielle, l'impératrice avait su joindre une note plus intime et plus personnelle qui devait singulièrement toucher Louis XV. Après avoir demandé à l'ambassadeur des nouvelles du roi, de la famille royale et de plusieurs ministres, Marie-Thérèse, en effet, s'informa bien vite de la santé de Mme de Pompadour, pour qui elle témoigna « une estime et une amitié véritables. » Comme pour donner plus de prix encore à ses paroles, elle se hâta d'ajouter : *Ce n'est pas à cause de l'obligation que je lui ai d'avoir contribué à notre alliance. C'est une justice que je rends à son mérite* (1).

Les formules de politesse épuisées, on en vint aux choses sérieuses. L'impératrice insista sur le désir qu'elle avait de rendre son union avec nous durable et perpétuelle, déclarant même qu'elle aimait les Français déjà quand ils lui faisaient la guerre. Le meilleur moyen de nous témoigner ses sentiments, c'était, aux yeux de Praslin, de détester nos adversaires. Il dépeignit donc les Anglais comme nos véritables ennemis et ceux de la cause commune, ce qui amena sur les lèvres de Marie-Thérèse les paroles suivantes : « Vous haïssez bien les Anglais, mais je veux que vous haïssiez plus

(1) Vienne 272, f° 329.



encore le roi de Prusse. » Puis, comme si elle se rendait compte que l'alliance, présentée sous cette forme, offrait une occasion de désaccord et qu'elle voulait écarter tout ce qui aurait pu diviser les deux cours, elle reprit : « Il faut que je haïsse les Anglais plus que vous ne les haïssez, et il faut que vous haïssiez le roi de Prusse plus que je ne le hais. »

L'empereur ne se montra pas moins aimable : « Je me flatte, » dit-il à Praslin, « que le roi votre maître connaît ma droiture, ma franchise et ma bonne foi, et vous, monsieur l'Ambassadeur, vous l'éprouverez dans le cours de votre ambassade. *La ruse et la finesse ne nous conviennent point. Je crois que c'est une mauvaise manière de traiter; nous ne sommes point des marchands et nous ne devons avoir qu'un mot.* » Pour bien montrer sa sincérité à notre égard, il manifesta à Praslin les craintes que lui causait l'armement maritime alors entrepris par la France.

C'était l'heure, en effet, où, sous l'inspiration de Choiseul, qui avait déjà su prendre dans les conseils du roi une influence prépondérante, la marine préparait contre l'Angleterre l'expédition qui devait aboutir à la malheureuse journée de M. de Conflans. L'empereur trouvait cette entreprise belle, hardie et digne d'une puissance comme la

France, mais elle le faisait trembler par le danger et l'incertitude que présentent toujours de pareils projets. Il déclara même à Praslin à ce propos : « Je regarde un embarquement comme un pistolet qui n'est pas chargé et dont il ne faut faire usage que pour intimider son ennemi. »

Choiseul, à vrai dire, ne fut pas étonné des alarmes que nos dispositions contre l'Angleterre inspiraient à Marie-Thérèse et à son époux : « Nous avons, nous-mêmes qui y travaillons, » écrivait-il à notre ambassadeur, « des moments où nous les envisageons de la même façon. Mais *le courage du roi est supérieur au danger* et nous comptons que les mesures sont assez bien prises pour qu'un projet si grand puisse remplir les vues de S. M. et contribuer au bien de la cause commune et à celui de toute l'Europe, qui dépend de l'abaissement des Anglais. » Il est triste de se dire, en lisant ces lignes, que de pareils sentiments devaient etre aussi mal récompensés par l'avenir. L'amitié de François de Lorraine l'avait rendu clairvoyant pour nous et lui avait donné comme une prescience du résultat désastreux qui attendait un effort pourtant si méritoire.

IV

En présence des dispositions pleines de bienveillance que chacun lui manifestait à Vienne, le comte de Praslin s'empressa de mettre à profit la lune de miel de son ambassade. Il fit donc auprès du gouvernement impérial la démarche que lui avait prescrite le cabinet de Versailles pour empêcher la publication du « mémoire contre le droit de séparation des protestants ». L'attitude observée par Kaunitz en cette affaire lui sembla bien embarrassée et même un peu louche. Mais le résultat n'en répondit pas moins aux désirs de la France : le chancelier lui promit que le mémoire ne serait pas publié.

S'opposer *à propos* aux volontés de l'Autriche et se défendre à son égard d'une trop grande complaisance paraissait à Praslin le moyen le plus sûr de conserver « son alliance avec son amitié ». C'était aussi la politique de Choiseul. Il en avait fait la preuve, en cette occasion, avec la plus entière évidence. Il ne le témoigna pas moins clairement au sujet des pourparlers entre la France et l'Angleterre pour leur paix particulière, pourpar-

lers entrepris par l'intermédiaire de la cour de Madrid.

Le roi Ferdinand VI venait de mourir après une longue et bizarre maladie. Son malheureux pays semblait participer à l'état de langueur dans lequel avait vécu ce prince, qui léguait à son successeur une situation des plus difficiles. L'anarchie régnait en souveraine aussi bien à la cour que dans les diverses branches de l'administration. Les inspirations les plus contradictoires dirigeaient les décisions à prendre. Toutes les affaires demeuraient en suspens, faute d'une volonté unique et maîtresse, et l'Espagne, qui ne paraissait rester debout que par sa propre masse, en était réduite à un rôle effacé dans la politique générale de l'Europe.

Heureusement pour elle, Charles III ne ressemblait pas à Ferdinand VI et devait bientôt le rendre évident aux yeux de tous. Aussi, quand on apprit la mort de son frère, on sentit d'instinct, à Versailles comme à Vienne, qu'il y avait quelque chose de changé dans le monde. Le comte de Kaunitz affecta, au contraire, de dire que l'événement était au fond assez indifférent, et il alla jusqu'à déclarer à notre ambassadeur que le nouveau roi ne nous aimait pas. Une telle affirmation paraissait assez étrange, à moins qu'elle ne fût intéressée. Praslin se demandait, en effet, si le chancelier de

l'empire était de bonne foi en la prononçant ou s'il ne tâchait pas plutôt de nous inspirer une certaine défiance à l'égard de Charles III, pour éviter qu'une liaison trop étroite entre nous et l'Espagne n'affaiblît notre alliance avec la cour de Vienne en nous la rendant moins précieuse et moins nécessaire. *Peut-être*, disait-il avec une réelle perspicacité, *M. de Kaunitz voudrait-il que nous n'eussions d'amis intimes que l'impératrice, afin de nous tenir davantage dans sa dépendance.*

Ce fut aussi l'opinion de Choiseul quand Praslin lui transmit sa conversation avec le chancelier, et il s'empressa de lui répondre : « Quelques préjugés que M. de Kaunitz puisse avoir contre le roi d'Espagne, nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons reconnu que de bonnes dispositions dans ce prince et que nous et nos alliés ne pourrons qu'avoir lieu d'être contents, s'il conserve sur le trône d'Espagne les mêmes sentiments qu'il a eus sur celui des Deux-Siciles (1). » Par contre, Choiseul abandonnait à Kaunitz le ministre du roi de Naples, Tanucci, qu'il accusait d'être la cause de toutes les difficultés rencontrées en ce pays. Le portrait qu'il en trace montra bien ses sentiments à son égard.

(1) Choiseul à Praslin, 9 septembre 1759.

« *M. le comte de Kaunitz a très grande raison d'être choqué contre M. Tanucci, et j'avais, longtemps avant lui, dit dans le conseil du roi que, s'il y avait un second Tanucci dans le monde, il me serait impossible de conduire les affaires du roi.* Outre la mauvaise foi, le mensonge, la perfidie, l'arrogance de ce ministre et sa duplicité dans les affaires, j'ai personnellement les sujets les plus graves de me plaindre de lui et je sais, à n'en pouvoir douter, que, *tandis que je ne suis occupé que de l'union intime des branches de la maison de France et que j'ai pour système que le roi doit tout sacrifier à cette union, M. de Tanucci a cherché à persuader au roi de Naples et, je crois, y a réussi, que je travaillais à brouiller l'Espagne avec la France et à sacrifier les intérêts de S. M. catholique à ceux de la cour de Vienne.*

« Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, dans le même temps que j'éprouve cette imputation de sa part, il convient, avec M. d'Ossun, que nos procédés vis-à-vis de son maître sont aussi nobles que francs et que le roi d'Espagne nous doit beaucoup de reconnaissance. Enfin, Monsieur, il faut que j'aie eu la patience qu'exige le service du roi pour avoir continué de conseiller à S. M. les ménagements qu'il ne cesse d'avoir pour le roi son cousin.

« Il est vrai que M. Tanucci nous dit beaucoup

de mal de la cour de Vienne. Vous pouvez dire à M. de Kaunitz que nous n'ignorons pas celui qu'il dit à M. de Neuperg de nous, mais je connais trop le ministère de l'impératrice pour n'être pas sûr que ce que dit le ministre napolitain ne lui fait pas plus d'effet qu'à moi (1). »

Heureusement pour l'avenir des négociations avec Madrid, Charles III avait résolu de ne pas emmener en Espagne ce ministre si peu sympathique, et, de ce fait, Choiseul se trouvait « débarrassé d'un grand fardeau ». Il n'hésitait pas à charger Praslin de faire connaître son sentiment là-dessus à M. de Kaunitz et de lui déclarer qu'en ce qui concernait Tanucci, ils étaient pleinement du même avis. Mais, cette satisfaction accordée au chancelier, Choiseul se hâtait de l'informer de leur complète divergence de vues en ce qui concernait le principal, je veux dire la médiation de l'Espagne.

Le cabinet de Vienne la voyait d'un mauvais œil. Il aurait voulu ne pas laisser à Charles III ce moyen d'influence et cette occasion d'intimité avec la cour de Versailles. Choiseul avait une opinion tout à fait différente, et, le roi d'Espagne ayant offert ses bons offices, il jugeait utile de les accepter. Il pro-

(1) Vienne 273, f°s 310 et suiv.

mettait seulement à l'Autriche de « l'instruire exactement de ce qui se passerait à cet égard ». Le ministre français ne comprenait d'ailleurs pas l'inconvénient que la cour de Vienne voyait à faire savoir que Louis XV se prêterait à la paix avec l'Angleterre pourvu que les conditions fussent justes et raisonnables. Il ne s'agissait, bien entendu, que de nos querelles particulières, car, dès cette époque, le cabinet de Versailles entendait nettement les séparer de la guerre qui se poursuivait entre l'impératrice et le roi de Prusse. Praslin devait bien persuader l'Autriche que l'on n'écouterait aucune proposition contraire à ses intérêts, mais que, d'autre part, la situation de la France faisait un devoir à ses gouvernants de la sortir des difficultés où elle menaçait de sombrer.

La lettre que Choiseul adressait alors à l'ambassadeur montre les efforts accomplis pour y parvenir : « M. de Kaunitz, » écrivait-il au 29 octobre 1759, « ne regarde que ce qui touche sa maîtresse; mais, s'il jette les yeux sur ce qui s'est passé depuis que je suis entré en place, il conviendra que mon courage mérite quelque éloge.

« M. de Kaunitz sait quelle était la situation du royaume à la fin de l'année 1758 et le désir que l'on avait de la paix. Je crois que j'avais changé le ton à cet égard en arrivant ici, que les dispositions

pour la campagne de 1759 étaient telles que nous devions nous promettre des succès. Nous avions calculé que c'était à nous dans l'alliance à agir puissamment cette année; nous avions formé un plan offensif dans toutes les parties. Qu'est-il arrivé?

« L'escadre qui avait été envoyée à nos îles sous le vent, commandée par M. de Bompart, n'a pas sauvé la Guadeloupe, que nous avons perdue plus par trahison des habitants que par les forces de nos ennemis. Ainsi, l'escadre de M. de Bompart n'a pas rempli son objet. Nous avons perdu dans le même temps nos établissements en Afrique. Sur terre, la bataille de Minden a détruit notre projet de campagne. Le combat de M. de la Clue a porté un coup sensible à nos dispositions maritimes. Nous avions des espérances en Asie. Bien loin qu'elles se soient réalisées et que nous tirions le moindre effet des dépenses énormes qui ont été faites pour cette partie, nous avons reçu la nouvelle de la destruction de notre armée, et il est vraisemblable que, vu l'état déplorable de nos affaires, nous perdrons Pondichéry. Nous venons d'apprendre la prise de Québec et la perte, par conséquent, du Canada, événement qui, quoique prévu il y a un an, nous a été fort sensible dans ce moment parce que M. de Montcalm nous avait

écrit qu'il espérait qu'il ne serait pas pris cette année, et nous croyons que, sans sa mort, nous aurions conservé cette colonie.

« Voilà nos malheurs militaires ; je crois qu'il est difficile dans toutes les parties qu'ils puissent être plus grands. Nous avons des alliés puissants. En jetant les yeux sur les événements qui les concernent, nous ne pensons pas qu'ils nous aient procuré de dédommagements à nos peines et nous en sommes d'autant plus affligés que nous avons pu espérer que leurs succès mettraient du poids dans la balance.

« Il ne faut pas croire qu'il en soit en France comme à Vienne et que les malheurs de la guerre n'influent pas sur toutes les parties de l'État. *Notre crédit, qui faisait la grande branche de notre puissance, est anéanti*. Nous sommes obligés de nous soutenir par les revenus seuls ; mais, comme ils étaient mangés par anticipation, il a fallu que le roi fasse une espèce de banqueroute, comme vous le verrez par les arrêts que je vous adresse. Les nouveaux impôts n'ont pas produit un soulagement actuel. Il ne s'est pas trouvé de compagnie qui ait pu faire les avances de ces impositions. *L'on en est réduit à agiter dans le Conseil, pour payer les troupes au mois de novembre, d'envoyer la vaisselle du roi et des particuliers à la Monnaie* et de



donner en échange des billets qui, vous le jugez bien, ne seront pas recherchés. Par conséquent, cet expédient produira fort peu d'argent actuel, lequel argent ne fera qu'une très petite sensation dans le gouffre immense de la dépense nécessaire.

« *Le roi ne paie plus rien absolument que ses troupes,* qui sont au moment de manquer, *et les subsides convenus dans les traités.* Je ne vous parle pas, dans cet état affreux, de la situation de l'intérieur du royaume; mais, d'après ce tableau, vous conviendrez que je dois être blessé qu'on me soupçonne de faiblesse comme le cardinal de Bernis. Vous pouvez dire à M. de Kaunitz que je ne mérite pas cette comparaison et que je crois en avoir donné des preuves.

« Malgré cette situation, M. le duc de Broglie tiendra la campagne aussi longtemps que M. le prince Ferdinand. M. de Conflans va sortir et risquer une bataille navale pour aller prendre les 20,000 hommes que commande M. d'Aiguillon et les conduire en Écosse. Les moyens pour l'expédition de M. de Soubise sont presque tous arrangés. Si M. de Conflans est battu, que M. d'Aiguillon ne puisse pas sortir, ainsi que M. de Soubise, sans perte de temps, nous assemblerons une seconde armée sur le Bas-Rhin et nous ferons un projet de campagne d'hiver pour cette armée en

risquant la destruction de nos troupes, tandis que M. de Broglie s'avancera en Hesse et contiendra la partie de l'Allemagne que protège son armée. Mais, en même temps, si les malheurs continuent à persécuter nos opérations, je ne peux pas me cacher, malgré ma volonté, que le royaume sera dans un état très dangereux.

« *Il n'y a pas d'engagement qui tienne contre l'impossible, et, quelque courage que nous ayons, quelle que soit la fidélité du roi pour ses engagements avec l'impératrice, il ne faudra pas que cette princesse s'attende à des secours bien puissants de notre part. Nous ne ferons pas la paix de terre sans elle,* nous nous détruirons d'année en année en sa faveur, *mais il faut la prévenir que nous serons forcés par les circonstances à faire notre paix d'Angleterre dès qu'elle sera possible,* et que, quant à la guerre de terre, si les efforts que nous allons faire manquent, nous la soutiendrons comme nous pourrons, en défendant nos frontières et en payant nos subsides à nos alliés.

« *Ce n'est pas tout d'avoir du courage, il faut aussi avoir le moyen de le soutenir, et ce serait tromper nos alliés que ne pas leur parler clairement sur notre situation* (1). »

(1) Vienne 274, f[os] 137 et suiv.

V

Plutôt que de commenter en détail ces pages réellement émouvantes, j'ai cru qu'il valait mieux laisser la parole à Choiseul lui-même et citer sa lettre tout entière. Si l'on rapproche de ces lignes celles qu'il écrivait le 13 novembre et le 25 décembre de la même année, la pensée du ministre me semble apparaître avec une clarté vraiment lumineuse et qui honore grandement sa mémoire. « *Le roi et l'impératrice sont jeunes encore,* » disait-il à Praslin. « *S'ils faisaient bientôt la paix* et qu'ils s'appliquassent de concert à consolider leur union et à y accoutumer les esprits des nations qu'ils gouvernent, *leur alliance doublerait leur puissance et leur considération. Si, au contraire, les deux cours ne font la paix que quand elles seront abattues, elles auront de la peine à se relever*... Le roi sait, à n'en pas douter, que les alliés sont peu de chose à la cour impériale, hors quand ils contribuent à l'anéantissement du roi de Prusse; mais,... de même que l'impératrice et M. de Kaunitz sont peu inquiets de nos pertes vis-à-vis des Anglais, nous serons peu affectés du malheur de

voir le roi de Prusse n'être point écrasé. Le point essentiel vis-à-vis de ces deux objets est que chaque cour parvienne au but qui l'intéresse le mieux qui sera possible, sans qu'on puisse accuser le roi et son ministère d'avoir manqué à ses engagements. C'est ce point capital, Monsieur, qui affecte véritablement S. M. et duquel nous sommes occupés journellement. Nous pensons que, pour y arriver, il ne faut pas marquer à la cour de Vienne un désir immodéré de la paix; mais qu'en même temps, il ne faut pas perdre une occasion de lui faire connaître que *nous ne sommes point dans l'intention de sacrifier les intérêts de la France à ceux de la maison d'Autriche, de même que cette maison ne sacrifierait pas les siens aux nôtres, ainsi qu'elle le prouve* (1). »

Viril et fier langage à coup sûr, et qui montre avec évidence combien ce ministre, que l'on qualifie parfois d'esprit léger, réfléchit au contraire et envisage sérieusement les questions si graves qui s'imposaient à son attention. Ainsi éclatent au grand jour, en même temps que ses angoisses patriotiques, la lucidité et la fermeté d'intelligence d'un homme à qui ont trop souvent manqué les moyens d'exécution pour faire aboutir les plans qu savait si bien concevoir.

(1) Vienne 274, f[os] 232, 442 et 443.



Mais la vraie noblesse consiste moins dans le succès que dans l'effort pour le mériter. A ce titre Choiseul, dans cette première année de ministère, avait fait preuve des plus hautes qualités morales et il avait ainsi pleinement justifié le choix de Louis XV. La sagesse des conseils qu'il donnait à l'Autriche et l'indépendance de langage qu'il conservait vis-à-vis d'elle valaient bien la peine d'être mises en lumière. Si Marie-Thérèse s'était moins « butée » à vouloir reconquérir cette Silésie qu'elle conservait l'illusion de reprendre, combien de maux épargnés et de ruines évitées! L'espoir de la revanche est certes légitime, et ce n'est pas nous qui voudrions le blâmer. Encore ne faut-il pas y sacrifier aveuglément tout le reste, et c'est à ce point de vue que le ministre avait raison de rappeler la cour de Vienne à la réalité des choses. En lui redisant que notre situation ne permettait pas de prolonger outre mesure des hostilités qui lui paraissaient désormais sans résultat possible, Choiseul accomplissait l'œuvre d'un bon Français et d'un véritable ami de l'humanité.

LE DUC DE CHOISEUL
ET LA HOLLANDE

« J'ai déclaré avant-hier, par ordre exprès du roi, à tous les ministres étrangers, que M. le duc de Choiseul et moi travaillerions de concert et dans l'union la plus intime de principes et de sentiments à tout ce qui concerne les affaires étrangères. »

C'est en ces termes que, le 9 novembre 1758, Bernis annonçait à notre envoyé en Hollande l'arrivée au pouvoir de l'homme d'État qui devait bientôt diriger seul nos relations extérieures et mettre toute son âme au relèvement de notre pays. « Vous voudrez bien, continuait Bernis, faire la même déclaration aux ministres de la République, et vous y ajouterez que M. le duc de Choiseul a demandé lui-même que ce concert fût bien établi. *Ainsi, les États généraux doivent être pleinement rassurés sur un changement qui n'a été occa-*

sionné que par le dérangement de ma santé (1). »

L'état peu brillant de nos affaires à cette époque exigeait, en effet, que nous n'eussions pas de nouvelles complications du côté de la Hollande, et l'on devait, s'il n'y avait pas moyen de l'entrainer dans nos intérêts, s'efforcer tout au moins de lui faire observer la neutralité à notre égard. Telle fut la politique du nouveau ministre, et je voudrais, au moyen de documents inédits empruntés aux Archives du quai d'Orsay, l'exposer avec quelques détails. On y trouve une preuve de l'activité d'esprit et de l'intelligence claire des situations qui est la caractéristique générale du duc de Choiseul-Stainville.

I

La France avait alors pour la représenter à la Haye un gentilhomme suisse qui s'était attaché à notre fortune et qui, depuis plusieurs années déjà, servait notre pays avec zèle et dévouement. C'était le comte d'Affry, militaire par état et diplomate par occasion.

(1) Hollande, vol. 499, f° 397.



Au moment où Choiseul arrivait au ministère, il avait demandé un congé pour raison de santé. Bien qu'il pût en coûter, comme entrée en jeu, au nouveau chef de notre diplomatie, de refuser cette faveur, la situation ne lui parut pas l'autoriser. Les États de Hollande reprenaient leurs séances le 13 décembre 1758, et il écrivait à d'Affry : « Vous jugerez sans doute vous-même qu'il n'est guère possible que, dans une fermentation aussi vive et aussi critique, le ministre du roi puisse s'absenter de la Haye (1). » Il l'informait d'ailleurs que Louis XV était tout disposé à lui accorder la permission de venir à Paris aussitôt qu'il croirait pouvoir entreprendre ce voyage sans aucun inconvénient pour les affaires de notre pays.

Les Provinces-Unies étaient en effet, malgré leur nom, très violemment divisées à cette époque, et la lutte demeurait vive entre le parti stathoudérien, attaché à l'Angleterre, et les républicains, qui auraient plutôt penché vers la France. C'est à gagner décidément ces derniers à notre cause que Choiseul travailla dès son avènement au pouvoir.

Tout en ayant des dons de direction incontestables et en sachant fort bien, quand il le jugeait à propos, imposer sa manière de voir, le ministre

(1) Choiseul à d'Affry, 27 décembre 1758.



n'hésitait pas à s'éclairer auprès de ceux qu'il pensait à même de le faire. « Vous êtes sur les lieux, écrivait-il à d'Affry le 21 décembre 1758, et vous connaissez le terrain. Vous êtes plus en état que personne de prendre le parti le plus convenable au service du roi, et je m'en rapporterai volontiers à vos lumières et à votre jugement. » Mais, d'autre part, il était trop actif pour attendre ses inspirations de la Haye, et il communiquait dès lors son plan à d'Affry.

Satisfait d'apprendre que les assurances générales données par Louis XV de sa disposition à protéger « les vrais patriotes hollandais » avaient produit bon effet, Choiseul voulut pousser plus loin nos avantages. Il désirait savoir quelle espèce de secours on pourrait offrir aux républicains dans le cas où ils réclameraient l'exécution des promesses faites au nom du roi et par son ordre. Il pensait en outre qu'un moyen de nous attacher plus encore les villes commerçantes de la Hollande et de les exciter à approvisionner nos colonies pendant la guerre serait de leur assurer cette même liberté de commerce pendant trois années après la paix. « Vous verrez quel usage vous pourrez faire de cette idée, écrivait-il à d'Affry, et, sur le compte que je rendrai au roi de vos réflexions sur ce sujet, je prendrai les ordres de S. M., dont je ne diffé-

rerai pas à vous faire part. » En attendant, le principal objet de notre représentant à la Haye devait etre d'encourager le parti républicain et de le fortifier dans les bonnes dispositions qu'il continuait à manifester, « soit par rapport à la neutralité adoptée par les États généraux, soit pour conserver l'influence qu'il avait encore dans leurs délibérations ».

Afin d'augmenter le prestige de la France en Hollande, Choiseul eut l'heureuse idée de transformer notre ministre en ambassadeur. C'était donner à d'Affry une marque publique de satisfaction qui, en même temps qu'elle apparaissait comme une récompense de ses services, ne pouvait qu'être utile au bien de nos affaires. En l'accréditant davantage encore auprès de Leurs Hautes Puissances, Louis XV donnait aux États généraux un nouveau témoignage d'affection pour la République de Hollande. Il plaçait, d'autre part, son représentant à la Haye dans une situation prééminente qui devait accroître son influence et le poids de son autorité.

Il fallait mettre le nouvel ambassadeur en état de tenir son rang. Choiseul, qui s'en rendait parfaitement compte, ajouta une gratification à la dignité de la charge. Il pria d'Affry de fixer lui-même ce qui lui serait nécessaire pour que l'aug-

mentation de dépenses qu'il allait faire ne lui fût pas trop onéreuse. Ces crédits supplémentaires seront employés, lui répondait d'Affry, « à augmenter ma vaisselle, le nombre de mes gens, à donner beaucoup à manger, ce qui devient un genre de vie nécessaire pour rouvrir une communication avec les républicains et accroître leur parti, s'il est possible (1). »

Leur ouvrir largement l'ambassade n'était pas tout. Il fallait rassurer les Hollandais sur les ressources militaires de la France et surtout, pour ce peuple de marins, insister sur l'état de notre flotte. « Il est malheureusement trop vrai, écrivait Choiseul à ce sujet, que, par suite de circonstances inutiles à rappeler, elle n'a pas prospéré depuis deux ans; mais le roi, qui sent la nécessité de rendre son pavillon aussi respectable que la dignité de sa couronne l'exige, a donné à cet égard des ordres que l'on exécute avec la plus grande intelligence et le zèle le plus actif. »

Ces assurances générales parurent même insuffisantes au ministre qui, pour mériter la confiance des Hollandais, crut devoir leur témoigner la sienne en leur communiquant ses projets. « Vous pouvez même confier à M. le pensionnaire et aux autres

(1) D'Affry à Choiseul, 19 janvier 1759.



républicains que S. M. fera paraître dans l'Océan, au printemps prochain, une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne commandée par M. le maréchal de Conflans, et, dans la Méditerranée, une escadre de douze vaisseaux (1). »

Choiseul tenait d'ailleurs à ne pas nous laisser croire isolés en Europe. Il suivait de très près les affaires d'Espagne, où le roi Ferdinand VI mettait un long temps à mourir. Il ne comptait pas sur un effort de ce pays avec un tel prince, mais il prévoyait, avec un changement de règne, la possibilité d'une politique plus efficace et plus active. Aussi engageait-il d'Affry à rappeler au pensionnaire que le gouvernement de Madrid armait de son côté vingt-cinq vaisseaux et huit frégates. Il ne désespérait pas de voir enfin les nations commerçantes ouvrir les yeux sur la nécessité indispensable qu'il y avait, pour leur honneur comme pour leurs intérêts, à mettre un frein à l'ambition et à la cupidité des Anglais.

Pour parvenir à cet objet qu'il a poursuivi pendant toute son existence, — et ce sera l'éternel honneur de son ministère d'avoir prévu et tâché de conjurer le danger que constituait pour l'Europe une puissance anglaise trop formidable, —

(1) Choiseul à d'Affry (Hollande, vol. 500, f° 49).



Choiseul songeait à une ligue des neutres comme celle que devait réaliser plus tard Catherine de Russie.

Des mémoires présentés à la princesse gouvernante par les négociants d'Amsterdam et de Rotterdam le faisaient juger que cette association maritime serait du goût des Hollandais, et il se demandait si nous ne devions pas profiter de ces dispositions actuelles pour trouver un terrain d'entente avec les divers pays intéressés. Il y était encouragé par la nouvelle venue de Copenhague que le roi de Danemark voulait mettre ses sujets à l'abri des pertes et des insultes que les Anglais leur faisaient souffrir. Résolution d'autant plus fondée que douze vaisseaux danois richement chargés, venant des Indes occidentales, avaient été pris successivement par les Anglais, et que tous les négociants du Danemark réclamaient avec les plus vives instances la protection de leur souverain.

La cour de Copenhague ne pensait prendre des mesures de vigueur qu'après avoir tenté la voie des négociations, et elle attendait de Londres une réponse aux représentations qu'elle y avait faites, résolue, déclarait le président Ogier, à ne plus rien ménager en cas de refus et à se procurer par la force la réparation de ses griefs. Choiseul estimait que, dans ce cas, le roi de Danemark serait

fort aise de concerter avec la France et la Hollande une association maritime. « Vous n'avez, disait-il à d'Affry, aucun usage public à faire des particularités que je viens de vous communiquer; mais il est à propos que vous en fassiez part confidemment à M. le pensionnaire et aux républicains dont vous connaissez le zèle et les bonnes intentions. Vous jugerez aisément que cette communication doit leur être faite avec adresse et de façon à faire saisir la chose sous le point de vue le plus propre à opérer sur leur esprit l'effet que nous pouvons désirer (1). »

Le ministre aurait aimé que les Hollandais se missent en rapport direct avec le Danemark, et il engageait d'Affry à pousser dans ce sens ses amis de Hollande. Il écrivait de son côté au président Ogier, qui représentait la France à Copenhague, d'exciter cette cour à suivre « promptement et efficacement » le projet d'unir ses forces navales à celles des Provinces-Unies. Ce qui l'engageait à montrer plus d'activité encore, c'est que, le 13 janvier 1759, la gouvernante des Pays-Bas venait de mourir. Il fallait, pensait-il, ne pas laisser échapper l'occasion d'établir notre influence dans la République en y prêtant main-forte à nos amis

(1) Hollande, vol. 500, f° 123.



afin de mieux pouvoir, suivant l'énergique et belle expression d'une de ses lettres à d'Affry : *sonner en Hollande le tocsin de mer contre les Anglais* (1).

Choiseul était d'ailleurs trop avisé pour conseiller des démarches précipitées qui rendraient peut-être suspectes nos intentions ; mais, comme il le remarquait, il y a des conjonctures dont on n'est plus à temps de profiter quand on ne les saisit pas dans le moment décisif. Aussi, tout en laissant à la prudence et à la sagacité de d'Affry le soin de choisir son moment, le mettait-il, sans plus tarder, au courant des intentions de la cour de France : « S. M. vous autorise à déclarer aux ministres de la République et à vos amis, dans vos conversations particulières, et même aux députés des états généraux dans une conférence, si les circonstances vous font juger cette démarche utile et nécessaire, que S. M. est disposée à soutenir, de toutes ses forces de terre et de mer, les mesures de vigueur que Leurs Hautes Puissances croiront devoir prendre pour soustraire à la tyrannie anglaise leur navigation, leur liberté et leur indépendance. »

A l'égard des secours à fournir par mer à la

(1) Choiseul à d'Affry. Lettre particulière du 20 janvier 1759.



Hollande, avant d'en fixer « l'étendue et l'application », Choiseul aurait aimé connaître les projets maritimes de ce pays, l'époque de leur exécution, la quantité de vaisseaux français dont il aurait besoin et le lieu convenable pour leur jonction avec ceux de la République. « Les États généraux, disait-il à d'Affry, en communiquant au roi leurs désirs et leurs vues, éprouveraient de la part de S. M. le retour le plus parfait de confiance. »

Une alliance avec les états généraux était encore impossible pour longtemps; mais l'union entre la Hollande et le Danemark, à laquelle travaillait le cabinet français, ne pouvait que fortifier notre crédit à la Haye. Voilà pourquoi Choiseul pensait utile de mettre à profit le désarroi causé au parti anglais par la mort de la princesse Anna. Tout en évitant l'indiscrétion et la témérité, il jugeait indispensable de « ne pas laisser refroidir les têtes hollandaises » et d'exiter encore plus leur indignation légitime contre l'Angleterre, qui les traitait trop souvent en peuple inférieur et vassal. Il estimait d'autant plus utile une conduite ferme et persévérante dans cette voie que, si l'on parvenait à faire prendre à la République « un parti de vigueur », d'autres puissances suivraient peut-être cet exemple. Choiseul ne désespérait pas de voir s'établir un jour cette union des puissances qui

permettrait de réprimer les violences et le despotisme avide de la nation britannique, et, suivant ses propres expressions, « d'établir solidement à la paix ou même pendant la guerre une balance de commerce sans laquelle tous les autres peuples ne jouiront jamais que d'une navigation précaire et qui n'existera qu'autant que la cour de Londres se croira intéressée à ne pas l'anéantir (1) ».

C'était l'intérêt de l'Europe entière que le ministre français avait en vue; mais notre pays y aurait trouvé son avantage particulier avec la sécurité pour l'avenir et des chances de paix pour le présent. Un pareil concert de peuples ne pouvait que causer de l'inquiétude aux Anglais et, vraisemblablement, leur inspirer des réflexions plus sages et des projets plus modérés. N'y avait-il pas là un motif d'espérer une fin plus prochaine des hostilités en cours?

Il ne faut pas oublier en effet que Choiseul, dans ses divers projets d'alliance, comprenait admirablement la politique de la France envers l'Angleterre. Nous ne devons pas, vis-à-vis de la nation britannique, nous montrer inutilement agressifs, et ce n'est pas une attitude offensive qui convient à notre pays. Il est bon seulement de chercher à

(1) Choiseul à d'Affry, 20 janvier 1759.

s'entourer contre elle de tous les appuis que son insupportable raideur rend faciles à trouver afin de pouvoir, sans provocation comme sans faiblesse, répondre à ses menaces ou à ses projets de spoliation. Ne pas faire blanc de son épée, mais ne pas laisser croire qu'elle est vissée au fourreau et porter fièrement la main sur la garde de cette épée quand cela est nécessaire, telle est la règle de conduite que Choiseul paraît s'être proposée à l'égard de la cour de Londres. C'est encore celle que l'on doit suivre utilement de nos jours, car elle permet, sans capitulation blessante pour notre dignité, de conserver la paix et de refréner les ambitions excessives de nos voisins.

II

Il importait, pour arriver à un résultat, de réveiller la fierté du peuple hollandais et de lui rendre confiance en ses propres forces. Il fallait aussi l'engager à les développer encore. C'est à ce double but que tendirent les efforts de l'ambassadeur de France.

La mort de la princesse gouvernante avait sans doute fait évanouir une partie des projets de nos

ennemis; la situation ne pouvait pas changer du jour au lendemain. D'Affry pensait donc « semer un certain nombre d'idées et les faire germer doucement », car il fallait en user ainsi avec les Hollandais pour qu'ils finissent par désirer ce qu'on leur avait offert sans empressement. « On compte savoir ici dans une dizaine de jours, écrivait-il à Choiseul le 23 janvier 1759, quelle sera la réponse des Anglais aux plaintes portées sur leurs vexations, et les principaux républicains m'ont assuré que, si la réponse de l'Angleterre n'est pas favorable, ainsi qu'on s'y attend, on délibérera sans délai en Hollande sur les propositions à faire aux Danois et à d'autres puissances sur une association. »

Mais on ne pouvait demander à un peuple de négociants de faire de la politique purement sentimentale et d'oublier ses intérêts. Le parti républicain y songeait tout autant que les amis du stathoudérat, et, pour le cas où on en viendrait à une rupture avec l'Angleterre, il demandait à d'Affry que Louis XV voulût bien faire à la Hollande quelque ouverture générale pour le renouvellement d'un traité de commerce sur les mêmes principes que celui de 1739. « Si l'intention du roi était d'y faire travailler ici, disait l'ambassadeur, je demanderais que S. M. daignât me faire seconder dans ce travail par quelqu'un qui fût plus instruit que je

ne le suis pour le maintien des droits et des intérêts du roi. » D'Affry observait cependant avec raison qu'il ne faudrait pas employer un négociateur qui ne voulût se relâcher sur aucune « petite partie » du commerce. L'avantage le plus essentiel à ses yeux serait d'obtenir que les Hollandais établissent sûrement la liberté de leur pavillon pour nous apporter les matières premières. Il pensait qu'il fallait plutôt les degoûter du cabotage de nos ports, afin d'encourager par là nos nationaux à cette sorte de commerce qui consomme peu d'individus et qui forme des matelots toujours à portée d'être employés d'un moment à l'autre parce qu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes.

Avant de rien décider à cet égard, Choiseul tenait à savoir où en était la « question des vaisseaux » avec l'Angleterre. Le 27 janvier 1759, l'envoyé de ce pays à la Haye, le colonel York, fils du lord chancelier et ami intime du premier ministre anglais, avait été appelé en conférence avec les députés des États généraux, et on lui avait remis une résolution dont d'Affry n'avait pas pu se procurer copie, mais dont il avait su l'agent britannique fort mécontent. La cour de Versailles désirait vivement connaître le contenu de cette pièce afin d'être éclairée sur les véritables dispositions de la République et sur les suites que pouvait avoir

cette démarche. « En effet, disait Choiseul, si les états généraux demandent formellement et avec fermeté, comme un préliminaire indispensable, la reddition de tous les vaisseaux hollandais injustement pris par la marine anglaise, ils exigent une chose dont l'exécution est moralement impossible à la cour de Londres, et la discussion ne peut que devenir extrêmement sérieuse et utile aux intérêts du roi (1). »

Le ministre français pensait d'ailleurs qu'on ne saurait trop représenter à nos amis hollandais que c'était en soutenant avec courage et persévérance la liberté de leur pavillon qu'ils arriveraient à se procurer les satisfactions dues pour les pirateries de l'Angleterre. Il leur faisait conseiller aussi de se tenir en garde contre les séductions des ministres anglais. Des informations venues de Londres lui avaient appris que l'on affectait d'y paraître fort radouci sur le compte de la République, et l'on disait même que Pitt commençait à accueillir avec des démonstrations d'amitié et de bonne volonté le représentant de la Hollande auprès de Georges II. « C'est un piège trop grossier, écrivait-il à d'Affry, pour séduire les vrais républicains. Ils doivent reconnaître dans ce changement de discours et de

(1) Choiseul à d'Affry, 6 février 1759.

conduite de la part du ministère anglais le caractère de sa nation : *fière jusqu'à l'insolence quand elle se croit la plus forte, humble jusqu'à la bassesse quand elle craint de devenir la plus faible* (1). »

D'autres préoccupations venaient, à ce moment, assaillir la cour de France. On craignait, d'après les mouvements signalés de l'ennemi, que la neutralité hollandaise fût violée, et Choiseul devait, avant tout, parer à ce souci. Il donnait donc l'ordre à notre ambassadeur d'avertir la Hollande que, si le prince Ferdinand faisait avancer des troupes sur le territoire des Provinces-Unies, le marquis d'Armentières avait des instructions pour y faire entrer aussitôt l'armée française. Il espérait que la crainte de voir leur pays devenir le théâtre de la guerre engagerait les États généraux à ne pas laisser franchir leurs frontières par les ennemis de la France. D'Affry s'acquitta de sa mission et put rassurer le ministre en lui écrivant que la République était plus affermie que jamais dans la neutralité.

(1) Hollande, vol. 500, f° 187.

III

C'est qu'en effet, ballottée entre la France et l'Angleterre et placée, pour ainsi dire, entre l'enclume et le marteau, la Hollande aurait difficilement pu prendre une autre détermination. Depuis la mort de la princesse Anna, le gouvernement des Provinces-Unies n'avait rien de stable, et la principale occupation de ceux qui le composaient était de tâcher d'y gagner une prépondérance qui lui assurât le pouvoir au moins jusqu'à la majorité du stathouder, dont le prince Louis de Brunswick était alors le tuteur.

Dans une lettre à Choiseul, qui lui avait demandé un tableau de la Hollande à cette époque, d'Affry exposait les deux éléments d'influence que cherchait à acquérir chaque parti. L'un regardait les affaires extérieures et se trouvait ainsi « de la plus grande conséquence »; l'autre ne portait que sur le crédit intérieur relatif à la distribution des emplois et aux privilèges de chaque ville. « Feue S. A. R., écrivait l'ambassadeur, était en possession de ces deux crédits dans les provinces de Gueldre, d'Overissel, de Groningue et d'Utrecht. Elle avait

celui des distributions dans les provinces de Zélande, de Frise et de Hollande, à l'exception de la ville d'Amsterdam. La mort de cette princesse fait rentrer le pouvoir de distribuer dans les mains de ceux qui l'avaient perdu, par l'avènement du stathoudérat, jusqu'au moment de la majorité du stathouder, et c'est cette pomme de discorde qui divise le gouvernement de chaque province, parce que ceux qui ont souffert, sous la domination de Son Altesse royale, veulent s'en venger sur ceux qui ont été bien traités, et ceux-ci font leurs efforts pour n'y pas succomber et menacent les républicains de se venger d'eux dans sept ans d'ici.

« Il est à craindre que les stathoudériens ne conservent leur supériorité en Gueldre, en Overissel et dans la province de Groningue; mais il est apparent qu'ils la perdront en Zélande et à Utrecht, et il me paraît qu'elle l'est déjà en Hollande et en Frise.

« Quant au crédit pour les affaires extérieures, il semble que la Hollande reprendra l'influence qu'elle doit avoir dans la délibération des États généraux, et je crois conséquemment que, dans toutes les négociations qui peuvent être relatives aux intérêts de S. M., on doit, jusqu'à la majorité du stathouder, et peut-être même après, s'attacher principalement à la province de Hollande.

« Les États de cette province sont composés du corps des nobles et des députés de dix-huit villes. Dans le temps de S. A. R., le corps des nobles était soumis à ses ordres, quoique partagé dans ses sentiments, parce que les républicains n'avaient pas la force de résister aux autres. Aujourd'hui, M. le comte de Hompesch, qui suit immédiatement dans ce corps M. de Bentinck de Roone, a travaillé à y gagner la supériorité et y a réussi au moyen de M. de Maesdam, qu'il a ramené à son parti. Ce parti est composé de ces deux Messieurs, des trois MM. de Wassenaer et de M. de Gronsfeldt, que le besoin réduira à accepter l'ambassade d'Espagne, ce dont je suis très fâché. M. de Hompesch et M. de Wassenaer-Tuickel, le même qui a eu l'honneur d'être envoyé auprès de S. M., ont beaucoup de crédit dans la magistrature d'Amsterdam. Le premier a plus de courage que le second, mais ils craignent tous deux de se commettre. Ils travaillent cependant pour le bien, et c'est eux dont je me sers pour faire dire aux députés d'Amsterdam et des principales villes ce que je crois avantageux aux intérêts de S. M. Je suis en liaison intime avec M. de Hogendorp, gendre de M. van Hoey. Il est aussi zélé républicain que son beau-père. *C'est chez lui que je voyais les gens qui n'osaient venir chez moi;*

c'est par lui que je fais parler aux députés de quelques provinces que je ne vois point, et c'est par eux que je fais passer plus sûrement les choses que je ne veux pas qu'on sache qui viennent de moi. Cette voie est d'autant plus sûre qu'ils l'ignorent souvent eux-mêmes (1). »

J'ai cru bon de citer ces fragments considérables d'une lettre qui jette un jour intéressant à la fois sur le pays auprès duquel d'Affry était accrédité et sur la manière dont il accomplissait la mission que Choiseul lui avait confiée. Ces détails, peut-être un peu minutieux, auront cependant l'avantage de mieux aider à comprendre la suite des événements. « Nos antagonistes, disait l'ambassadeur en terminant, nous nomment, M. de Hompesch, M. de Wassenaer-Tuickel et moi, le triumvirat. Je tâcherai de mériter cet honneur par ma conduite sans commettre cependant la dignité dont je suis honoré, et j'espère, qu'avec le temps, cette liaison assurera à S. M. l'influence que ses volontés doivent avoir dans les délibérations de la Hollande et conséquemment dans celles de la République. »

L'œuvre du représentant de la France n'était pas des plus aisées, en dépit des relations qu'il

(1) Hollande, vol. 500, f°s 278 et suiv.



entretenait ainsi avec un certain nombre de notables hollandais. Il était contrecarré dans ses démarches par l'agent anglais, qui travaillait à trouver des moyens de conciliation, entre l'Angleterre et la Hollande, au sujet des pirateries dont celle-ci demandait justice. Aussi Choiseul engageait-il d'Affry à ne rien négliger pour détruire « les artifices et les efforts de nos ennemis ».

Quel que fût le désir de l'ambassadeur de témoigner son zèle, il avait dû, pendant quelques jours, laisser chômer la politique. Les Provinces-Unies étaient exclusivement occupées des préparatifs de funérailles à faire à la gouvernante, décédée depuis plus d'un mois. Mais, le 27 février 1759, d'Affry pouvait enfin annoncer une bonne nouvelle à la cour de Versailles. Les États généraux avaient conclu la veille l'armement de vingt-cinq vaisseaux et les amirautés étaient convoquées pour y travailler. D'Affry ne manqua pas de faire au pensionnaire son compliment d'une décision si avantageuse pour la Hollande et si favorable aux intérêts de la France. « Je lui ai dit, écrivait-il à Choiseul, que j'espérais que ce serait dans son ministère que le commerce de la République trouverait sa restauration (1). »

(1) D'Affry à Choiseul, 27 février 1759.

Si le chef du parti républicain acceptait ces compliments et déclarait qu'il ferait de son mieux, il avait pourtant bien soin de ne pas s'engager vis-à-vis de la France et répondait aux avances de notre ambassadeur qu'il soutiendrait toujours le principe qui l'avait conduit jusqu'alors : mettre tout en usage pour conserver le repos à la Hollande et pour éviter une rupture avec l'Angleterre. « Je lui ai répondu, ajoutait d'Affry, qu'il savait bien que l'intention de S. M. était que la République jouît de la plus grande tranquillité, mais sans s'assujettir à la piraterie et à l'injustice des Anglais. » Jusque-là, c'était bien, et l'on ne pouvait qu'approuver ce langage ; mais ne dépassait-il pas la mesure en disant ensuite à M. de Stein « que, comme son serviteur, il ne pouvait voir qu'avec bien du chagrin le commerce de la République souffrir et M. le pensionnaire faire plus pour les Anglais que S. A. R. » ? L'interlocuteur de d'Affry se montrait alors ému et brisait la conversation.

Il n'en tint pourtant pas rigueur au représentant de la France. Peut-être pensait-il, au fond, qu'il y avait une part de vérité dans cette allégation et regrettait-il tout bas de n'avoir pas toute sa liberté d'allures et d'être contraint à trop de ménagements s'il ne voulait pas effaroucher

les partisans déterminés de l'alliance anglaise.

D'ailleurs, puisque l'équipement des vingt-cinq vaisseaux avait été ordonné, il ne s'agissait plus, pour notre agent à la Haye, que d'en accélérer l'exécution et d'exciter à ce sujet le zèle des « membres bien intentionnés de la République ». Il fallait par-dessus tout les bien persuader que « le seul moyen de se faire rendre justice par l'Angleterre était de se mettre en état de se la faire eux-mêmes » si l'on s'obstinait à la leur refuser. Ils avaient pour eux le droit public des nations, la raison, les traités les plus solennels, et ils ne pouvaient manquer de rencontrer l'approbation de toute l'Europe, dont l'intérêt n'était pas moins grand que le leur à maintenir la liberté du commerce et l'indépendance des pavillons.

Les Hollandais le sentaient bien eux-mêmes, et, si cette idée les pénétrait enfin, l'on pouvait espérer en eux; car, suivant l'observation de Choiseul, « ils vont lentement, mais ils ne cessent point d'aller quand une fois ils ont adopté un système (1). » Le tout était de le leur faire adopter.

(1) Hollande, vol. 500, f° 340.

IV

Pour y parvenir, Choiseul comptait beaucoup sur son projet d'association maritime, et il eût été d'autant plus heureux de le voir rapidement progresser qu'il redoutait, non sans raison, l'influence émolliente de l'agent anglais à la Haye. Celui-ci, dans une conversation particulière qu'une personne de confiance rapporta à d'Affry, avait émis l'espoir d'une conciliation entre l'Angleterre et la Hollande au sujet des vaisseaux capturés. En tous cas, il n'y avait, d'après lui, qu'à traîner les choses en longueur, parce qu'il ne doutait pas de la prise prochaine de la Martinique. Il pensait que cela nous obligerait à la paix, laissant ainsi le champ libre à la cour de Londres pour son tête-à-tête avec les États généraux.

Cette même crainte était-elle venue à l'esprit du pensionnaire ou bien s'accoutumait-il à l'idée de l'union des marines? Il est difficile de se prononcer nettement. Quoi qu'il en soit, M. de Stein voulait hâter le départ de M. de la Calmette, qui devait représenter la Hollande auprès du Danemark, et il songeait à le charger lui-même des ouvertures

que la République pourrait faire faire à la cour de Copenhague. Choiseul, comptant sur les dispositions de celle-ci, ne doutait pas de l'accueil favorable réservé aux propositions ou insinuations de ce genre. Il se demandait seulement si une négociation aussi importante ne devrait pas être confiée à un sujet mieux intentionné et plus propre à la faire réussir que ne l'était l'envoyé choisi. N'y avait-il pas lieu de craindre qu'un agent, suspect d'être la créature de la faction anglaise et stathoudérienne, mît peu d'empressement et de zèle au succès de sa mission? « Les moments sont précieux, écrivait-il à d'Affry le 13 mars 1759, et la santé de M. de la Calmette est une raison plausible de lui substituer sur-le-champ un autre négociateur pour traiter uniquement l'objet dont il s'agit. »

Cette lettre de Versailles se croisait avec la correspondance de la Haye, qui informait Choiseul de la prochaine réunion des États de Hollande. C'était dans cette assemblée que devaient être décidés « les points d'instruction » pour l'envoyé à Copenhague, et d'Affry pensait qu'il serait bon de les faire confirmer par les États généraux, parce que les républicains n'étaient pas encore assez affermis pour en donner de séparées. Le premier député d'Amsterdam, M. Hop, était d'avis que nous

devions engager le Danemark à faire l'ouverture pour l'association maritime au lieu d'attendre celle de la Hollande. Il estimait que, dans l'état actuel de la République, il serait plus aisé de réunir les sentiments pour accepter une proposition que pour en présenter une. « Le parti anglais, disait-il, traverserait et même arrêterait facilement une initiative à prendre; il aurait beaucoup plus de peine à empêcher les Hollandais de répondre favorablement à une offre où ils verraient leur intérêt. »

Après réflexion, le pensionnaire s'était aussi rangé à cette manière de voir, qui convenait mieux à son tempérament et à son attitude générale. D'Affry, sûr de ne pas déplaire à Choiseul par cette initiative, écrivit alors à l'envoyé français en Danemark en même temps qu'il avertissait la cour de Versailles de ces intentions nouvelles de M. de Stein. « Le pensionnaire et M. Hop, disait-il au président Ogier, m'ont dit que leur avis commun qu'ils me communiquaient comme particuliers, parce qu'ils ne pouvaient le faire comme ministres sans que les États en eussent délibéré, était que le Danemark fît faire ici par son ministre des ouvertures ou des propositions pour l'association maritime. C'est à vous à juger, Monsieur, si vous vous croyez assez autorisé pour aller de

l'avant et tenter cette démarche auprès du ministère danois ou si vous devez attendre pour cela des ordres de S. M. (1). »

Afin de ne pas perdre de temps, d'Affry communiquait même à son collègue de Copenhague tout un plan qu'il avait conçu, propre à réaliser cette ligue des neutres, objet des désirs de Choiseul. La Russie et la Suède, pensait-il, pourraient se charger de la sûreté de la navigation dans la mer Baltique; le Danemark aurait à surveiller le Sund jusqu'à l'entrée de la Manche et la Hollande se chargerait de la Manche.

Le cabinet de Versailles, bien loin de blâmer d'Affry, s'empressa de seconder ses efforts, et, aussitôt après avoir reçu sa lettre, Choiseul autorisa le président Ogier à ne rien négliger pour engager le Danemark à faire les premières ouvertures aux États généraux en ce qui concernait l'association maritime. En écrivant à la Haye, il exprimait une fois encore le regret que M. de la Calmette restât chargé d'une aussi délicate négociation, et son seul espoir était que « ses supérieurs veilleraient d'assez près sur sa conduite pour prévenir les effets de son dévouement à la faction anglaise ».

(1) Hollande, vol. 500, f° 416.

Une chose le préoccupait cependant : c'était l'avis que lui avait donné le président Ogier d'une prochaine conciliation possible entre l'Angleterre et le Danemark. La cour de Londres, fidèle à son système de ne jamais prendre un engagement trop précipité, mais de ne pas faire évanouir toute espérance de satisfaction, jouait un peu avec celle de Copenhague comme le chat avec la souris. Le ministère français tenait à être bien informé de l'état des pourparlers et des conditions offertes, parce que, disait Choiseul, « si elles sont avantageuses au Danemark, je m'en servirai pour tâcher de rendre l'accommodement des Hollandais ou plus difficile pour les Anglais ou plus favorable au commerce de nos colonies. »

Une nouvelle lettre du président Ogier ajoutait à ses soucis en laissant craindre que la cour de Copenhague ne voulût pas se déterminer aux démarches nécessaires pour proposer à la Hollande l'association maritime projetée. Choiseul ne songea pourtant pas encore à abandonner la partie, d'autant plus qu'à ses yeux la pensée d'une union entre la Hollande et le Danemark ne pouvait, en tout état de cause, que favoriser les deux peuples dans leurs pourparlers avec la cour de Londres. « En effet, disait-il, si le marché du Danemark avec l'Angleterre n'est pas tout à fait conclu. il n'en

deviendra que meilleur; et si les Anglais craignaient de rompre avec le Danemark, ils redouteront bien plus encore de s'aliéner les Danois si ceux-ci font cause commune avec les Provinces-Unies. » L'argument portait juste. Il est malheureux qu'il fût présenté à un peuple rendu timide par le sentiment de son impuissance.

V

Quels que fussent leur patience et leur désir de ne pas provoquer l'Angleterre, les Hollandais ne pouvaient pas rester indéfiniment en suspens sur la question des vaisseaux pris par elle. Ne voyant rien venir, ils s'étaient décidés à l'action, et l'assemblée de Hollande avait arrêté que M. Boreel irait à Londres pour y porter les plaintes de la République sur leurs griefs envers les Anglais.

C'était à coup sûr une œuvre compliquée, et celui qui en était chargé sentait la difficulté de sa tâche. Il vint trouver l'ambassadeur de France, qui était son ami, et causer avec lui d'un des points les plus délicats des pourparlers qu'il allait entreprendre avec des ministres toujours pleins de morgue. Les Anglais ne voulaient pas admettre

que, sans violer la neutralité, les Hollandais fissent le commerce direct avec nos îles, et, d'autre part, ils refusaient de reconnaître le principe, aujourd'hui définitivement admis, que le pavillon couvre la marchandise. D'Affry, malgré son désir de ne pas compliquer la tâche de l'agent hollandais, crut devoir lui déclarer que, si la République avait la faiblesse de se relâcher sur un point aussi important, « nous ne pourrions nous dispenser d'en user à l'égard des marchandises anglaises à bord des vaisseaux hollandais comme les Anglais en useraient à l'égard des marchandises françaises à l'égard des mêmes vaisseaux (1). »

Il répéta, quelques jours après, les mêmes déclarations au pensionnaire, et, bien fixée sur ce point, la mission, composée de MM. Boreel et Vanderpol d'Amsterdam, et de M. Meerman, pensionnaire de Rotterdam, tous opposés au parti stathoudérien, put désormais faire ses préparatifs de départ pour l'Angleterre.

Le crédit de cette puissance diminuait peu à peu en Hollande, aussi bien au point de vue matériel qu'au point de vue moral. On commençait à se demander dans ce pays si la cour de Londres pourrait continuer longtemps à soutenir le poids

(1) Hollande, vol. 500, f° 434.



écrasant des charges financières que les hostilités faisaient peser sur elle et si le parlement consentirait toujours à voter les dépenses nécessaires à l'entretien ou à la construction des navires indispensables. Les fonds anglais baissaient chaque jour au point que d'Affry écrivait : « J'ose presque assurer que les Anglais ne trouveraient pas à présent 100,000 florins dans toutes les Provinces-Unies. » D'autre part, les républicains prenaient insensiblement plus de confiance en eux-mêmes, et, par là, en inspiraient plus aux autres. Ils pouvaient compter sur une influence de plus en plus sérieuse dans le pays, au moins jusqu'à la majorité du jeune stathouder, et le pensionnaire, qui « ne sentait pas ses forces » autant que d'Affry l'aurait voulu, commençait cependant à se servir de l'autorité que lui donnait sa place. Pour en citer un exemple, notre ambassadeur confiait au président Ogier qu'il avait donné ses instructions à M. de la Calmette indépendamment de celles des États généraux.

Choiseul, bien qu'il se fût toujours déclaré indifférent à la forme de gouvernement qui existerait en Hollande, ne pouvait que s'en réjouir, puisque le crédit des républicains entraînait l'influence plus grande et plus solide des idées françaises. Il se crut même autorisé à en profiter pour charger d'Affry

d'une démarche qui, en d'autres temps, aurait risqué d'être fort mal accueillie. A la fin d'une lettre écrite par un de ses secrétaires, il ajoutait de sa propre main : « La République ne pourrait-elle pas, en cas de violation de son territoire, nous confier la garde de Nimègue ou, du moins, nous donner des assurances que cette place ne favorisera en rien nos ennemis? Vous êtes militaire, Monsieur, et vous savez de quelle conséquence est pour nous la sécurité de Nimègue. Ainsi, je vous prie de faire sur ce point les plus sérieuses réflexions. » D'Affry, aussitôt ces instructions reçues, alla trouver le pensionnaire, et celui-ci parut ne pas croire au danger d'un mouvement quelconque du prince Ferdinand contre la neutralité des Pays-Bas. Il rassura pleinement l'ambassadeur de France sur la question de Nimègue et lui déclara qu'à tout événement le prince de Saxe, gouverneur de cette place forte, se conduirait comme nous pouvions le désirer.

Un autre incident faillit avoir des suites plus graves. L'envoyé des Provinces-Unies à Paris avait présenté au ministère français un mémoire en faveur des biens de la maison de Nassau situés en Allemagne. Dans ce document, le stathouder était qualifié de « prince d'Orange ». Choiseul chargea d'Affry de déclarer en Hollande que, par égard pour la recommandation de Leurs Hautes Puis-

sances, les généraux de Louis XV auraient, pour les États allemands du stathouder, tous les ménagements compatibles avec les nécessités de la guerre et les besoins indispensables de l'armée. Seulement, après avoir ainsi accédé à la demande hollandaise, d'Affry devait protester que le roi de France était seul souverain de la principauté d'Orange et que le roi de Prusse avait seul l'autorisation, en vertu du traité d'Utrecht, de prendre le titre et les armes d'Orange. Pour ce motif, Choiseul avait rendu son mémoire à M. de Berkenroode, et il chargeait son ambassadeur d'en user de même à l'égard de la résolution que les États généraux lui avaient fait adresser par leur agent. Il devait en outre prévenir les ministres de la République des raisons pour lesquelles on ne pouvait recevoir aucun acte dans lequel on donnerait au prince de Nassau une qualification qui ne lui appartenait à aucun titre et que les États généraux eux-mêmes lui avaient refusée jusqu'à la révolution de 1747, qui avait porté au stathoudérat le feu prince de Nassau-Dietz.

La commission était délicate. Lorsque d'Affry voulut s'en acquitter, on hésita un moment à recevoir la « résolution ». Il allait se fâcher et peut-être faire un éclat, mais le pensionnaire s'efforça de l'apaiser, et finalement M. de Byemont, agent

des États généraux, se décida à la reprendre.

Une difficulté du même ordre s'éleva peu de jours après. Le duc Louis de Brunswick avait notifié à Louis XV la mort de la princesse gouvernante. Choiseul fit renvoyer la lettre et chargea d'Affry d'en expliquer, de vive voix seulement, les trois raisons. D'abord, la lettre n'était pas accompagnée, suivant l'usage, d'une copie pour le ministre, et il y avait là une irrégularité qu'il croyait devoir relever pour le principe. De plus, le roi Louis XV ne portait pas le deuil du prince de Nassau ; il n'avait pas de raison de prendre celui de sa femme. Pour qu'il l'eût fait, il aurait fallu que ce fût Georges II qui annonçât lui-même l'événement, auquel cas l'on aurait considéré la princesse Anna comme fille du roi d'Angleterre. Enfin, le dernier motif était que, sur le cachet du duc de Brunswick, se trouvait l'indication : « Tuteur du prince d'Orange. » En dehors du ridicule de la dénomination, disait Choiseul, le titre de prince d'Orange qu'on donne au stathouder n'est pas reconnu à la cour de Versailles.

C'étaient là, il faut en convenir, de bien futiles questions d'étiquette, et l'on ne peut s'empêcher de trouver que le temps de d'Affry eût été mieux employé à une autre besogne. Heureusement, ces incidents tout passagers, et qui touchaient surtout

le stathouder et la faction anglaise, ne troublaient pas les bonnes relations de notre ambassadeur et du pensionnaire.

A côté de ce soin méticuleux à ne laisser passer aucune irrégularité, Choiseul faisait preuve de la plus stricte justice quand on lui adressait de Hollande une réclamation fondée. Ainsi, vers la même époque, des officiers français avaient poursuivi des déserteurs jusque sur le territoire des Provinces-Unies. Celles-ci s'en plaignirent par l'intermédiaire de leur agent en France. Le ministre répondit immédiatement que, si les coupables étaient connus, le roi les ferait punir, et qu'il renouvellerait les ordres les plus sévères afin de prévenir par la suite des entreprises aussi irrégulières. Il ne s'en tint d'ailleurs pas aux paroles. Peu de temps après, l'un des officiers, convaincu de culpabilité, fut arrêté et emprisonné. Pareille mesure ne pouvait que produire une bonne impression en Hollande. Elle confirmait ce pays dans l'idée que nous ne voulions porter aucune atteinte à ses droits et que nous étions tout disposés à ménager sa dignité. C'était une conduite d'autant plus habile qu'elle contrastait avec celle de l'Angleterre, toujours prête à se plaindre, mais jamais à rendre justice.

Les fonds anglais continuaient à baisser dans les

Pays-Bas. Le prix de l'or y augmentait tous les jours et le cabinet de Londres avait été obligé d'en acheter pour en arrêter la sortie. Le roi de Prusse en avait, lui aussi, fait prendre à Amsterdam pour 80,000 ducats. « Cet or était destiné, disait d'Affry, à la fabrication de pièces qu'on appelle fréderick. Ces pièces valaient, sept ou huit ans auparavant, 9 florins et quelques sols. Les nouvelles seraient, au contraire, altérées d'un tiers, tout en conservant leur prix nominal de 9 florins. » Afin de les faire passer avec plus de facilité et pour les confondre avec les anciennes, on devait antidater les coins de la frappe. Notre ambassadeur en informait Choiseul afin qu'on prît les mesures nécessaires pour en empêcher l'introduction en France.

Tout cela prouvait combien les ressources des alliés étaient épuisées. Malheureusement, les nôtres ne l'étaient pas moins, et nous n'aurions pas eu beaucoup plus de succès que les Anglais, qui offraient tous les jours des conditions avantageuses si l'on voulait « placer dans leurs fonds » et qui ne voyaient pas s'ouvrir les bourses. Il est vrai qu'avant de leur prêter, on voulait savoir si la cour de Londres rendrait les vaisseaux pris par ses sujets, et que d'Affry estimait que, si la restitution devait avoir lieu, c'était cette seule nécessité de se rouvrir un crédit qui pourrait l'amener.



La mission hollandaise chargée de réclamer les captures était enfin sur le point de partir pour Londres. Le 6 avril 1759, MM. de Meermann et Boreel étaient allés souper chez d'Affry. Mme Boreel y vint aussi, car il y avait nombreuse réception et concert. Pareil empressement à fréquenter l'ambassade de France n'eut pas l'heur de plaire à l'agent anglais, qui se rendit tout exprès à ce sujet chez le pensionnaire et s'emporta dans la conversation, disant qu'il était bien extraordinaire qu'on choisit pour négocier en Angleterre les amis de d'Affry, qui venaient chez lui prendre leurs instructions le matin et à qui il donnait des fêtes la veille de leur départ pour Londres. Le colonel York trouva d'ailleurs à qui parler, car le pensionnaire lui répondit « fort brièvement et fort sagement ».

Les relations plus sûres et plus confiantes qui s'établissaient ainsi entre les Provinces-Unies et la France amenèrent Choiseul à se demander si l'on ne pourrait pas profiter du changement d'ambassadeur hollandais en Espagne pour trouver dans le nouvel envoyé un agent de notre politique. Il se disait que notre influence à Madrid en serait accrue à l'heure où la santé du roi Ferdinand VI faisait toujours attendre un changement de règne. L'accord entre M. de Gronsfeldt et le marquis

d'Aubeterre faciliterait peut-être une évolution des ministres espagnols dans le sens français en affaiblissant leur persuasion que la Hollande marchait à la remorque de la cour de Londres. « Notre vue, en nous déterminant à donner à M. de Gronsfeldt une pension de 10,000 livres réversibles à sa femme, écrivait Choiseul à d'Affry, le 12 avril 1759, serait principalement d'avoir ce ministre à nos gages pendant son ambassade à Madrid, *pour qu'il nous y servît habilement sans paraître nous être attaché* (1). » C'était, il est vrai, dans le secret de cette manœuvre que résidait la difficulté. Le ministre ne se faisait pas d'illusion à cet égard, puisqu'il ajoutait : » Nous pensons parfaitement que nous avions peut-être plus à perdre qu'à gagner à établir en Hollande la voie de la corruption, puisque les Anglais nous primeraient toujours dans cette manière peu honnête de négocier. » Aussi, après avoir indiqué à son ambassadeur l'idée qui lui était venue, le laissait-il complètement juge de l'opportunité d'une démarche en ce sens et de la décision à prendre.

L'avis de d'Affry ne fut pas favorable à ce projet. Il jugeait, avec raison, impossible que le roi des Deux-Siciles ne portât pas sur le trône d'Es-

(1) Hollande, vol. 501, f° 34.



pagne des sentiments hostiles aux Anglais en souvenir de leurs procédés pour lui faire observer la neutralité dans son royaume de Naples. Étant donné, d'autre part, l'attachement bien connu de M. de Gronsfeldt à la France, il lui semblait inutile de payer les services qu'on pouvait attendre de lui à Madrid. D'Affry rappelait en outre à Choiseul qu'il avait pris la liberté de mander plus d'une fois ce qu'il pensait sur cette façon de négocier, et il ajoutait : « Je dois dire, à la louange des républicains qui m'ont donné leur confiance, qu'il n'y en a pas un qui soit susceptible de corruption et que plusieurs m'ont même annoncé que, si je leur parlais jamais d'argent, ils cesseraient de me voir (1). » Ce qui amenait même, sous la plume de l'ambassadeur, une dernière observation pleine de regrets mélancoliques : « S'ils avaient autant de fermeté que d'honnêteté, leur crédit dans la République la mettrait pour longtemps à couvert de tous les dangers dont ses ennemis extérieurs et intérieurs la menacent. »

(1) Hollande, vol. 501, f° 69.

VI

Les dernières nouvelles reçues de Copenhague ne paraissaient pas favorables au projet d'association maritime. Choiseul, qui savait ne pas s'entêter sur une idée quand il croyait que l'obstination nuirait à sa cause au lieu de la servir, résolut de le laisser sommeiller et d'attendre un moment plus propice. Il n'en jugeait pas de même en ce qui concernait les vaisseaux hollandais pris par l'Angleterre. Sa correspondance à cette époque témoigne fortement l'intérêt qu'il en entendait tirer pour la France. Afin que d'Affry ne risquât pas d'être pris au dépourvu, le ministre le mit au courant de ses projets et lui donna les instructions les plus complètes sur la conduite à tenir.

Choiseul trouvait bon, si les Anglais se décidaient à la restitution de leurs captures, de ne témoigner aucun mécontentement, d'applaudir au contraire à la sagesse des mesures que les États généraux avaient prises pour obtenir ce résultat. Il se réservait de veiller ensuite, avec une grande attention, aux procédés de la cour de Londres et aux entreprises de sa marine. En supposant meme

la justice la plus complète accordée aux Hollandais, ce qui ne lui paraissait guère possible (car il n'admettait pas la bonne volonté du cabinet de Londres), Choiseul conjecturait, d'après le caractère anglais et l'expérience du passé, que les déprédations et les pirateries recommenceraient bientôt. Les clameurs et les plaintes se renouvelleraient alors avec plus de vivacité en Hollande et l'on profiterait de la circonstance pour exciter le juste ressentiment des États généraux en évitant cependant de leur reprocher les principes faux et timides de leur conduite, mais en leur mettant sous les yeux la perfidie anglaise dont ils auraient, encore une fois, été la dupe et la victime. Ce serait, pensait-il, « le moment de précision à saisir avec prudence et activité pour rapprocher le Danemark et la Hollande de l'idée d'une association maritime (1). » En même temps, convaincu que l'Angleterre n'accéderait pas aux demandes hollandaises, il disait à d'Affry : « Si, au contraire, la cour de Londres ne satisfait qu'imparfaitement les Hollandais et les Danois ou seulement l'une ou l'autre de ces deux puissances, il est nécessaire que vous cherchiez à aigrir encore plus l'indignation et le désir de vengeance des sujets de la République et

(1) Choiseul à d'Affry, 17 avril 1759.

à envenimer l'amour-propre de ses ministres. »

Pendant qu'il faisait agir ainsi à la Haye, il voyait lui-même à Versailles le représentant des Provinces-Unies, auquel il n'hésitait pas à parler avec une vigoureuse franchise :

Je lui ai fait sentir, écrivait-il à d'Affry, que la conduite de M. le greffier Fagel (dans l'affaire du mémoire portant le nom d'Orange) avait déplu au roi. J'ai pris de là occasion de lui dire que la République se trompait beaucoup si, selon les propos anglais, elle imaginait que les ménagements justes que le roi avait eus dans cette guerre pour les États généraux partaient d'un autre principe que celui de la justice et de l'amitié pour la République, que j'étais bien aise de lui déclarer, de la part de S. M., que ces seuls sentiments l'avaient déterminé, mais que les circonstances ne changeraient rien à la résolution très décidée où était le roi de se faire rendre, dans tous les cas, ce qui lui était dû et que la guerre où il se trouvait engagé n'empêcherait pas qu'il ne fît sentir son ressentiment aux puissances neutres qui oseraient lui manquer.

Ce langage, d'une énergie presque brutale, était nécessaire avec M. de Berkenroode, qui aurait volontiers pris ses inspirations dans le parti anglais et dont les sympathies, en tous cas, étaient acquises à cette faction. En terminant son entretien, Choiseul redit à son interlocuteur que « si les États généraux acquiesçaient à la recherche des effets français sous leur pavillon, le roi Louis XV ne pourrait pas se dispenser d'ordonner la même recherche des effets anglais sous pavillon hollandais ».

M. de Berkenroode promit au ministre de mander exactement aux États généraux ce qu'il lui disait de la part du roi. Louis XV fit aussi prescrire à d'Affry « de lui rendre compte de la manière dont l'ambassadeur hollandais se serait acquitté de la commission et de l'impression qu'elle aurait faite à la Haye. » Nous ne prétendions d'ailleurs pas gêner les Hollandais pourvu que nos intérêts fussent respectés dans les engagements qu'ils pouvaient prendre.

Cette explication de la cour de Versailles produisit en Hollande un très grand effet. Il est vrai qu'elle arriva dans un moment favorable. La lettre de M. de Berkenroode fut lue à l'assemblée des États généraux, et cette missive, jointe à la nouvelle de la bataille gagnée à Bergen par les troupes françaises du duc de Broglie, jeta les partisans de l'Angleterre dans une vraie consternation. « Cette victoire, dont nous attendons d'heureuses suites, écrivait d'Affry le 22 avril 1759, ne facilitera pas le recouvrement des fonds dont l'Angleterre a besoin pour fournir aux dépenses de cette campagne, et, tandis que les papiers publics baissent à Londres, les nôtres commencent à reprendre faveur, et il y a lieu d'espérer que le crédit et la confiance ne tarderont pas à se rétablir ici au moyen des arrangements que le ministère du roi

prend par rapport à l'administration des finances. »

Tous ces renseignements donnaient pleine satisfaction au cabinet de Versailles. C'était pour lui une des rares heures de joie et de détente qui aient sonné pendant cette triste période et peut-être espérait-il désormais voir luire des jours meilleurs. Aussi Choiseul voulut-il mettre un peu de baume à la blessure qu'il avait faite dans l'âme de l'ambassadeur hollandais. Le 29 avril 1759, il lui déclara que « le roi n'avait jamais voulu engager ses amis les États généraux dans les démarches qui pourraient nuire à leur repos et à leur commerce, mais que, s'ils ne pouvaient obtenir le redressement de leurs griefs, ils pouvaient compter sur les secours de toute espèce que l'amitié du roi serait toujours disposée à leur procurer pour les aider à venger leur gloire offensée et leurs sujets opprimés (1) ».

Le ministre français attendait avec la plus vive impatience les détails de la négociation que les délégués hollandais poursuivaient en Angleterre. Connaissant la manière d'agir des cabinets anglais, il craignait, par-dessus tout, que Pitt ne trouvât moyen de traîner cette affaire en longueur et qu'il ne ralentît l'armement des États maritimes en les

(1) Hollande, vol. 501, f° 103.



leurrant de fausses démonstrations et d'espérances illusoires. C'était aussi la peur de d'Affry, qui s'inquiétait des lenteurs apportées aux pourparlers de Londres. « On y met de ce côté-ci tant de faiblesse, écrivait-il à son chef le 14 mai 1759, qu'il est fort à craindre qu'ils ne se terminent pas bien. Plusieurs marchands cherchent déjà à faire des accommodements particuliers avec les corsaires qui leur ont enlevé leurs vaisseaux. » Pour comble d'habileté, d'ailleurs, les Anglais laissaient à ce moment-là beaucoup plus de liberté au commerce hollandais qu'ils ne faisaient d'habitude.

Ils répandaient aussi volontiers des bruits favorables à un accord prochain avec le Danemark, et l'agent de ce pays à la Haye, M. de Cheuss, en était lui-même la dupe, à moins qu'il n'en fût le complice. Il avait prétendu au pensionnaire que la restitution des vaisseaux danois était une chose convenue, moyennant des cautions que donneraient à l'Angleterre les commerçants propriétaires de ces navires. Tout cela n'avait d'autre but que d'impressionner les Hollandais et d'éloigner de leur esprit la pensée d'une association maritime.

Le cabinet de Versailles reçut alors l'avis que M. Yorke agissait auprès des États généraux pour les engager à une alliance défensive au cas où la mort du roi d'Espagne réunirait, sous un nouveau

règne, la cour de Madrid à la France dans un système commun de principes et de mesures politiques. Choiseul, inquiet de cette information, chargea d'Affry d'en rechercher le plus ou moins de fondement. L'ambassadeur alla trouver le pensionnaire et celui-ci lui donna sa parole d'honneur que depuis près d'un mois il n'avait pas vu M. Yorke ni entendu parler de lui. D'Affry ne mettait pas en doute un seul instant la bonne foi de M. de Stein, mais il ne put s'empêcher de lui dire que, peut-être, l'agent anglais travaillait sur ce point avec d'autres ministres de la République. Le pensionnaire rougit alors et répondit avec beaucoup de vivacité que, « dans le gouvernement présent, il ne lui conseillait pas de s'adresser à d'autres qu'à lui, et que, quand il le ferait, il serait le premier à en être instruit ». En rapportant à Choiseul sa conversation avec M. de Stein, d'Affry déclarait que, personnellement ou par ses informateurs, il ne savait rien de suspect de la part de M. Yorke ou de M. de Hellen, qui représentait la Prusse en Hollande. Il ne voyait donc nulle raison de craindre, pour le moment, que les États généraux devinssent accessibles aux séductions des Anglais.



VII

Une seule chose pouvait compromettre nos relations avec les Provinces-Unies, c'était la crainte de voir expulser du trône d'Angleterre la ligne protestante. Si la cour de Londres avait eu un semblant de prétexte à leur donner que nous songions à rétablir les Stuarts, le pensionnaire et le parti républicain auraient été incapables de remonter le courant qui eût entraîné les Hollandais en faveur de la maison de Hanovre.

L'ambassadeur de France en avait averti Choiseul, qui n'hésita pas à lui répondre, le 31 mai 1759 : « Le Prétendant n'entre pour rien, ni directement ni indirectement, dans les mesures que nous jugeons à propos de prendre pour pousser avec plus de vigueur notre guerre contre les Anglais. » C'était, en effet, le moment où le cabinet de Versailles préparait contre l'Écosse l'expédition qui devait si malheureusement aboutir à « la journée de M. de Conflans ».

Notre intention, continuait le ministre, n'est point d'exciter une révolution dans les Iles britanniques. Le système politique du roi est diamétralement opposé à une

pareille idée, dont je sens plus que personne l'inutilité, le danger et, peut-être, le ridicule. Nous ne voulons que rendre à nos ennemis, autant qu'il dépendra de nous, le mal qu'ils nous ont fait, et nous y emploierons tous les moyens dont nous pourrons faire usage, mais sans aucune sorte de concours ni d'intelligence avec la maison de Stuart et ses adhérents.

Il était difficile d'être à la fois plus net et plus rassurant. Pour qu'il n'y eût pas de fausse interprétation possible, Choiseul ajoutait encore : « Ainsi, dans toutes les occasions où on vous mettra à portée de traiter cette matière, expliquez-vous assez précisément pour ne laisser aucun doute sur la façon de penser du roi et de son conseil relativement à cet objet. » Notre ambassadeur s'acquitta de la commission avec toute la clarté désirable, et le pensionnaire, très content de ce qu'il entendait, lui promit d'en faire usage.

Au moment même où d'Affry s'adressait à M. de Stein, Choiseul avait occasion de s'expliquer avec M. de Berkenroode. Celui-ci l'ayant entretenu de l'émotion causée en Hollande par les préparatifs de la France, Choiseul lui riposta que le roi ne devait de compte à personne. L'ambassadeur, un peu embarrassé, répliqua que les États généraux avaient un traité défensif avec l'Angleterre et nommément pour le soutien de la maison de Hanovre. La cour de Versailles ne devait donc

pas être surprise de l'inquiétude des Hollandais qui se posaient la question de savoir s'ils n'auraient pas à entrer en guerre et qui désiraient, par cela même, connaître la nature et le but de nos projets. Choiseul dit alors à M. de Berkenroode que la France ne faisait la guerre que pour ses intérêts et pour venger ses injures personnelles, mais non pas pour servir la cause du Prétendant.

Il était autorisé à faire cette déclaration, si l'on en juge par une note de cette époque, rédigée sans doute par l'ordre du ministre et renfermée, au quai d'Orsay, dans la correspondance avec l'Angleterre.

On n'a pas voulu prendre d'engagement avec le prince Charles, dit ce document, et on n'a pas voulu l'informer exactement des préparatifs contre l'Angleterre : 1° *parce que ce prince n'a pas la tête assez bien faite pour qu'on puisse diriger une entreprise considérable sur ses avis;* 2° parce qu'il est entouré de personnes des deux sexes très suspectes et qui vraisemblablement le trahissent; 3° enfin parce que les Suédois et les Hollandais, prévenus que le Prétendant entre dans nos dispositions, auraient pu être embarrassés, par motif de religion, de nos engagements avec ce prince (1).

Pour dire toute la vérité, afin d'obtenir le concours des partisans des Stuarts, Choiseul n'avait pas catégoriquement découragé leurs espérances

(1) Angleterre, vol. 442, f°s 131 et 132.

de restauration. Mais tout cela demeurait à l'état vague, et la seule chose précise que le ministre pouvait affirmer, c'était l'absence d'une entente formelle avec le prince Charles. Aussi Choiseul déclara-t-il à l'ambassadeur hollandais que, « si c'était par ordre de ses maîtres qu'il lui avait parlé, il pouvait leur mander cette réponse faite par ordre de Louis XV, » et l'entretien se termina très amicalement de part et d'autre.

On était autorisé à se demander si M. de Berkenroode avait agi de son propre mouvement ou si c'était sur les conseils du greffier Fagel, toujours inféodé au parti anglais, qu'il s'était porté à cette démarche. Ce qui ferait plutôt pencher vers cette manière de voir, c'est que, tandis que le pensionnaire avait communiqué la réponse rassurante de d'Affry aux États de Hollande, qui s'en étaient montrés fort satisfaits, Fagel n'en avait pas dit un mot aux États généraux. Lorsque la nouvelle de l'entretien entre Berkenroode et Choiseul arriva à la Haye, le pensionnaire déclara à d'Affry que l'ambassadeur hollandais n'avait pas le moindre ordre de s'expliquer comme il l'avait fait et que c'était entièrement de lui-même qu'il avait agi. Le greffier Fagel répondit à son tour qu'il n'en avait pas écrit à M. de Berkenroode et alla même jusqu'à dire qu'il fallait que la tête eût tourné à ce



ministre. Choiseul ne voulut pas compliquer outre mesure la situation et prolonger cet incident. Il se déclara donc satisfait de ces explications tout en conservant l'idée que, peut-être, M. de Berkenroode avait eu des instructions secrètes de M. Fagel afin de faire naître des doutes à Paris et, si c'était possible, de retarder nos projets contre l'Angleterre; puis que le greffier, voyant l'insuccès de ses manœuvres, avait pris le parti du désaveu.

Quoi qu'il en fût, d'Affry s'était demandé s'il ne ne serait pas bon de rassurer publiquement les Hollandais, au lieu de s'en tenir à ses conversations avec le pensionnaire; Choiseul tempéra ce zèle qu'il trouvait un peu excessif. Il paraissait, en effet, prématuré à Versailles de donner dès lors une déclaration par écrit, et le roi pensait qu'elle ne devait être remise que dans le cas où le colonel Yorke présenterait un mémoire pour réclamer le secours des 6,000 hommes prévus par les traités défensifs. Cependant, pour ne pas différer à instruire le gouvernement de chaque province, d'Affry était autorisé à se rendre chez le président de semaine en choisissant, si possible, le mieux intentionné, et à le mettre au courant de nos projets. Choiseul l'engageait en outre à prévenir ce magistrat, afin qu'il en informât les États géné-

raux, que si l'Angleterre leur adressait quelque réquisition à l'occasion de nos armements maritimes, l'ambassadeur de France leur donnerait par écrit la déclaration qu'il lui faisait de vive voix.

Il est vrai que le fils du Prétendant était à ce moment-là en France, à Bouillon. Mais il n'eût pas été généreux d'expulser ce prince d'un asile où il ne portait aucun ombrage, et il suffisait d'assurer qu'il n'entrait personnellement pour rien dans les projets de Louis XV contre l'Angleterre. Il fallait qu'on en fût bien persuadé à Londres, puisque dans le dernier message de Georges II au Parlement, pas plus que dans les adresses de réponse, il n'avait été fait mention du Prétendant. « En effet, disait fièrement Choiseul, le roi n'a besoin ni de fantômes ni de révolutions pour attaquer ses ennemis et se venger d'eux (1). »

VIII

La cour de Versailles estima dès lors que la Hollande devait être pleinement rassurée et que l'on pouvait revenir aux projets d'association

(1) Choiseul à d'Affry, 24 juin 1759.

maritime. A coup sûr, les puissances neutres avaient eu jusque-là trop de faiblesse à l'égard des Anglais; mais Choiseul pensait que le rétablissement de notre marine, œuvre capitale à ses yeux, le bon état de nos finances et le discrédit des fonds anglais inspireraient aux nations maritimes une confiance qu'il s'efforcerait de soutenir par nos succès.

Ce qui permettait de concevoir quelque espérance, c'était que les négociations de l'Angleterre n'avançaient pas plus avec la Hollande qu'avec le Danemark. M. de Bernstorff écrivait même en France que les démêlés entre la cour de Copenhague et celle de Londres paraissaient fort éloignés de la conciliation et que la marine anglaise continuait à exercer ses violences et ses pirateries contre les vaisseaux et les sujets danois. On commençait d'ailleurs à croire à Copenhague que l'on n'obtiendrait plus la restitution des prises, parce que les ministres anglais alléguaient qu'ils n'avaient aucune autorité sur les tribunaux chargés de les juger. Aussi le ministère danois avait-il formellement déclaré à l'envoyé d'Angleterre que si, en juillet 1759, justice n'était pas faite pour la plus grande partie aux commerçants lésés, le roi prendrait les mesures convenables pour se procurer la satisfaction qui lui était due.

Un autre élément de succès possible était le traité qui venait d'être conclu entre la Suède et la Russie pour la protection du commerce, dans la mer Baltique, contre les tentatives que l'Angleterre et la Prusse pourraient faire pour l'y troubler. Il y avait là un commencement d'exécution du plan transmis par d'Affry au président Ogier, et, lorsque l'ambassadeur de France annonça la nouvelle au grand pensionnaire, il ne put s'empêcher de lui dire combien il serait à désirer de voir le Danemark et la Hollande suivre cet exemple. M. de Stein ne s'expliqua point sur ce sujet, mais il sembla à notre agent que cette réflexion ne lui déplaisait pas. Aussi Choiseul recommandait-il à d'Affry de continuer à marquer beaucoup d'attention et de bonne volonté aux négociants d'Amsterdam et de Rotterdam. « Ils forment le cri public qui, porté à un certain point, force presque toujours en Hollande les délibérations et les résolutions du gouvernement. »

Ce gouvernement, à vrai dire, était singulièrement affaibli et divisé. La province de Hollande n'avait pas entre le corps de ses nobles et les villes l'union qui lui eût assuré la prépondérance dans les États généraux, et la cité d'Amsterdam, qui aurait dû avoir une influence prédominante dans les États de Hollande, manquait d'un chef capable de la

lui assurer. La politique étrangère laissait en général assez indifférents ceux de qui elle eût pu recevoir ressort et énergie. La plupart des membres du gouvernement employaient toute leur intelligence et leur attention aux intérêts du dedans. Ils semblaient avoir oublié le rôle autrefois joué par la Hollande dans les affaires de l'Europe, ou bien, peut-être, trouvaient-ils que les sacrifices jadis consentis et les efforts tentés par elle n'avaient pas donné à leur patrie des résultats assez satisfaisants pour chercher à reprendre la place qu'elle occupait naguère. Les républicains ne songeaient donc plus qu'à profiter des avantages particuliers que pouvait leur procurer la minorité du stathouder. Ils travaillaient à ne pas laisser le prince Louis de Brunswick étendre, outre mesure, les bornes de l'autorité qu'on lui avait confiée pendant la minorité du prince de Nassau. D'aucuns mêmes, s'il faut en croire d'Affry, cherchaient à cultiver les bonnes grâces du régent et à se préparer celles du jeune stathouder pour le moment où il atteindrait sa majorité.

Choiseul s'étonnait que le pensionnaire, avec ses bonnes intentions, ne pût pas parvenir dans l'intérêt de sa patrie à l'union de tous les esprits dans les États de Hollande et surtout dans la ville d'Amsterdam. « Nous devons être fort indépen-

dants, disait-il, de la forme du gouvernement dans les Provinces-Unies. Cependant, des raisons politiques pourraient, suivant les conjonctures, nous rendre le stathoudérat utile ou nuisible. » Et il se posait la question de savoir si nous avions plus d'intérêt à en désirer la fin ou la continuation. A coup sûr, tout stathouder de la branche de Nassau serait dévoué à l'Angleterre; mais il y avait d'autre part, dans la puissance stathoudérienne, telle qu'elle existait alors, une cause d'anarchie et par conséquent de faiblesse et d'indécision. Puisqu'il semblait impossible d'entraîner la Hollande dans l'orbite de la France et de secouer l'indolence naturelle ou voulue de ceux qui détenaient le pouvoir à cette heure, le ministre se demandait si cette diversité de sentiments et d'affections n'était pas ce qui convenait le mieux à notre cause.

Aussi Choiseul écrivait-il à d'Affry :

Ce que nous devons désirer actuellement de préférence et ce à quoi nous parviendrons le plus aisément, c'est que les États généraux persistent invariablement dans leur neutralité pendant toute la durée de cette guerre et, sur ce point, nous ne pouvons pas nous dissimuler que les Anglais nous ont bien servis en excitant contre eux la juste animosité des Hollandais. Rien n'est plus essentiel que d'entretenir et de faire fermenter ce germe de haine, et vous ne devez, M., rien négliger pour cela.

Maintenir ainsi les esprits dans des dispositions



hostiles à l'Angleterre était déjà quelque chose. Il fallait encore, et c'est à cela que Choiseul faisait servir son ambassadeur à la Haye, tâcher de se concilier l'opinion des Hollandais de toutes les classes par l'attitude la plus cordiale et la justice la plus stricte à leur égard. « C'est par le contraste des procédés de l'Angleterre comparés aux nôtres, écrivait-il le 4 juillet 1759, que nous ferons impression sur les nations neutres et que nous les mettrons enfin à portée de réfléchir. »

Afin de rendre cette attitude plus manifeste, Choiseul chargea d'Affry de déclarer à M. Hop, directeur de la Compagnie des Indes orientales, et aux ministres que, si réellement des vaisseaux hollandais avaient été pris par des Français, ainsi que le bruit en courait, non seulement ils seraient fidèlement restitués ou en nature ou en argent, mais que les propriétaires seraient entièrement dédommagés des pertes que cet incident pouvait leur avoir occasionnées. « Les États généraux, disait le ministre, connaissent trop les sentiments du roi, et S. M. leur a donné des preuves trop évidentes de son amitié pour qu'ils puissent s'imaginer qu'elle tolère de la part de ses sujets aucun procédé ou entreprise contraire à la parfaite intelligence qu'elle veut entretenir et perpétuer, autant qu'il dépendra d'elle, avec Leurs Hautes Puissances. »

Pareille attitude était simple équité qui avait pourtant bien son prix, si l'on songeait à la manière d'agir de l'Angleterre dans des circonstances analogues. Une autre occasion s'offrit à Choiseul de faire preuve d'une bienveillance empressée à l'égard des Hollandais. Quelques vaisseaux français étaient allés se ravitailler en vivres à la colonie du Cap, où ils avaient reçu le plus parfait accueil. Le ministre, aussitôt qu'il en fut informé, chargea d'Affry de témoigner « dans les termes les plus expressifs » aux ministres de la République, au président de semaine, sans cependant leur rien donner par écrit, la gratitude et la satisfaction de Louis XV. Il voyait, dans les bons traitements accordés à ces navires, « une preuve nouvelle des sentiments de Leurs Hautes Puissances qui pouvaient compter sur le plus parfait retour de sa part (1). »

Il semblait que pareille commission serait des plus faciles et des plus agréables à faire; mais Choiseul avait compté sans la situation délicate où se trouvait la Hollande. En effet, aux premiers mots que d'Affry lui adressa sur ce sujet, M. de Stein, tout en l'assurant de ses sentiments personnels, l'engagea à ne pas communiquer aux États géné-

(1) Hollande, vol. 501, f[os] 323, 349 et suiv.

raux ce que lui mandait le cabinet de Versailles. Il lui en donna les raisons. Les gouverneurs hollandais dans les Indes orientales ne reçoivent leurs ordres, lui dit-il, que des directeurs de la Compagnie, hormis dans les cas importants, et la conduite de M. de Zullbach, dans cet accueil fait aux vaisseaux français, n'était certainement pas la conséquence d'instructions émanées de Leurs Hautes Puissances. Il alla plus loin et fut obligé d'avouer à notre ambassadeur que l'attitude du gouverneur du Cap ne serait généralement pas approuvée par les États généraux, « et cela n'est que trop vrai, » ajoutait d'Affry.

Il n'était pourtant pas juste que la direction de la Compagnie souffrît du mauvais vouloir de quelques hommes trop prudents et qu'elle ignorât combien le roi de France avait été sensible aux bons procédés de ses gouverneurs. Notre représentant tenait d'ailleurs à la mettre au courant des dispositions bienveillantes de la cour de Versailles. Aussi fut-il convenu avec le pensionnaire que d'Affry renoncerait à la partie officielle de sa tâche et s'acquitterait seulement auprès des principaux directeurs des ordres dont Choiseul l'avait chargé.

Cet incident valait la peine d'être relaté. N'est-il pas caractéristique de l'état d'esprit des gouvernants hollandais toujours en proie à la crainte de

se trouver entraînés à prendre parti entre l'Angleterre et la France, et désireux d'éviter une mesure qui pouvait paraître un penchant trop prononcé en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux pays? Ceux qui n'avaient pas la responsabilité du pouvoir et qui n'engageaient qu'eux-mêmes par leurs actes se montraient, à vrai dire, moins renfermés et moins prudents. C'est ainsi que le gouvernement de la colonie du Cap semblait avoir pris de la confiance dans les Français par la manière dont leurs opérations de ravitaillement avaient été conduites. Quelques-uns des principaux membres du conseil avaient même fait faire des ouvertures sur la possibilité, pour les deux Compagnies de France et de Hollande, de se lier ensemble, « de façon à contenir celle d'Angleterre par rapport au commerce ». Aussi les directeurs de la Compagnie française des Indes orientales mandaient-ils au contrôleur général :

L'administration se propose, sous votre bon plaisir, M., d'écrire à ces messieurs pour les remercier des services qu'ils ont rendus à l'escadre et de leur envoyer quelques galanteries en vins de Champagne et de Bordeaux. Ces politesses nous paraissent d'autant plus à propos qu'outre les remerciements que la Compagnie doit pour les services rendus, elle peut se trouver dans le cas d'en solliciter de nouveaux (1).

(1) Hollande, vol. 501, f° 356.



Le cabinet de Versailles sentait tout le prix de ces bonnes dispositions et n'aurait pas demandé mieux que d'en tirer parti. Mais les sentiments populaires ne règlent pas toujours l'attitude des pouvoirs publics. C'était le cas dans cette circonstance, et l'on dut laisser tomber, par crainte de ne pas rencontrer en Hollande un accueil favorable, ces insinuations des commerçants du Cap.

IX

Quels regrets devait éprouver Choiseul en pensant au merveilleux parti que l'on pourrait tirer contre le cabinet de Londres d'une entente entre les divers pays maritimes! La terreur de l'Angleterre, si fière de la sécurité que lui offre le « splendide isolement » de son île, a toujours été cette possibilité d'invasion que donne la possession d'une flotte. Un exemple frappant s'en produisit alors, qui n'était pas pour ralentir le zèle avec lequel Choiseul travaillait à relever notre marine.

Un dimanche, en effet, une vive panique se produisit dans le pays britannique par suite de l'apparition de quelques bâtiments que la peur avait fait prendre pour des navires français. Deux

vaisseaux de guerre anglais, qui étaient à l'ancre, coupèrent leurs câbles et se jetèrent à la côte où ils répandirent l'effroi. On envoya même à Londres des courriers qui y causèrent beaucoup d'alarmes et tout ne rentra dans l'ordre que par l'arrivée d'autres porteurs de nouvelles qui apprirent qu'on s'était trompé et que les vaisseaux, cause de tout le mal, appartenaient à la Hollande (1).

Puisque de pures illusions créaient en Angleterre un tel état d'esprit, que ferait donc l'arrivée réelle d'une escadre? C'était la pensée de Choiseul en préparant la flotte de M. de Conflans pour tâcher de trouver en Écosse la paix que l'on ne pouvait obtenir ailleurs. Il commençait à comprendre que nous ne devions plus compter que sur nous-mêmes et sur les efforts que nous entreprendrions. Aussi, de toutes les épreuves ou les déceptions qui fondaient sur lui, il tâchait, loin de se laisser abattre, de faire sortir une activité et une énergie plus grandes pour le bien de son pays. Il s'efforçait aussi de désarmer les préventions que pouvait faire naître contre nous en Hollande la question religieuse. Après avoir bien démontré qu'elle n'était pour rien dans l'expédition contre l'Écosse, il obtenait du roi Louis XV la création

(1) D'Affry à Choiseul, 14 juillet 1759. Hollande, vol. 501, f° 360.



d'un « ordre du mérite militaire » réservé aux protestants pour les dédommager de se voir exclus d'autres ordres royaux. C'était une tolérance toute relative, mais il faut cependant en tenir compte à cette époque.

Cette nouvelle produisit une bonne impression à la Haye; mais ce n'était pas une mesure aussi peu importante, en somme, qui pouvait modifier la situation. Le stathoudérat était solidement établi en Hollande et il n'y avait pas apparence qu'il fût renversé de longtemps, à moins que le stathouder ne fût entouré de mauvais conseillers et qu'il ne voulût un jour excéder les prérogatives à lui accordées ou soumettre la République à une espèce de tyrannie. Tel n'était pas le cas à cette heure où le le prince Louis de Brunswick détenait le pouvoir et se conduisait en homme sage, prudent et habile qui avait empêché la mort de la princesse royale de tourner à l'avantage absolu des républicains. Si ces derniers n'avaient pas recouvré le pouvoir qu'une minorité et la tutelle d'un étranger les autorisaient à espérer, c'est que le tuteur du jeune stathouder s'était montré assez adroit pour les diviser. Faisant entrer dans sa conduite autant de ménagement et de dextérité que la fille de Georges II avait mis d'humeur et de passion dans la sienne, il savait ne pas blesser les Hollandais dans leurs sen-



timents les plus profonds. C'est ainsi qu'il n'avait marqué aucune opposition à l'armement maritime auquel tenait ce peuple de commerçants et de marins, et qu'il n'avait témoigné aucun désir de voir augmenter l'armée de terre qui intéressait beaucoup moins les habitants des Provinces-Unies. D'Affry ne le croyait pas disposé à faire pencher la balance en faveur de l'Angleterre. Que ce fût par conviction ou par intérêt, il le supposait même favorable au maintien de la neutralité absolue.

Puisqu'on ne devait raisonnablement pas penser que la République joindrait alors ses forces aux nôtres, c'était, en somme, la situation que pouvait désirer l'ambassadeur de France, et il y comptait fermement.

L'intérêt que les partisans du stathouder ont à maintenir leur gouvernement, écrivait-il à Choiseul le 16 juillet 1759, doit nous assurer de leur sagesse. Le stathouder et la République même risquent tout à nous manquer de parole et ne pourraient en espérer aucun fruit. Je crois, par toutes ces raisons, pouvoir assurer S. M. que la neutralité des Hollandais durera autant que cette guerre. Si nous parvenons, comme je l'espère, à la terminer en réduisant les Anglais à des dédommagements pour le passé et à des sûretés pour l'avenir, la paix sera de longue durée et, malgré l'attachement du stathouder à la cour anglaise, il ne pourra déterminer de longtemps la République à faire cause commune avec l'Angleterre contre nous.

Après avoir vécu en Hollande plusieurs années



(d'Affry y était en effet arrivé en 1755), l'ambassadeur de France concevait d'ailleurs quelques inquiétudes sur le rôle politique réservé à ce pays. Il pensait, pour avoir vu de près les compétitions acharnées entre les deux factions qui se partageaient l'influence, que la République devait vraisemblablement tomber un jour dans la classe des puissances de second ordre, au moins relativement aux affaires générales de l'Europe. Toute nation divisée, quand elle ne consent pas à faire les sacrifices nécessaires à l'apaisement intérieur, perd forcément de son prestige au dehors et n'est plus à même de jeter dans la balance un poids suffisant pour en faire pencher le plateau. Les nobles traditions de fierté généreuse, si elles n'avaient pas disparu dans les Pays-Bas, s'étaient singulièrement affaiblies au dix-huitième siècle.

Les Hollandais d'ancienne tige, écrivait d'Affry, pensaient moins mal que les nouveaux, mais l'appât du gain, le désir de jouir d'une prétendue liberté et l'asile accordé à tous les gens qui avaient mal fait ailleurs ont peuplé ce pays d'une espèce d'hommes la plus intéressée et sur laquelle on peut le moins compter. Cette classe fait le plus grand nombre sans comparaison et la plupart des magistratures hollandaises en sont infectées. D'ailleurs, elle compose la plus grande partie de la populace dans les villes, et c'est elle dont on se sert quand on veut forcer les régences à suivre un parti violent et à abandonner celui de la raison (1).

(1) Hollande, vol. 501, f° 363.

Cette puissance de l'argent, véritable calamité pour les peuples qui en sont la proie, combat et détruit à cette époque en Hollande celle des vertus et de l'honneur que représentait, avec le parti républicain en général, le pensionnaire, M. de Stein. Ce dernier avait le prestige et l'autorité morale, mais ne se sentait pas la force matérielle nécessaire pour imposer sa manière de voir et pour entrainer dans sa voie ses concitoyens. Il mettait toutefois son influence et le crédit dont il disposait au service du bon sens, de la sagesse et de la modération poussée parfois jusqu'à la faiblesse.

C'est ce qui lui permit néanmoins, en juillet 1759, d'être confirmé dans son emploi. Il est des moments où l'on hésite à placer dans les hautes fonctions des gens de caractère trop énergique. On a peur de leur activité et l'on redoute moins des natures plus souples et, pour ainsi dire, plus émollientes. La Hollande était à une de ces heures-là, mais la cour de Versailles ne pouvait pas, au fond, regretter son choix. Malgré sa réserve trop prononcée, M. de Stein avait des sympathies bien françaises qui lui valaient l'animosité du parti dévoué à l'Angleterre et qui, probablement, auraient causé son échec si la princesse gouvernante avait encore vécu. Aussi

Choiseul écrivait-il à d'Affry le 31 juillet 1759 :

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction que M. le pensionnaire a été continué dans l'emploi que les États de Hollande lui ont confié. Ses lumières, ses talents, sa probité et son zèle lui ont déjà acquis en Europe la plus juste considération, et nous ne le cédons à qui que ce soit en estime et en confiance pour ce ministre (1).

Cette part faite à l'approbation morale, Choiseul ne conservait d'ailleurs pas d'illusions sur l'état de choses existant aux Provinces-Unies. Il voyait fort clairement l'avantage que donnait à la faction opposée la faiblesse des républicains et il se rendait compte à merveille que chacun des deux partis, s'il n'était pas assez puissant pour opérer le mal, l'était du moins assez pour empêcher le bien, ce bien qui, à ses yeux, eût été l'attitude énergique et l'union des puissances maritimes contre l'Angleterre.

Nous n'en avions pas moins eu raison d'encourager la Hollande à augmenter ses forces navales, car nous avions peu à redouter de sa marine. Il ne fallait pas non plus trop en espérer. A moins d'événements impossibles à prévoir, rien ne déterminerait les Hollandais à s'allier avec nous ou à se déclarer contre la cour de Londres. C'était le sen-

(1) Hollande, vol. 501, f° 419.



timent de d'Affry, et Choiseul s'y rangeait maintenant sans difficulté.

Les États généraux attendaient toujours, avec une longanimité que pouvait seul expliquer le sentiment de leurs divisions et de leur faiblesse, le résultat des interminables négociations que leurs envoyés poursuivaient à Londres. « Monsieur le pensionnaire m'a dit que la question des vaisseaux pris par l'Angleterre n'avançait pas. » C'est là comme une sorte de refrain que l'on trouve dans les lettres de d'Affry à cette époque.

D'autre part, le Danemark avait fini par s'accommoder avec la cour de Londres. Plusieurs des bâtiments pris par la marine anglaise avaient été restitués à leurs possesseurs. A vrai dire, pour ne pas paraître avoir reculé et pour mettre son honneur à l'abri, la cour de Copenhague prétendait que cette restitution était la conséquence d'un arrangement entre les négociants propriétaires de ces navires et les armateurs ou corsaires qui s'en étaient emparés. Sous quelque forme que l'accord se fût conclu, l'on semblait considérer, dans ce pays, la satisfaction comme suffisante. Choiseul trouvait avec raison que l'affaire pouvait convenir à l'intérêt particulier des marchands, mais qu'elle ne réparait certainement pas l'insulte faite au pavillon et à la dignité de la couronne de Dane-

mark. Il ne pouvait toutefois pas se montrer plus royaliste que le roi, et il devait, en gardant ses sentiments personnels sur la question, tenir compte de la situation nouvelle que créait à Copenhague l'état de choses actuel.

Aussi, malgré le désappointement que lui causait l'échec d'un projet qu'il avait caressé pour le bien de l'Europe et sur lequel il fondait de sérieuses espérances, lui fallait-il renoncer à voir se former cette ligue des neutres qui s'en tenait, pour le moment, à l'accord entre la Suède et la Russie.

Il serait inutile de s'occuper actuellement de l'association maritime entre le Danemark et la Hollande, écrivait-il à d'Affry le 16 août 1759, surtout après l'arrangement conclu par les Danois; mais il faut ne pas perdre entièrement de vue l'idée de cette union que la suite des événements pourra peut-être rendre plus facile à négocier.

Pareil accord avait pourtant bien sa raison d'être, si l'on en juge par un détail qui prouve à quel point les Anglais étaient redoutés. « Les pirateries de cette nation vont si loin, rapportait notre ambassadeur à la Haye, que, dans les actes d'assurances, on évalue la rencontre des corsaires britanniques et leur visite aux mêmes dommages qu'on doit craindre de la rencontre des corsaires barbaresques (1). » N'y avait-il pas là, pour-

(1) Hollande, vol. 502, f° 57.



l'honneur de la couronne d'Angleterre, quelque chose de pénible et de fâcheux que justifiait toutefois l'attitude trop fréquente de ses marins?

X

Ce n'était pas une sinécure pour d'Affry que de maintenir la Hollande ou plutôt l'ensemble de son gouvernement dans des dispositions de neutralité bienveillante pour la France. Choiseul lui envoyait parfois, à cet égard, des ordres qui n'étaient pas agréables à exécuter. On y sentait, en effet, à côté de sentiments personnels sympathiques au pensionnaire, une certaine irritation d'avoir en permanence à lutter contre l'influence anglaise qui avait su trouver, auprès du greffier Fagel et de ses amis, un foyer d'intrigues toujours prêt à nous créer mille difficultés.

Toutes les nouvelles défavorables à la France étaient accueillies avec empressement dans ce milieu et propagées avec satisfaction par des hommes dont les sympathies allaient, sans hésiter, à l'Angleterre ou à ses alliés. C'est ainsi que la bataille de Minden, du 1er août 1759, où le prince Fernand de Brunswick avait triomphé du maréchal de Con-

tades, fut un sujet de satisfaction pour les adversaires de notre politique en Hollande. Si *cet échec*, suivant la belle expression de Choiseul, *animait d'un nouveau zèle le ministère de Sa Majesté pour réparer ce désavantage*, il n'en mettait pas moins d'Affry dans une posture peu favorable aux yeux de certains personnages hollandais avec lesquels notre ambassadeur avait à compter.

La journée de Minden présentait un autre côté fâcheux. C'était la prise de la cassette du maréchal de Contades avec ses papiers secrets, et nos ennemis prétendaient que dans ces documents, examinés plusieurs fois en plein conseil des ministres anglais, on avait trouvé l'ordre de saccager l'électorat de Hanovre pour punir l'infidélité de l'Angleterre à observer la capitulation de Closterseven. Choiseul ne voulut pas rester auprès des Hollandais sous le coup d'une pareille accusation, et il écrivit à d'Affry le 26 août 1759 :

Il est vrai qu'on a pris des papiers à M. le maréchal de Contades, mais vous pouvez assurer hardiment que jamais aucun ministre du roi n'a écrit à ce général de mettre à feu et à sang l'électorat de Hanovre. *Il faut que vous détruisiez hautement de pareilles faussetés que les Anglais ne manqueront pas d'accréditer*, mais nous les mettons sur cela au pis, en les priant de rendre publics les papiers qu'ils ont pris et dont nous avons la minute.

Sans aller jusqu'à modifier contre nous l'attitude



officielle de la Hollande, cette affaire de Minden entraînait donc une perte de terrain considérable. Elle éloignait aussi le ministère anglais des idées de paix en lui donnant l'espoir que les armées d'Allemagne prolongeraient leur résistance aux armes françaises. C'est qu'en effet, malgré le délabrement de ses finances, l'Angleterre, avec cette résignation flegmatique et cette endurance merveilleuse qui ont fait sa force en tout temps, comptait prolonger les hostilités jusqu'au moment où elle trouverait son intérêt à les terminer. Le gouvernement britannique avait le talent de faire partager à ses amis cette confiance en son succès final et compensait ainsi les échecs de ses alliés. On en eut la preuve après la sanglante défaite infligée par les Russes à Frédéric sous les murs de Francfort-sur-l'Oder, le 12 août 1759.

Par contre, dès qu'il était question de la France ou de ses partenaires, on accordait volontiers créance à tout ce qui pouvait indiquer un découragement quelconque ou une absence d'esprit de suite. C'est ainsi que le bruit avait couru d'une déclaration faite par la Russie à la cour de Vienne pour lui annoncer l'intention de ne pas poursuivre la guerre contre le roi de Prusse. La conduite du greffier Fagel et ses propos, en cette occasion, confirmèrent une fois de plus Choiseul et d'Affry

dans la persuasion où ils étaient de son dévouement à l'Angleterre. Il avait même poussé si loin la partialité dans cette circonstance que Choiseul prit la mouche après avoir reçu les renseignements donnés par notre ambassadeur et lui écrivit le 30 septembre 1759 :

Il faut que nos ennemis connaissent et que vous soyez bien persuadé vous-même, pour le faire sentir en Hollande, que nous ne sommes point effrayés des projets qu'on peut former contre nous et que nous les avons même assez prévus pour que la crainte doive effrayer uniquement ceux qui auraient la faiblesse et l'imprudence de s'associer à la mauvaise volonté et aux desseins pernicieux de l'Angleterre.

Cet avertissement devait être suivi d'une démarche plus nette encore. On faisait en Hollande des difficultés pour le passage, sur le territoire de la République, de canons et de boulets destinés à la France, et le cabinet de Versailles estimait que si, par complaisance pour l'Angleterre, on persévérait dans cette attitude, il y aurait lieu d'en témoigner son mécontentement d'une façon effective. Choiseul songeait même, au cas où il n'apprendrait pas promptement la fin de ce qu'il appelait « cette tracasserie », à donner secrètement des ordres dans tous les ports du royaume pour que les Hollandais n'y jouissent plus des faveurs accordées à leur commerce depuis l'année 1748.

Il serait prématuré, disait-il à d'Affry, de vous expliquer



sur ce sujet avec les ministres de la République. Vous vous bornerez à leur déclarer bien précisément que nous ne pourrions regarder que comme une infraction éclatante à la neutralité la déférence que la Hollande marquerait à l'Angleterre dans l'occasion dont il s'agit (1).

Notre prestige en Hollande allait, à ce moment même, avoir à souffrir d'une nouvelle et cruelle atteinte : Québec venait, en effet, de tomber aux mains des Anglais. Pendant quelque temps, Choiseul avait espéré que la colonie se défendrait, « si tant est, disait-il, que nous puissions concevoir des espérances, après qu'elles ont été si cruellement déçues en d'autres occasions où elles étaient certainement beaucoup plus fondées. » Cette incertitude clairvoyante, si l'on ose ainsi parler, se trouvait donc justifiée, et le cœur du ministre en éprouvait une certaine angoisse, non pas seulement pour la France et pour le présent, mais pour l'avenir de l'Europe entière.

Les lignes qu'il adressait alors à d'Affry méritent d'être conservées, car elles montrent combien Choiseul voyait clair et loin.

La perte de Québec, disait-il dans sa lettre du 28 octobre 1759, est sans doute un événement très fâcheux pour nous, mais il ne l'est peut-être guère moins pour les puissances qui ont des établissements dans les Indes occidentales. Les Anglais, devenus les maîtres de toute l'Amérique

(1) Hollande, vol. 502, f° 217.

septentrionale, ne laisseront aux autres nations commerçantes qu'une navigation précaire, et *l'équilibre sur mer duquel dépend l'équilibre sur terre sera anéanti sans ressource.* Il y a un siècle qu'on ne s'est occupé que de maintenir le dernier, que personne n'attaque, et on a laissé détruire l'autre, que personne n'a défendu. *C'est un ample sujet de réflexions pour* quiconque s'intéresse encore au repos et au bien public.

Cela est aussi bien dit que pensé, mais ils étaient rares à cette époque les hommes en état de se rendre compte combien Choiseul avait raison. Le ministre dépassait les vues de ses contemporains, et cette prévision qu'il avait des dangers que la suprématie anglaise ferait courir à l'Europe échappait à trop d'esprits pour qu'il eût des chances d'être suivi dans ses tentatives contre elle. Ceux mêmes qui en souffraient déjà, comme les Hollandais, préféraient fermer les yeux et se laisser aller, en quelque sorte, à une mainmise sur eux de la puissance britannique, comme s'ils trouvaient, dans ce protectorat moral, une sécurité qui endormait leurs scrupules et les souvenirs de leur valeur d'autrefois.

XI

C'étaient la timidité et la crainte qui inspiraient presque toujours leur conduite, et, comme le disait d'Affry, « s'ils nous désobligent, ce n'est que par la peur d'en désobliger d'autres ». Aussi jugeait-il que les moyens les plus efficaces de les maintenir dans les dispositions où nous avions besoin de les trouver étaient de leur prouver que Louis XV saurait leur témoigner, lui aussi, du mécontentement. C'est pour cette raison qu'il n'hésitait pas à leur laisser entendre que, *si l'injustice des Anglais pouvait détruire leur marine, le juste ressentiment du roi de France pourrait détruire leur république* (1).

Par ces insinuations et ces menaces, l'ambassadeur obtenait des résultats, puisque, le 5 novembre 1759, le pensionnaire de Hollande lui annonçait que les États généraux consentaient à laisser le libre passage aux canons et aux munitions qui nous appartenaient à Amsterdam. La « résolution » que M. de Stein remit à cet effet entre les mains de d'Affry peint sur le vif la situation vraiment pénible

(1) Hollande, vol. 502, f° 271.

où se trouvait alors le gouvernement hollandais :

Leurs Hautes Puissances, dit ce document, n'ont point donné des ordres contre le transport de l'artillerie qui, suivant le mémoire de M. d'Affry, se trouve à Amsterdam, mais le collège de l'amirauté avait trouvé quelques difficultés à accorder la sortie de cette artillerie, en considération de ce que M. York, ministre plénipotentiaire de S. M. britannique, a fait des plaintes relativement à ce transport. Le dit événement en a jusqu'ici retardé le transport. Leurs Hautes Puissances n'en empêcheront pas pour cette fois-ci le passage ultérieur. Leurs Hautes Puissances s'assurent que S. M. ne pourra prendre mauvais que *la République, qui se voit souvent dans le dernier embarras pour faire disparaître ombre de partialité entre les puissances belligérantes*, ne mette par provision et pendant leurs délibérations des ordres pour qu'à l'avenir aucun passeport pour des munitions de guerre ou autres marchandises de contrebande ne soit donné vers les ports ou places des puissances qui sont en guerre (1).

Il était impossible de mieux retracer que par leurs propres affirmations les perplexités par lesquelles passaient les hommes qui assumaient à cette époque la charge du pouvoir. On ne peut vraiment s'empêcher de les plaindre quand on pense combien leur dignité devait souffrir d'une pareille attitude. Ce sentiment de pitié devient une tristesse véritable, si l'on rapproche de cette résolution celle qui en fait la contre-partie et qui fut remise peu de jours après au représentant de l'An-

(1) Hollande, vol. 502, f° 275.



gleterre, afin d'apaiser le courroux de cette puissance. Elle essaie d'abord de justifier la concession faite à d'Affry en expliquant que l'ambassadeur de France a allégué plusieurs précédents fournis par les alliés du roi d'Angleterre. Ceux-ci ayant fait, au travers du territoire hollandais, des transports notables d'artillerie et de munitions, il était difficile de ne pas accorder celui que réclamait la France, puisqu'on ne pouvait pas les nier. Les États généraux avertissaient d'ailleurs l'Angleterre que dorénavant ils ne délivreraient plus de passeports et qu'ils seraient toujours prêts à « donner à S. M. Britannique toutes les preuves de respect et de considération qu'elle pouvait attendre de la République, sauf sa neutralité ». Suivait enfin une requête présentée dans des termes humbles et entortillés à la fois, comme si l'on hésitait à laisser voir sa pensée :

Plaise à S. M. britannique de ne pas prendre en mauvaise part que Leurs Hautes Puissances, en considération de leur situation, qui ne leur permet pas de favoriser plus une partie belligérante que l'autre ou de refuser à l'une ce qui a été permis à l'autre, fassent difficulté de donner des ordres contre le transport de l'artillerie, que S. E. le comte d'Affry a déclaré appartenir à la couronne de France (1).

Combien, en présence de cette attitude, Choiseul

(1) Hollande, vol. 502, f°s 279 et suiv.



avait raison de déplorer « la faiblesse et la timidité de la République » ! Il avait pour elle des sentiments de commisération véritable et ne voulait pas exiger du gouvernement hollandais une préférence trop marquée pour la France. Il jugeait du moins nécessaire à notre dignité que nous exigions de lui un traitement conforme à la neutralité qu'il prétendait observer dans la guerre pendante.

Malheureusement pour nous, le parti républicain, au lieu d'augmenter et de s'affermir, semblait avoir perdu, depuis la mort de la princesse royale, ce courage qui le soutenait lorsqu'il avait une opposition à vaincre. D'Affry faisait justement observer à Choiseul qu'unis jadis contre le gouvernement stathoudérien, les hommes qui lui étaient hostiles se trouvaient divisés par une foule d'intérêts, maintenant qu'ils détenaient eux-mêmes le pouvoir. L'ambassadeur allait jusqu'à dire : « Je n'oserais, à présent, répondre à S. M. de la fermeté de ce parti ni de la sagesse de ses résolutions. »

Quelques-uns d'entre eux, cependant, conservaient plus de calme et voyaient plus clairement que les autres les vrais intérêts de la Hollande. C'est ainsi que, pendant la délibération des États sur la question de l'artillerie réclamée par la France, la plupart des provinces avaient opiné pour la

défense totale de sortie et de passage du matériel de guerre. Les députés de Frise, au contraire, s'y étaient fortement opposés et, par leurs instances, ils avaient obtenu que l'on s'en tiendrait à une prohibition « provisionnelle » pour donner le temps à la République de revenir sur ses pas si la France témoignait un mécontentement par trop vif.

Ils avaient fait preuve, en agissant ainsi, d'une sage prévoyance. En dépit de la « résolution » du 5 novembre, Choiseul ne voyait rien venir et l'impatience commençait à le gagner. Aussi autorisa-t-il d'Affry à remettre aux États généraux un mémoire par lequel il demanderait un passeport pour une certaine quantité de pièces d'artillerie et de munitions de guerre qui descendraient la Meuse et remonteraient le Rhin :

Je vous préviens, disait-il à l'ambassadeur, que, si la réponse de la République n'est pas telle que nous avons le droit de l'exiger, *S. M. me paraît déterminée à vous accorder la permission de faire sans délai un voyage dans ce pays-ci pour concerter les mesures à prendre contre la Hollande* (1).

Heureusement pour tous, le cabinet de Versailles n'eut pas à pousser les choses aussi loin. Une fois de plus, le gouvernement des Pays-Bas sentit son impuissance à résister et finit par où il aurait dû

(1) Hollande, vol. 502, f° 360.



commencer. Le 7 décembre 1759, d'Affry recevait du pensionnaire un billet lui annonçant que le passeport demandé lui serait délivré « sans résomption ». C'était l'assurance, pour l'avenir, que les munitions et les vivres nécessaires à l'armée française d'Allemagne lui seraient transmis sans difficultés. N'était-il pas fâcheux, comme le faisait remarquer notre ambassadeur, qu'il fallût presque toujours menacer pour obtenir ce que l'on désirait? Il reconnaissait, à vrai dire, que l'espèce d'anarchie qui régnait dans les États généraux les empêchait d'avoir un sentiment unanime, à moins d'y être contraints par la force.

En accordant à la France le passeport destiné à l'artillerie qui devait descendre la Meuse, Leurs Hautes Puissances avaient pris une « résolution » portant qu'à l'avenir il serait fait droit à toutes les demandes des gouvernements étrangers et belligérants. C'était une façon originale de comprendre la neutralité, mais il paraissait difficile pour ce malheureux pays d'en pratiquer une autre. Comme le disait d'Affry : « Si ces messieurs ne s'étaient point écartés de principes aussi sages et aussi justes, ils n'auraient pas fini par avouer leur faiblesse à la face de l'Europe et par indiquer une manière de négocier avec eux qui pouvait leur

devenir funeste (1). » Les députés de la province de Frise, en ouvrant les yeux à leurs collègues sur le danger d'exciter le ressentiment de la France, avaient fortement contribué à leurs décisions. Le ton de Choiseul dans ses conversations avec l'ambassadeur de la République à Versailles entrait peut-être pour une plus large part encore dans le sentiment auquel s'étaient arrêtés les États généraux.

XII

C'était l'heure où d'Affry, en dehors de ces intéressantes conversations avec le pensionnaire, en poursuivait d'autres non moins importantes au sujet d'une paix possible entre l'Angleterre et nous. Ces pourparlers de la Haye méritent une étude à part, mais il était bon de les signaler au passage, ne fût-ce que pour montrer l'activité de notre ambassadeur.

Il eut bientôt à transmettre à la cour de Versailles une résolution des États généraux priant le roi de France de faire ménager le plus possible par ses troupes les possessions allemandes de la maison de

(1) D'Affry à Choiseul, 11 décembre 1759.

Nassau. Après la preuve de bonne volonté donnée par la Hollande dans l'affaire des canons, il était difficile de ne pas réserver un bon accueil à cette demande. Aussi, dès le 10 janvier 1760, Choiseul chargeait-il le représentant de Louis XV à la Haye d'assurer les ministres de la République que le maréchal de Broglie avait reçu l'ordre du roi de traiter le plus favorablement qu'il pourrait les États pour lesquels on sollicitait sa bienveillance. Il faisait dire en outre aux députés de Frise que :

S. M. était disposée à donner à leur province, en cette occasion et en toute autre circonstance, des marques de son estime et de son amitié particulière. Vous ajouterez à cette déclaration, continuait-il, tout ce que vous croirez le plus propre à flatter les Frisons et à les affermir dans les sentiments et les dispositions où ils paraissent être, mais *je crois que vous devez vous borner à traiter de vive voix cette matière sans rien donner par écrit* (1).

En faisant cette recommandation, Choiseul agissait aussi bien dans l'intérêt des Frisons que dans le nôtre. Il ne voulait pas risquer de les compromettre aux yeux de leurs compatriotes en laissant croire qu'ils étaient absolument inféodés à nos intérêts. D'autre part, il ne jugeait pas bon de s'avancer outre mesure vis-à-vis d'eux et de prendre des engagements qui auraient pu devenir une gêne pour notre politique.

(1) Hollande, vol. 503, f° 33.



Ce fut la même prudence qui inspira le ministre dans une querelle entre la princesse douairière de Nassau et le prince Louis de Brunswick. Puisque nous ne pouvions plus entraîner la Hollande contre l'Angleterre, la France avait profit, pensait Choiseul, à laisser subsister les divisions intérieures de la République et surtout celles qui naissaient dans le parti stathoudérien. Aussi voyait-il avec plaisir l'éloignement de la princesse pour le tuteur du jeune stathouder et les intrigues où s'engageaient les partisans de la première. Il recommandait officiellement à d'Affry de garder les plus grands ménagements; mais il lui écrivait, d'autre part, le 14 février 1760 :

Vous sentirez qu'il est intéressant au service du roi que, sous le masque de ces ménagements, l'ambassadeur de S. M. ne perde pas une occasion d'attiser le feu et d'augmenter une division qui est utile à la France dans les circonstances présentes.

Le double jeu n'est jamais à louer, mais il faut bien reconnaître que chercher à affaiblir la faction anglaise en Hollande était le rôle tout tracé du comte d'Affry.

La grande question du jour à la Haye se trouvait être alors le mariage projeté entre la princesse Caroline et le prince de Nassau-Weilbourg. Le prince de Brunswick alla le communiquer au comte



de Walderen, qui présidait aux Etats généraux pour la province de Gueldre, et lui demanda d'en faire part à Leurs Hautes Puissances. M. de Walderen s'acquitta de la commission, mais l'assemblée laissa voir sur ce point, comme elle le faisait trop souvent sur bien d'autres, combien il y avait en elle de divergences. La province de Hollande, en effet, déclara ne pas s'opposer au mariage; seulement, les enfants qui en proviendrait devaient être, d'après elle, exclus du droit d'hérédité au stathoudérat. Elle fit en outre enregistrer cette déclaration dans les *notules*. Les députés d'Utrecht s'en tirèrent par l'abstention. Ils se dirent trop insuffisamment instruits dans cette affaire pour donner un avis. Ceux de Frise, de Gueldre, de Zélande, d'Over-Yssel et de Groningue approuvèrent le projet sans restriction et proclamèrent les héritiers à naître comme habiles à succéder au stathoudérat s'il y avait lieu.

Comme le faisait remarquer d'Affry, en communiquant ces nouvelles à Versailles, la protestation de la Hollande pouvait devenir de la plus grande conséquence si le stathouder actuel venait à mourir sans enfants. L'ambassadeur estimait en outre que l'on chercherait, dès le moment présent, à former des partis et à fomenter des divisions dans cette province. Le mariage eut lieu néanmoins, et,

dans les fêtes brillantes qui furent données à cette occasion, le représentant de la France reçut du prince de Brunswick un accueil particulièrement gracieux. Il témoigna d'ailleurs lui-même la plus grande courtoisie en faisant illuminer l'hôtel de l'ambassade « du haut jusques en bas, simplement en suivant le cadre des fenêtres. Cela suffisait (disait-il dans son compte rendu à Choiseul) pour que l'hôtel de France fût mieux paré que les maisons des autres ministres étrangers (1) ».

Cette conduite de d'Affry fut-elle pour quelque chose dans l'offre des États généraux? Cela est possible. Quoi qu'il en soit, ils donnèrent bientôt à notre pays une preuve de sympathie et d'intérêt. Bien que le projet de conférences entre les deux camps qui se partageaient l'Europe ne fût pas très avancé, les Hollandais ne pouvaient pas ignorer qu'il en fût question. Le 17 mars 1760, ils firent offrir à la France la ville de Bréda comme siège des négociations éventuelles. Choiseul chargea d'Affry de les en remercier et de leur bien répéter que Louis XV se prêterait toujours avec empressement aux mesures susceptibles d'amener la cessation des hostilités. Seulement le roi ne pouvait s'expliquer qu'après un concert préalable avec ses

(1) D'Affry à Choiseul, 7 mars 1760.

alliés. Il ne voulait pas, en effet, choisir à lui seul le lieu où se tiendrait le congrès. Trop de considérations diverses pouvaient entrer en jeu à ce propos et trop d'influences y étaient engagées pour risquer de compromettre, par un souhait nettement exprimé, le sort d'une paix à laquelle tenait si vivement la cour de France.

XIII

Choiseul connaissait trop les hommes pour croire que la sympathie seule guidait, en cette occasion, le gouvernement hollandais, et il s'interrogeait sur les motifs qui l'avaient poussé à proposer Bréda. Il ne jugeait pas impossible que l'on eût voulu procurer à cette cité les avantages qui résultent ordinairement d'une assemblée de plénipotentiaires. Mais il craignait surtout que cette idée ne leur eût été suggérée par les Anglais, dont il rencontrait toujours les intrigues en travers de ses desseins. Le ministre ne montrait néanmoins (et c'était aussi le sentiment du roi) aucune répugnance personnelle à se prêter aux désirs de la République. Il commençait, en effet, à prendre en elle plus de confiance.

Il eut bientôt l'occasion de prouver à la Hollande le prix qu'il attachait à nos cordiales relations avec elle et la bonne foi qui, suivant lui, devait présider à ces rapports. Un aventurier, qui se faisait pompeusement appeler comte de Saint-Germain, était venu à la Haye sous prétexte de faire de la politique pour la France. Il y faisait surtout des dupes et sa conduite fut telle que Louis XV s'adressa à « l'amitié » des États généraux pour obtenir son arrestation et son transport à Paris, afin qu'on pût l'y punir « suivant la grièveté de ses fautes ». En demandant son extradition, Choiseul ajoutait :

Il est de l'intérêt de tous les souverains et de la foi publique que l'on réprime l'insolence d'une espèce pareille qui s'avise de traiter sans mission les affaires d'une puissance telle que la France.

Un autre petit incident se présenta, qui permit encore au ministre de témoigner ses sentiments. Le curé de la Rochelle avait fait enterrer dans le cimetière catholique un jeune enfant hollandais qui venait de mourir dans cette ville. Une réclamation fut adressée par la famille, et Choiseul écrivait à cette occasion au ministre chargé de la police :

Je crois que la fidélité du roi à ses engagements exige que vous adressiez les ordres nécessaires pour prévenir dans la suite les plaintes des protestants étrangers et pour

les faire jouir sans contradiction du privilège que S. M. a bien voulu leur accorder par des traités solennels.

Il y avait alors entre les deux gouvernements échange de bons procédés. Quelques jours après, un libraire hollandais mettait en circulation un libelle intitulé : « Lettre de Mme la marquise de Pompadour à la reine de Hongrie. » Les exemplaires trouvés chez cet homme furent tous enlevés, mais il déclara n'en être pas l'éditeur et il indiqua l'adresse de ce dernier à Amsterdam. Immédiatement d'Affry porta plainte au pensionnaire et celui-ci lui assura que, dès le lendemain, l'on visiterait le dépôt incriminé, que son propriétaire serait mandé à l'hôtel de ville et que, si l'on trouvait quelque chose de suspect, l'édition serait saisie et supprimée. Ce contraste avec la liberté dont jouissaient habituellement les productions de l'esprit en Hollande montra combien l'on était désireux à la Haye de ménager le roi Louis XV.

On en était donc à un moment où nous pouvions pleinement compter sur l'observation franche et loyale de la neutralité. La raison aussi bien que la force des choses avaient fait leur œuvre auprès des Hollandais, qui sont toujours accessibles à ces deux genres d'arguments. Aussi Choiseul, qui, lors de son arrivée aux affaires, n'avait pas cru

devoir autoriser d'Affry à quitter son poste, lui écrivait-il le 10 mai 1760 :

> Le roi vous permet de faire un voyage en France pour y vaquer à vos affaires particulières. Vous direz au président de semaine, à M. le pensionnaire et aux autres ministres qu'ayant demandé cette permission, elle vous a été accordée pour un mois et que S. M. s'est prêtée à vos désirs avec d'autant plus de bonté qu'elle est très persuadée des sentiments des États généraux et que *votre absence momentanée ne nuira en aucune façon à la parfaite intelligence qui subsiste entre le roi et la République.*

Choiseul avait le droit de se féliciter de cette « parfaite intelligence », car l'énergie de son attitude et la continuité de sa politique y entraient pour une large part. Sans doute, ce n'était pas encore tout ce qu'il avait espéré, et quelques regrets devaient se mêler au sentiment de la sécurité qu'il éprouvait du côté de la Hollande. Il s'était efforcé, nous l'avons vu, de secouer la torpeur des Provinces-Unies et de souffler au cœur de ce peuple jadis si fier un peu de son ardeur et de sa générosité du passé. S'il n'avait pu parvenir à la réveiller tout à fait, il avait du moins empêché le parti anglais d'entraîner la petite chaloupe hollandaise dans le sillage du navire britannique. L'intelligence du comte d'Affry et son application à bien servir la France avaient puissamment aidé la réalisation de cette œuvre. Aussi n'est-ce que



justice de faire sa place à l'ambassadeur à côté du ministre qui, en travaillant à grouper les faibles contre la puissance menaçante de l'Angleterre, montrait vraiment que, suivant un mot célèbre, il avait de « l'avenir dans l'esprit ».

LE DUC DE CHOISEUL
ET L'ANGLETERRE

LES POURPARLERS DE LA HAYE

Le duc de Choiseul, que l'on a souvent accusé d'avoir voulu la guerre à outrance pour se plier aux volontés de l'impératrice Marie-Thérèse, a fait preuve au contraire, en bien des circonstances, du désir de mettre fin à des hostilités dont il voyait le résultat désastreux. Il avait trop le respect de la parole donnée pour ne pas témoigner à nos alliés toute la condescendance compatible avec notre honneur; mais, en observant les clauses de l'accord, il gardait ses vues personnelles et se réservait toujours l'indépendance des démarches qu'il jugeait utiles à nos intérêts. Le seul principe qui dirigeait sa politique était de ne rien faire qui pût ressembler, de la part de la France, à une attitude humiliée ou à un empressement trop marqué

pour la paix. Il le manifesta clairement lors des pourparlers qui s'engagèrent en Hollande entre le comte d'Affry et le représentant de l'Angleterre.

I

Le 25 novembre 1759, le prince Louis de Brunswick, tuteur du prince de Nassau, convoquait les ambassadeurs de France et de Russie et le ministre de l'Impératrice-Reine pour leur dire qu'il avait reçu, le 3 du même mois, une lettre du comte de Holderness le priant de leur remettre une déclaration. Dès le 6, il avait répondu qu'il s'en chargeait. La lettre, retenue par les vents contraires, était arrivée à Londres le 17, et le 20 les ministres anglais et prussiens lui confiaient le document suivant :

« Leurs Majestés britannique et prussienne étant touchées de compassion des maux qu'a déjà occasionnés, et que doit nécessairement causer encore, la guerre qui s'est allumée depuis quelques années, croiraient devoir manquer aux devoirs de l'humanité, et particulièrement à l'intérêt qu'elles prennent à la conservation et au bien-être de leurs royaumes

et de leurs sujets respectifs, si elles négligeaient les moyens propres à arrêter un fléau aussi cruel et à contribuer au rétablissement de la paix publique. C'est donc dans cette vue, et afin de constater la pureté de leurs intentions à cet égard, que leurs dites Majestés se sont déterminées à faire la déclaration suivante qu'elles sont prêtes à envoyer des plénipotentiaires dans le lieu qui sera estimé le plus convenable, afin d'y traiter conjointement d'une paix solide et générale avec ceux que les parties belligérantes jugeront à propos d'autoriser de leur côté pour parvenir à un but aussi salutaire (1). »

D'Affry s'empressa de transmettre au cabinet de Versailles l'important courrier qu'on lui confiait ainsi, et la première pensée de Choiseul, en le recevant, fut de se demander quels pouvaient bien être les motifs d'une démarche aussi inattendue. Il avait peine à croire qu'elle eût seulement pour principe les sentiments de modération et d'humanité dont les cours de Londres et de Berlin affectaient de paraître animées. Quoi qu'il en fût d'ailleurs, il chargea d'Affry, en accusant réception de ce document au prince de Brunswick, de lui dire que le roi de France allait se concerter incessam-

(1) Hollande, 502, fº 333.



ment, avec ses alliés, sur la réponse commune à faire à cette pièce diplomatique. L'ambassadeur devait ajouter que Louis XV croyait pouvoir l'assurer d'avance « de leurs dispositions, non moins sincères que les siennes, à se prêter aux moyens convenables pour parvenir au rétablissement du repos public ».

Choiseul ne perdit pas de temps, puisqu'en ce même jour (1er décembre 1759) il écrivait à nos agents de Vienne et de Pétersbourg pour leur faire demander la façon de penser des deux Impératrices sur la proposition de l'Angleterre et de la Prusse. Le ministre témoignait toutefois son étonnement que la déclaration anglo-prussienne n'eût pas été faite également à la Suède qui était, elle aussi, partie belligérante, et il annonçait à d'Affry que le roi avait l'intention de la communiquer à ses fidèles alliés. C'est ce que fit Choiseul en envoyant les « instructions relatives à la correspondance » à nos ambassadeurs en Russie, en Autriche et en Suède. Il leur ordonnait de déclarer formellement que nous distinguions notre guerre particulière avec les Anglais de celles de l'Europe continentale. Louis XV, en ce qui concernait la première, la regardait comme nous étant exclusivement personnelle et entendait conserver toute sa liberté de mouvements pour y mettre fin, quand il le pour-

rait, sans avoir à s'entendre avec ses alliés. Il ne voulait donc pas traiter dans un congrès général les points litigieux qui l'avaient occasionnée et mêler ces questions aux intérêts des autres belligérants. Pour la guerre d'Allemagne, au contraire, la France était toute prête à se concerter avec ses alliés sur la solution à donner aux conflits alors engagés, et Choiseul, en mettant d'Affry au courant de ces diverses particularités, tenait à ce qu'il fût à même de « diriger son langage en conséquence, quand on le mettrait à même de s'expliquer sur cette matière ». Il lui recommandait aussi de communiquer aux représentants de la Russie et de l'Autriche à la Haye la réponse provisoire que le roi lui avait ordonné de faire au prince de Brunswick.

Les choses en étaient là quand, le 13 décembre 1759, le comte de Golowkin, ambassadeur de l'impératrice Élisabeth à la Haye, invita d'Affry à dîner avec M. de Reischach (l'envoyé autrichien) et sa famille. Ils furent très étonnés d'y trouver aussi l'agent de l'Angleterre, mais on était entre gens bien élevés et le dîner se passa à merveille.

M. de Reischach partit le premier. Leur hôte en profita pour mener Yorke et d'Affry dans un coin du salon et les laissa ensemble, leur disant, sur un

ton d'aimable badinage, que s'ils pouvaient arranger la paix, ils feraient une très bonne œuvre. D'Affry lui répondit qu'elle ne dépendait ni de lui ni du général Yorke qui désirait tout autant que lui, il en était sûr, voir finir les malheurs de l'Europe. Yorke ayant alors exprimé l'espoir que tout allait s'arranger, d'Affry ne voulut pas se montrer moins optimiste; mais, se conformant aux instructions reçues de Versailles, il ajouta qu'il croyait nécessaire de « tenir les deux guerres séparées en les terminant comme elles l'avaient été dès le commencement (1) ». L'agent anglais riposta, avec beaucoup de vivacité, qu'il valait bien mieux « tout terminer ensemble ». L'espoir dont se flattait la cour de Vienne d'arriver plus facilement à triompher de Frédéric, une fois la paix entre la France et l'Angleterre faite, était d'après lui tout à fait chimérique. Si l'on croyait à l'écrasement du roi de Prusse, on ne se rendait pas, disait-il, un compte exact de la situation. Ce prince avait des ressources que l'on n'imaginait pas, ressources morales surtout, dues à son caractère fortement trempé. Yorke en parla à d'Affry avec un enthousiasme qui surprit notre ambassadeur, car, à cette époque, on n'estimait pas le roi de Prusse à sa juste valeur.

(1) Hollande. D'Affry à Choiseul, 14 décembre 1759.

Cette admiration d'un ami doit être comprise aujourd'hui, même par des adversaires, quand on se souvient de quelle façon Frédéric mérita le nom de Grand par sa persévérance et son énergie.

L'entretien entre Yorke et d'Affry se prolongea assez longtemps. Au moment de se séparer, le ministre anglais redit encore à son interlocuteur combien on devrait terminer cette guerre « dont le seul effet était que nous enrichissions l'Allemagne en y jetant des trésors immenses les uns et les autres ». D'Affry lui répondit qu'il fallait, sur cela, attendre patiemment ce que les rois de France et d'Angleterre en décideraient, mais qu'il avait été fort aise de pouvoir causer avec lui.

En transmettant à Choiseul cette intéressante conversation, l'ambassadeur lui disait qu'à son avis la démarche de l'agent anglais provenait de la crainte inspirée à sa cour par la médiation du roi d'Espagne et les secours que nous pouvions, au besoin, attendre de ce prince. L'état dans lequel se trouvait alors le roi de Prusse avait également pu (malgré les allégations de Yorke) lui inspirer à lui-même et faire naître chez ses alliés l'appréhension qu'il ne succombât sous les forces de ses divers adversaires. La peur de voir les puissances protestantes de l'empire finalement assujetties aux volontés et à l'autorité impériale était peut-être

encore pour quelque chose dans l'attitude nouvelle de nos ennemis.

Quoi qu'il en fût, la démarche du représentant de l'Angleterre à la Haye méritait d'être prise en considération. La place de lord chancelier que son père occupait dans le ministère anglais, les relations personnelles (empreintes de la plus grande intimité) que Yorke avait lui-même avec le premier ministre, tout cela donnait du poids à ses paroles. Si M. de Golowkin avait ménagé cet entretien entre d'Affry et lui, c'était, à coup sûr, la preuve qu'il avait témoigné le désir de parler en particulier à l'ambassadeur de France. Il y avait là un moment à ne pas laisser échapper.

II

Ce fut l'avis du cabinet de Versailles. Puisque Yorke avait fait les premiers pas, Choiseul ne voyait aucun inconvénient à poursuivre de pareils entretiens. Il donna donc l'ordre à d'Affry de profiter, le plus tôt qu'il pourrait, d'une occasion naturelle de traiter pareille matière avec l'envoyé du roi Georges. Il lui répétait seulement de bien distinguer la guerre contre les Anglais de celle

d'Allemagne. « Vous direz à ce ministre sur un ton moins sérieux que badin, écrivait-il le 20 décembre 1759, que les troubles qui agitent l'empire germanique ne nous regardent qu'indirectement; que nous désirons sincèrement d'en voir la fin, par l'intérêt que nous prenons à la satisfaction de nos alliés et au repos public, mais *que nous nous occupons directement et principalement de notre querelle personnelle avec les Anglais.* »

D'Affry pouvait d'ailleurs laisser entendre à son interlocuteur que, toutes les fois qu'il voudrait l'entretenir sur cette matière, il l'écouterait avec plaisir. Il devait ne pas lui cacher que l'on avait, à Versailles, assez bonne opinion de sa façon loyale de penser et de la droiture de ses intentions pour désirer que le soin de notre réconciliation lui fût confié par sa cour et qu'il vînt en France travailler lui-même à ce grand ouvrage. L'important, aux yeux de Louis XV et de son ministre, était de bien faire admettre que, les cours de France et d'Angleterre étant simplement auxiliaires dans la guerre d'Allemagne, elles n'avaient pas d'autre rôle à jouer dans la paix de cette partie de l'Europe. « Ce serait, disait Choiseul, mal entendre nos intérêts respectifs si nous voulions confondre l'accessoire avec le principal, et faire dépendre celui-ci de

l'autre (1). » Tel était le canevas sur lequel d'Affry devait broder « sans trop approfondir » dans ses conversations avec Yorke. Choiseul espérait que la suite des temps fournirait des occasions de traiter plus sérieusement le même sujet.

Il y a, dans la correspondance de notre ambassadeur, un portrait du ministre avec lequel il devait poursuivre ces entretiens, qui prouve en quelle estime d'Affry tenait son collègue, et qui vaut, à ce titre, la peine d'être reproduit : « M. Yorke, écrivait-il à Choiseul, a la réputation d'un galant homme et je crois qu'il la mérite. Je crois même qu'il serait très propre à traiter notre réconciliation. Il est avantageux, très vif et sujet à des fougues dont il convient de bonne foi. *Je ne vous parle de ses défauts que parce que je crois devoir le dépeindre tel que je le connais. Ses défauts n'affectent que son esprit et ne portent point sur le cœur*. Je dois même vous dire que, dans les malheureuses circonstances qui ont intéressé la personne du roi ou son auguste famille depuis que j'ai l'honneur de résider ici, M. Yorke m'a donné les preuves les moins douteuses de son respectueux attachement pour la personne de Sa Majesté. »

On comprend sans peine que d'Affry promit à

(1) Hollande, 502, f° 414.



Choiseul de saisir la première occasion naturelle qui se présenterait pour parler à Yorke. Il pensait que la chose serait d'autant plus facile que celui-ci semblait la rechercher. C'est ainsi qu'il était allé à un concert où il n'assistait jamais d'habitude, et où d'Affry se rendait couramment. Les circonstances avaient voulu qu'il ne s'y trouvât précisément pas ce jour-là, mais la rencontre ne se fit pas longtemps attendre.

Le prince de Brunswick avait annoncé à notre ambassadeur que, vraisemblablement, M. Yorke serait un des plénipotentiaires de l'Angleterre au congrès projeté. D'Affry crut devoir en faire son compliment à son collègue, qui s'en défendit faiblement. Après cette entrée en matière, il lui dit que non seulement il le verrait avec plaisir s'occuper de la paix générale, mais qu'il voudrait encore qu'on le choisît pour traiter des affaires spéciales à nos deux pays, et il profita de cette rencontre pour lui exprimer les sentiments de la cour de Versailles à son égard. Il termina la conversation en répétant « que la seule manière de parvenir à la paix était de faire notre réconciliation particulière », et il demanda à Yorke si les lettres de Londres n'en parlaient pas. Yorke répondit que non. « Cette circonstance, remarquait d'Affry, prouve combien le ministère anglais voudrait éviter

l'influence de l'Espagne dans notre pacification. »

Ce qu'il y avait de plus grave encore, c'était que le cabinet de Londres semblait dans des dispositions absolument différentes de celles qui régnaient à Versailles au sujet de la séparation des deux guerres. Pour lui, il appartenait au congrès projeté de liquider la situation générale et il avait fait savoir au prince Louis de Brunswick ses intentions à cet égard. En communiquant cette nouvelle à d'Affry, ce prince parut fort embarrassé et ne cacha pas l'étonnement que lui causait une pareille manière de voir. Il n'en comprenait même pas, dit-il, les motifs. A quoi l'ambassadeur riposta qu'il n'en imaginait que deux — ou la peur d'une médiation qui forcerait l'Angleterre à être juste — ou l'envie de calmer les cruelles inquiétudes dans lesquelles devait se trouver le roi de Prusse à la pensée de rester seul en présense des forces austro-russes.

Afin de lui éviter ce danger, la cour de Londres avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour détacher la Russie des engagements qu'elle avait contractés avec ses alliés; mais ces efforts étaient demeurés inutiles (1). Peut-être fallait-il voir là une des raisons pour lesquelles nos adversaires

(1) Cf. Choiseul à d'Affry, 27 janvier 1760.



avaient proposé un congrès, répondant ainsi aux plus ardents désirs des populations dont le territoire servait de champ de bataille. A ce propos, M. de Golowkin raconta à d'Affry que, le courrier envoyé en Russie ayant apparemment répandu le bruit que son voyage avait la paix pour objet, la joie causée par cette nouvelle fut si grande que les maîtres de poste prussiens le défrayèrent presque tous jusqu'à la frontière.

Le prince de Brunswick, choisi comme agent de transmission par la Prusse et l'Angleterre, attendait aussi, avec impatience, la réponse aux ouvertures de ces deux pays, et Choiseul, pour ne pas le laisser trop longtemps sans nouvelles, lui fit annoncer, le 10 février 1760, que la réponse de Marie-Thérèse et celle de Louis XV étaient toutes prêtes. La cour de Pétersbourg, à cause de son éloignement, n'avait pas encore donné la sienne et on l'attendait pour remettre les trois à la fois. Comme le disait Choiseul : « Ce n'est pas notre faute si la Russie est à neuf cents lieues de nous. » C'était la seule cause du retard mis à la contre-déclaration, et d'Affry était autorisé à en donner l'assurance au général Yorke.

Il eut l'occasion de revoir bientôt ce dernier. S'étant en effet rendu, le 14 février, chez la comtesse de Bechterev, il y rencontra son collègue

d'Angleterre qui n'avait jamais été, dit-il, aussi prévenant et aussi poli, et qui lui servit « les choses du monde les plus obligeantes sur la manière dont le ministère britannique pensait à son égard et sur son opinion personnelle ». D'Affry, estimant que c'était une réponse à ses compliments antérieurs, le remercia, mais « sans dépasser une certaine mesure ». La conversation n'en resta pas à ces bagatelles de la porte et elle prit assez vite une tournure intéressante, à en juger par le compte rendu que notre ambassadeur en fait au cabinet de Versailles, le 15 février 1760 ; « M. Yorke me dit ensuite qu'il avait demandé en Angleterre ce que je lui avais dit, il y a quelque temps, chez Mme la comtesse de Linden, sur le système où nous serions de séparer notre guerre avec l'Angleterre de celle d'Allemagne, et de l'opinion où j'étais qu'un congrès général ne pourrait pas terminer les troubles de l'Europe et, qu'au contraire, notre réconciliation avec l'Angleterre entraînerait bientôt la pacification de l'Allemagne, ou nous laisserait plus de liberté et plus de moyens pour soutenir nos alliés respectifs. Il ajouta qu'on sentait actuellement cette vérité à Londres, mais que le gouvernement craignait encore qu'une paix séparée n'eût l'air d'un abandon d'un allié, tel que le roi de Prusse. *Il me dit que S. M. Britannique*, en considération

de son grand âge et autres raisons, *désirait sincèrement la paix, si nous ne proposions pas d'abandonner le roi de Prusse; que lui, M. Yorke, était chargé de me le dire, de me prier de vous le mander et autorisé à recevoir de moi les ouvertures que vous m'adresseriez là-dessus et à les faire passer en Angleterre.* »

III

Il y a de quoi surprendre d'Affry dans cette attitude nouvelle du gouvernement anglais, et l'on comprend ce que dut éprouver notre ambassadeur en entendant ces paroles. Il s'efforça néanmoins de cacher son étonnement et il exposa à son collègue, avec autant de tranquillité qu'il lui fut possible, qu'il avait appris la démarche accomplie à Londres par M. d'Abreu. Du moment où des ouvertures sur la paix avaient été faites à l'Angleterre, par les soins de l'Espagne, tout ce que lui disait Yorke lui semblait surprenant. Celui-ci répondit avec assez d'embarras qu'il n'ignorait pas les pourparlers engagés, mais que l'on y trouvait une certaine obscurité. « Le terme de médiation, dit-il, n'y était pas employé, et celui d'interlocution ou inter-

locutoire, dont on se servait, ne paraissait pas clair au ministre britannique. »

D'Affry, en rapportant à Choiseul cette conversation, ne lui cachait pas qu'à ses yeux il y avait là un piège tendu à la France par le cabinet anglais, afin d'éveiller la jalousie de l'Espagne, dont il redoutait de plus en plus l'intervention dans nos affaires; puis il ajoutait : « J'ai parlé expressément de M. le chevalier d'Abreu, pour faire sentir à M. Yorke que je croyais notre négociation entre les mains de l'Espagne et pour ne pas lui laisser croire que je vous ferais parvenir ce qu'il m'avait dit, comme une route nouvelle à la négociation qui pourrait ou détourner ou invalider celle que l'Espagne avait ouverte à Londres. J'ai tâché, d'autre part, de ne pas rejeter assez ce que M. le général Yorke me disait pour qu'il fût impossible de revenir à cette voie si des circonstances inattendues venaient à l'exiger. »

Choiseul approuva l'attitude observée par notre ambassadeur à la Haye. Louis XV n'attendait, en effet, aucun secours de ses alliés pour sa guerre personnelle avec l'Angleterre, et il avait déclaré qu'il ne leur demanderait jamais « ni dédommagement, ni agrandissement à raison des hostilités continentales ». En présence de cette situation, il était donc tout à fait aisé à la cour britannique de

traiter directement avec nous si, de bonne foi, elle désirait le retour de la paix.

C'était d'après ces principes que le roi de France avait accepté la médiation espagnole, et même, poussant les choses plus loin, qu'il s'en était absolument rapporté à Charles III sur les conditions de la paix et sur le règlement des contestations relatives à l'Amérique, cette cause première de la lutte en cours. Le peu d'empressement que la cour de Londres avait témoigné à entrer en négociations avec la France, par l'intermédiaire de l'Espagne, faisait que le cabinet de Versailles mettait un peu en doute les dispositions pacifiques du roi Georges. Si celui-ci voulait sincèrement concilier nos différends, il n'avait qu'à répondre aux ouvertures de l'Espagne. « Alors on verra à Londres, écrivait Choiseul, que nous avons prévu tous les cas qui peuvent concourir au rétablissement général de la tranquillité publique. Au reste, *quoique le Roi ait accepté la médiation de l'Espagne* et qu'il ne puisse pas s'en départir, *si le roi d'Angleterre veut expliquer* plus en détail et plus précisément, *par le canal de M. Yorke, quelles pourraient être les conditions qu'il jugerait propres à procurer la paix, le roi, en demandant la liberté de communiquer ces conditions à l'Espagne, les recevrait avec grand plaisir par la voie de M. le général Yorke dont Sa*

Majesté voit la probité et pour qui elle a une véritable estime. »

La question se trouvait ainsi clairement posée et d'Affry était autorisé à lire cette lettre en entier au ministre d'Angleterre, mais sans lui en laisser copie. C'est ce qu'il fit peu de jours après. Dans une promenade, aux environs de la Haye, il rencontra le vis-à-vis de M. Yorke. Tous deux descendirent de voiture et se saluèrent courtoisement; puis, comme d'Affry avait des invités dans la sienne, il monta dans celle de son collègue. (On peut remarquer, en passant, que les diverses conversations entre ces deux hommes qui, pourtant, agitaient de si graves intérêts, n'avaient jamais l'allure officielle et conservaient plutôt la forme de causerie entre gens du monde.) Yorke témoigna le plus grand étonnement de ce qu'on lui disait sur la médiation espagnole, et jura, sur son honneur, qu'il n'en savait rien par le ministère. C'était la première fois qu'il en entendait parler, car ce qu'il avait appris indirectement ne portait que sur des ouvertures très vagues faites par M. d'Abreu. A l'en croire, d'ailleurs, ce représentant de l'Espagne avait beaucoup perdu de son crédit à la cour de Londres et il était fort à désirer que M. de Fuentes, son successeur désigné, pût s'y rendre bientôt. Yorke était sûr que ses propositions seraient mieux reçues que celles de

M. d'Abreu. Il ajouta toutefois qu'à ses yeux la médiation de l'Espagne, pour réussir, devait éviter les allures d'une médiation armée. « La manière forte ne saurait, en effet, rien concilier, dit-il, car ni M. Pitt ni aucun ministre anglais ne voudraient avoir l'air de céder à la crainte d'une intervention possible. » Il y avait là une indication utile pour le cabinet de Versailles. D'Affry s'empressa de la lui transmettre en déclarant que la conversation s'était à nouveau terminée par des protestations d'estime et de confiance. Yorke avait même ajouté combien il serait heureux que la paix pût se faire avant l'ouverture de la campagne projetée.

Des propos aussi catégoriques décidèrent notre ambassadeur à croire que le roi d'Angleterre désirait réellement la paix. Il était convaincu que Frédéric II la souhaitait plus ardemment encore. Cela résultait d'un incident qui venait de se produire et dont il rendait compte à Choiseul le 4 mars 1760. Un homme de condition, au service des États généraux, et qui occupait « un rang distingué », déclara à d'Affry, en dînant chez lui, que M. de Hellen (l'agent du roi de Prusse à la Haye) voudrait fort lui parler et « plus tôt que plus tard ». Il ajouta que, si son hôte y consentait, il allait le mander par billet à sa femme et que les deux ministres pourraient se rencontrer le jour même chez elle.



Étant autorisé à écouter tout ce qu'on lui dirait pour en rendre compte au roi, d'Affry ne fit aucune difficulté à l'envoi du billet. Il engagea les parties de jeu à l'ambassade, puis sortit sous le prétexte d'une visite indispensable et se rendit dans le salon où il devait trouver son interlocuteur. Voici en quels termes il rend compte à Choiseul de leur entretien : « *On nous laissa seuls et je laissai M. de Hellen parler tant qu'il voulut, sans l'interrompre.* Le premier point de son discours ne contenait que des exagérations sur le bon état actuel et le nombre des forces du roi, son maître. Il parla ensuite de l'intérêt que nous devions avoir à ne pas laisser écraser ce prince par les deux Impératrices et appuya surtout sur la différence qu'il y aurait pour nous, en nous accommodant avec l'Angleterre et la Prusse, de donner tous ensemble ensuite la loi à ces deux princesses ou de la recevoir d'elles si Sa Majesté, en s'accommodant avec les Anglais seuls, continue ensuite à ne représenter par ses armes dans l'empire que comme auxiliaire.

« Lorsqu'il eut achevé, je lui dis que je ne pouvais répondre à aucun de ces articles ; que je n'étais autorisé qu'à faire passer au roi mon maître les ouvertures qu'on me ferait, que je ne pouvais même lui rendre compte de tout ce qu'il venait de me dire parce que j'étais assuré que Sa Majesté

n'abandonnerait aucun de ses alliés, et je lui demandai s'il n'avait pas autre chose à me dire. Il me dit que oui. Je pris un crayon; il me dicta ces mots : *M. de Hellen, comme particulier, a dit qu'il croyait pouvoir assurer M. le comte d'Affry que si la France veut faire des propositions à l'Angleterre où Sa Majesté prussienne soit comprise, qu'on serait prêt à écouter ces propositions* (1). »

Une dernière fois notre ambassadeur s'informa auprès de son collègue s'il n'avait plus rien à ajouter à cette conversation; M. de Hellen lui ayant répondu que non, d'Affry ne lui laissa pas ignorer qu'il ne croyait pas que nous consentions jamais à confondre les deux guerres, puis il lui demanda s'il avait confié à M. Yorke la démarche qu'il venait de faire. L'entretien prit fin sur la déclaration du ministre prussien qu'ils n'avaient rien de caché l'un pour l'autre.

IV

Après avoir reçu avis de ces entrevues successives avec Yorke et M. de Hellen, Choiseul ne

(1) Hollande, 303, f° 78.



contredit plus à l'idée que le roi Georges fût favorable à la paix. Mais il savait le peu d'influence que le sentiment de ce prince pouvait avoir à Londres. Aussi gardait-il la conviction que Pitt, qui gouvernait despotiquement l'Angleterre, avait le projet de continuer la guerre, de s'emparer successivement de nos possessions en Amérique et dans les Indes et de réduire la France au seul continent. « Ce ministre, disait-il, est avide de gloire. Ses succès l'enivrent et il est très capable d'avoir adopté un projet aussi vaste. D'ailleurs il connaît le peu de fond qu'il doit faire sur la confiance du roi d'Angleterre. Il sait que ce prince a une répugnance invincible pour lui et que du moment où il n'aura plus besoin de lui, moment qui arrivera à la paix, il sera obligé d'abandonner le ministère. »

Tout en redoutant ses projets et en sachant combien sa présence dans le cabinet anglais offrait de dangers pour la France, Choiseul n'en avait pas moins pour son adversaire une véritable estime, puisqu'il continuait en ces termes : « M. Pitt, peut-être, pourrait regarder cet abandon avec une hauteur indifférente, mais ses entours, qui n'existent que par lui et qui ont du crédit sur son esprit, ne le regardent pas du même œil, et, en même temps qu'ils servent la gloire de M. Pitt en

échauffant en lui l'ambition de réduire la France par la continuation de la guerre, ils trouvent leurs intérêts en le maintenant en place jusqu'à la mort du roi d'Angleterre (1). »

Que cette persévérance à vouloir les hostilités provînt du seul ministre anglais ou de son entourage, elle n'en paraissait pas moins évidente, et ce qu'il y avait de piquant, c'est que ce désir de continuer la guerre se rencontrait également chez nos alliés. Aussi Choiseul pouvait-il dire que la situation politique était assez singulière, puisque, dans les deux camps qui se partageaient alors l'Europe, on remarquait entre partenaires une divergence de vues qui n'existait pas entre certains des adversaires. En d'autres termes, la France, la Prusse et le Hanovre souhaitaient la paix que ne désiraient ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Russie.

La preuve en était dans le retard que ces deux puissances mettaient à répondre définitivement à la déclaration de la Haye. La cour de France trouvait même que cette affaire traînait si fort en longueur que Choiseul comptait déclarer aux ministres autrichien et russe l'intention du roi Louis XV de ne plus différer à remettre sa réponse personnelle. Il pensait, d'ailleurs, que le congrès

(1) Hollande, 503, f° 203.



était un point secondaire parce que la seule question sérieuse lui paraissait être la paix entre la France et l'Angleterre. Comme il l'écrivait à d'Affry le 10 mars 1760 : *Quand ces deux cours seront convenues entre elles du rétablissement de la tranquillité, leurs alliés seront obligés de revenir à leurs sentiments réciproques.*

C'était là l'idée dominante du cabinet de Versailles et l'on en retrouve la trace dans une longue délibération du conseil qui avait eu pour objet d'examiner la démarche faite à la Haye par M. de Hellen. Louis XV et son ministère exprimèrent l'avis qu'il n'y avait aucune réponse officielle à faire au ministre prussien. D'Affry devait simplement lui déclarer que « le roi, n'étant point en guerre directe contre le roi de Prusse, ne pouvait pas traiter directement avec ce prince », et que l'on comptait négocier avec l'Angleterre seule. Rien d'ailleurs, dans cette attitude, ne dénotait l'intention de blesser la Prusse ou de se montrer hostile de parti pris à son égard. Il n'y fallait voir que la conséquence de cette théorie de la cour de Versailles d'après laquelle Frédéric n'était, en quelque sorte, qu'un adversaire par ricochet.

En ce qui concernait la cour de Londres, ordre était donné à d'Affry de lui faire savoir par l'intermédiaire de son représentant à la Haye que « ja-

mais le roi Louis XV n'avait entendu séparer la guerre de mer d'avec celle de l'électorat de Hanovre, mais bien ces deux guerres de celles que les impératrices font au roi de Prusse. Il comptait donc bien que si l'on parvenait à ajuster les différends entre la France et l'Angleterre, ceux qui pourraient regarder l'électeur de Hanovre, le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick seraient ajustés en même temps (1) ».

Sans mettre aucune précipitation dans ses démarches, notre ambassadeur devait ne pas laisser échapper une seule occasion d'accélérer ce que Choiseul appelait avec raison le grand ouvrage de la paix. « Dans votre conversation avec le général Yorke, » lui recommandait-il le 10 mars 1760, « vous ne lui cacherez pas que la méfiance que nous avons que l'on ne veuille, en Angleterre, faire un mauvais usage de nos sentiments, retient notre franchise, et que, *quand nous serons parvenus réciproquement à détruire cette défiance, je crois que nous parviendrons en peu de temps au but de la paix qui doit être l'objet des désirs des deux nations.* »

Pour arriver à dissiper les malentendus ou la réserve hostile qui existaient entre les deux cabi-

(1) Hollande, 503, fº 209.



nets, Choiseul avait conçu le projet d'envoyer à Londres un agent secret qui, en même temps que M. de Fuentès, pourrait traiter avec Pitt et lord Halifax les questions relatives à l'Amérique. Il pensait que, si Yorke demandait au ministère britannique des passeports qui permettraient à cet envoyé de se rendre en Angleterre, ce serait un prompt moyen de rétablir la confiance. Le choix de l'homme qui aurait à remplir cette mission, si elle recevait l'agrément de Pitt, était même déjà fait. Louis XV avait jeté les yeux sur M. O'Dunne, un Irlandais qui, par son mariage avec une fille du maire de Londres, pouvait parfaitement résider un certain temps dans cette ville sans que sa présence éveillât de soupçons ou parût avoir une signification politique. C'était un ami particulier de Choiseul, qui le jugeait doué « d'autant de sagesse que de circonspection ». Il avait en outre l'avantage de ne s'être jamais mêlé des affaires du prétendant et, par conséquent, de ne pas être suspect à la maison de Hanovre. Si la cour anglaise ratifiait ce projet, la fonction de O'Dunne serait « d'être incognito sous la main du ministère britannique pour les détails des affaires qui se traiteraient à Madrid ou à la Haye ».

La première fois que d'Affry rencontra Yorke après avoir reçu ces instructions, ce fut à une

assemblée nombreuse où ils n'auraient pas pu se parler longuement sans éveiller beaucoup de curiosité. Ils convinrent de se rencontrer à une promenade écartée, dans le bois qui touchait la Haye, et notre ambassadeur put s'acquitter de sa commission. Il remarqua chez son interlocuteur une véritable satisfaction à l'annonce que l'accommodement avec l'Angleterre comprenait celui avec le Hanovre, la Hesse et le Brunswick, et il fut persuadé que cela produirait une réelle impression sur le roi Georges. Yorke, en effet, n'hésita pas à reconnaître que c'était un grand pas de notre part. Il avoua également à d'Affry qu'à ses yeux deux puissances comme la France et l'Angleterre pouvaient fort bien, en s'arrangeant entre elles, déterminer le sort de leurs alliés et les obliger à s'y soumettre. Il eut soin, toutefois, de faire observer à d'Affry qu'il s'exprimait ainsi « en tant que particulier et non pas en tant que ministre ».

En ce qui concernait l'envoi d'un agent secret en Angleterre, Yorke le trouva non seulement sans inconvénient, mais même très propre à avancer la fin des hostilités. Il ne présenta de réserves qu'au sujet de la personnalité choisie, en émettant la crainte que M. O'Dunne ne convînt pas entièrement au cabinet anglais. Il ajouta qu'à son avis un employé du ministère des affaires étrangères ou,

du moins, quelqu'un de très instruit dans les contestations en Amériqne, aurait plus de chance de travailler efficacement à Londres.

Choiseul, en apprenant l'impression du général Yorke à cet égard, fut désagréablement surpris et il chargea d'Affry d'une nouvelle démarche auprès de son collègue pour l'engager, disait-il, « à renoncer à ses propres préjugés ou à détromper M. Pitt de ceux qu'on peut lui avoir inspirés contre M. O'Dunne. C'est un homme de mérite et qui joint à la plus exacte probité beaucoup de talents et de connaissances, une grande douceur dans le caractère et les qualités les plus estimables dans la société. J'ai d'ailleurs pour lui une estime et une amitié particulières, et je puis assurer qu'il n'a jamais rien dit ou rien fait qui puissse rendre sa personne et ses intentions suspectes en Angleterre. » Le ministre jugeait d'ailleurs impossible d'employer à la mission projetée un des deux premiers commis qui travaillaient sous ses ordres aux bureaux des affaires étrangères. En dehors de toute autre raison, il estimait que l'un et l'autre étaient trop connus à Londres pour y pouvoir garder l'incognito sans lequel le motif de leur voyage serait bien vite percé à jour.

V

Dans le compte rendu d'une de ses entrevues avec le général Yorke, d'Affry avait fait part au cabinet de Versailles de ses craintes que la méfiance de M. de Reischach ne fût, à la longue, mise en éveil. Il demandait donc au ministre l'attitude qu'il devait observer vis-à-vis de son collègue autrichien. Choiseul lui répondit qu'il avait à témoigner aux représentants de nos alliés la plus grande confiance sur tout ce qui regardait les intérêts communs, mais il l'engagea à réserver « absolument pour lui seul et sans aucune exception » ce qui était relatif à notre négociation directe et particulière avec la cour de Londres. Du moment où l'on considérait notre guerre avec l'Angleterre comme complètement distincte de l'alliance avec les deux impératrices, il entendait, ainsi qu'il en avait averti la cour de Vienne, se réserver la plus grande liberté en ce qui la concernait. Il prévenait d'Affry que, si les négociations de la Haye prenaient « une forme assez décidée et assez active pour nous en faire espérer un succès « certain », le roi lui permettrait de venir passer quelques jours à Versailles

pour y recevoir les instructions et les ordres dont il pourrait avoir besoin.

Le moment était d'ailleurs arrivé où l'on allait enfin répondre à la déclaration de l'Angleterre et de la Prusse. Le 31 mars 1760, Choiseul donna l'ordre à d'Affry de se concerter avec MM. de Golowkin et de Reischach pour porter conjointement la pièce diplomatique au prince de Brunswick. L'ambassadeur devait ensuite la confier confidemment, au nom de Louis XV, aux principaux ministres de la République. Le roi désirait aussi qu'on en fît prendre connaissance aux envoyés de Suède et de Saxe à la Haye. Le cabinet de Versailles comptait que les agents russe et autrichien concourraient à la démarche qu'il prescrivait à d'Affry, mais, pour le cas où ils auraient soulevé quelque difficulté, celui-ci ne devait pas hésiter, après leur avoir fait les représentations convenables, à exécuter auprès du prince Louis la commission du roi et à lui donner, sans attendre de nouveaux ordres, la réponse de la France.

La contre-déclaration avait été d'une élaboration assez lente pour qu'il vaille la peine de la faire connaître : « LL. MM. britannique et prussienne ayant trouvé bon de témoigner... que désirant sincèrement contribuer au rétablissement de la tranquillité publique, elles étaient prêtes à envoyer

des plénipotentiaires... S. M. très chrétienne, S. M. l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et S. M. l'impératrice de toutes les Russies, également animées du désir de contribuer au rétablissement de la paix publique sur un pied solide et équitable, déclarent en échange que S. M. catholique ayant bien voulu offrir sa médiation pour la guerre qui subsiste depuis quelques années entre la France et l'Angleterre et, cette guerre n'ayant d'ailleurs rien de commun avec celle que soutient également depuis quelques années S. M. l'impératrice-reine avec ses alliés contre le roi de Prusse, *S. M. T. C. est prête à traiter de sa paix personnelle avec l'Angleterre par les bons offices de S. M. C., dont elle s'est fait un plaisir d'accepter la médiation*, et que, *quant à la guerre qui regarde directement S. M. prussienne, S. M. le roi très chrétien et l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême et l'impératrice de toutes les Russies sont disposées à donner les mains à l'établissement du congrès proposé*, mais comme en vertu de leurs traités elles ne peuvent prendre aucun engagement relatif à la paix que conjointement avec leurs alliés, il sera nécessaire, pour qu'elles puissent s'expliquer définitivement à ce sujet, qu'avant tout il plaise à LL. MM. britannique et prussienne, de faire parvenir leur invitation à un congrès à toutes

celles des puissances qui se trouvent directement en guerre contre le roi de Prusse, nommément à S. M. le roi de Suède, ainsi qu'à S. M. le roi de Pologne, électeur de Saxe, lesquels spécialement doivent être invités au futur congrès (1). »

C'est le 3 avril 1760 que les ambassadeurs de France et de Russie ainsi que le ministre impérial remirent au prince Louis de Brunswick cette pièce diplomatique en réponse à la déclaration transmise par lui le 25 novembre 1759. Il avait donc fallu plus de quatre mois pour aboutir à ce document qui ne pouvait satisfaire personne, puisqu'il laissait encore à traiter les questions Suède et Saxe. On comprend combien Choiseul devait trouver le résultat médiocre et tâcher, par ailleurs, d'en obtenir de plus satisfaisants. A cet effet, il chargea d'Affry de prévenir le général Yorke que, malgré l'énonciation solennelle de la médiation espagnole contenue dans la contre-déclaration, le roi Louis XV n'entendait pas renoncer au droit de traiter directement sa paix avec l'Angleterre. Charles III en était avisé et il ne voyait aucun inconvénient à cette méthode.

Cette précaution d'avertir Yorke ne fut pas inutile, car l'article de la contre-déclaration relatif

(1) Hollande, 503, f[os] 145, 146 et 281.

à l'Espagne l'avait piqué au vif. Il dit même à d'Affry, dans le bois où ils s'étaient donné rendez-vous, qu' « il ne considérait pas cela comme un acheminement vers la paix ». Mais il se ressaisit tout à fait quand l'ambassadeur lui montra la lettre de Choiseul, et il parut très content de pouvoir mander à sa cour que le roi de France s'était réservé la liberté de négocier directement avec l'Angleterre.

Si Yorke semblait sincèrement désireux d'arriver à un résultat, le cabinet de Londres ne partageait pas cet empressement, à en juger par la dépêche suivante de lord Holderness, que l'agent anglais communiqua à d'Affry : « Le roi Georges (disait le secrétaire d'État) avait vu avec satisfaction que S. M. T. C. entendait comprendre dans sa paix les états de Hanovre, de Hesse et de Brunswick. Il serait toujours prêt à négocier *pourvu qu'il soit préalablement expliqué et entendu que, au cas où les deux couronnes parvinssent à s'accorder sur les conditions de leur paix, la cour de France conviendra expressément et confidentiellement que les alliés de S. M., et notamment le roi de Prusse, seront compris dans l'accommodement à faire* (1). »

Du moment où le ministère anglais, averti par

(1) Hollande, 503, f° 309.



Yorke des dispositions de la France, persistait dans son idée de vouloir unir les deux guerres, n'y avait-il pas à craindre d'attendre longtemps encore la fin des hostilités? C'est ce que se disait Choiseul, et il ne comprenait pas, même au point de vue de Frédéric, pourquoi l'Angleterre s'obstinait dans sa méthode. Il était loin d'avoir pour le roi de Prusse une inimitié pareille à celle de Marie-Thérèse et il ne désirait pas l'écrasement complet de ce prince, dont il jugeait l'existence plutôt utile que nuisible à l'équilibre européen, pourvu toutefois que sa puissance ne fût pas trop grande. Aussi, aurait-il voulu persuader à l'Angleterre qu'il y avait intérêt pour son allié à conclure notre paix particulière. « Tout autre moyen, écrivait-il à d'Affry, est inutile à tenter vis-à-vis d'alliés aussi acharnés que les nôtres à l'abaissement total de la maison de Brandebourg. Les idées que je vous développe vous feront connaître clairement le système du roi. Il n'est possible à S. M. d'y rien changer et je ne dois pas vous cacher qu'elle a pris les précautions vis-à-vis de ses alliés, en leur donnant connaissance de sa négociation, pour qu'ils ne soient pas blessés de voir le roi faire sa paix avec l'Angleterre et, en conséquence, retirer toutes ses troupes de l'Allemagne.

« *Ou le ministère anglais est de bonne foi, et alors*

quand il comprendra la sûreté et la vérité de la marche que nous lui proposons, il la prendra, ou il est de mauvaise foi, et veut se servir du désir que nous avons de la paix pour nous désunir de nos alliés; mais, dans les deux cas, nous ne devons pas nous départir de ne faire aucune mention du roi de Prusse dans la négociation entamée, ce qui ne veut pas dire qu'à la suite de la négociation nous ne nous prêtions, conjointement avec l'Angleterre, à chercher les moyens de terminer les différends de nos alliés réciproques ». Ce que je viens de vous mander vous servira, Monsieur, d'instructions dans les conversations que vous aurez avec le général Yorke (1). »

Il était difficile de parler plus clairement et, comme le disait Choiseul, « si la cour de Londres ne nous entend pas, c'est qu'elle ne voudra pas nous entendre. » La partie la plus compliquée dans la tâche de d'Affry était de persuader assez son collègue de l'utilité d'une paix séparée pour que celui-ci, à son tour, fît partager aux ministres anglais une pareille conviction. Il y avait aussi, dans les insinuations à faire à Frédéric II, quelque chose d'assez délicat. Il fallait, tout en se faisant comprendre, ne pas trop s'avancer et ne pas ris-

(1) Hollande, 503, f° 323.



quer que le cabinet de Londres, en communiquant nos confidences aux cours de Vienne et de Pétersbourg, s'en servît auprès d'elles pour jeter entre nous la méfiance et la désunion.

Choiseul espérait que le roi Georges se laisserait convaincre par la réflexion que, s'il ne faisait pas sa paix particulière avec la France, les deux pays seraient obligés de suivre absolument les désirs de leurs alliés au lieu de leur imposer leur volonté, et qu'il y aurait, de ce chef, un retard apporté à la cessation des hostilités. En tous cas, il tenait à savoir sur quoi l'on pouvait compter, car il estimait inutile, si l'Angleterre ne devait rien conclure, de s'exposer trop longtemps à être sa dupe. Si, au contraire, elle était de bonne foi, bien qu'il en coûtât au roi et à son cabinet de faire certaines démarches, Louis XV était décidé à envoyer à Londres le comte d'Hérouville, lieutenant général de ses armées. C'était, d'après Choiseul, un homme sage qui avait « des connaissances théoriques de nos colonies » et qui pourrait, avec un négociant qui l'accompagnerait, suivre sur les limites de nos possessions les détails qui feraient la base du traité. Sa mission devait consister simplement « à écouter ce que les ministres anglais voudraient bien lui dire pour le rendre à la cour avec exactitude », puisque la négociation politique se poursui-

vrait et, s'il y avait lieu, se terminerait à la Haye.

Du moment où le cabinet de Londres avait marqué autant de répugnance pour M. O'Dunne, le roi Louis XV ne voulait pas insister sur son nom. Comme le faisait remarquer Choiseul, il faut éviter, « quand on veut se raccommoder de bonne foi , » tout ce qui peut être désagréable aux deux parties. Voilà pourquoi M. d'Hérouville avait été choisi pour remplacer M. O'Dunne. Ce qui l'avait désigné aux suffrages du roi, c'était qu'en dehors de ses connaissances et de sa probité, il avait des prétextes plausibles pour s'absenter de France et se rendre en Hollande, d'où il partirait pour l'Angleterre si le ministre britannique y donnait son assentiment. Il fallait en effet, avant de l'envoyer, que le général Yorke eût répondu sur ce sujet à d'Affry et que les passeports nécessaires pour le voyage de M. d'Hérouville fussent arrivés à la Haye.

VI

Le cabinet de Versailles avait jugé indispensable de communiquer à l'Espagne la négociation particulière poursuivie par Yorke et d'Affry. Charles III approuva pleinement Louis XV de

profiter, sans se départir de la médiation espagnole, de toutes les occasions favorables pour traiter de la paix. Afin de ne pas être une cause de retard, le roi d'Espagne ordonna de son côté, à son ambassadeur auprès des États généraux, d'avoir à rejoindre son poste. Le marquis de Grimaldi était un ministre fort éclairé, très bien intentionné pour la France, et l'on pensait que sa présence donnerait plus de poids encore aux entrevues de Yorke et de d'Affry. Ce dernier fut donc avisé par Choiseul de lui marquer confiance et intimité. C'était répondre au désir témoigné par la cour de France vis-à-vis de l'Espagne, « soit pour accélérer notre paix, soit pour l'engager dans notre cause contre l'Angleterre si la paix n'avait pas lieu cette année (1) ». Il y avait toutefois un écueil à cette attitude et Yorke le fit vite sentir à d'Affry en lui exprimant la crainte d'avoir un intermédiaire entre eux. Il en témoigna son chagrin et alla jusqu'à dire que, s'il devait en être ainsi, il préférerait que la négociation passât tout à fait à Londres. Notre ambassadeur s'efforça de le rassurer, car il le jugeait « aussi favorablement disposé qu'un Anglais pouvait l'être au travail de notre réconciliation ».

(1) Hollande, 503, f° 328.

Ce ne fut pas de Yorke, en effet, que partirent les difficultés qui allaient enrayer ces pourparlers. Le 5 mai 1760, il avertit d'Affry qu'il venait enfin de recevoir des nouvelles d'Angleterre et ils convinrent tous deux de se rencontrer chez Mme de Nagel, où ils se rendirent dans l'après-midi. L'agent anglais communiqua à son collègue la note de lord Holderness. Elle était courte et claire. La personne de M. d'Hérouville, disait-elle, serait des plus agréables au roi Georges, mais son voyage paraissait inutile tant que la France ne voulait pas comprendre le roi de Prusse dans sa paix avec l'Angleterre, parce que c'était pour le cabinet de Londres une condition *sine qua non* des négociations.

Yorke sentait chanceler cette œuvre de pacification rêvée par lui et il ne pouvait s'empêcher de le regretter. Il s'efforça de justifier sa cour en énumérant très longuement à d'Affry toutes les raisons pour lesquelles il lui était impossible de séparer sa cause de celle de Frédéric II. « Il s'est servi de tous les arguments qu'il a crus capables de me persuader, écrivait notre ambassadeur, et il m'a dit enfin qu'il ne s'agissait pas moins que de sauver Sa Majesté prussienne et que l'Angleterre ne pouvait pas s'y refuser (1). » D'Affry le laissa

(1) D'Affry à Choiseul, 5 mai 1760.



parler tant qu'il voulut et répondit ensuite qu'il voyait avec autant de chagrin que lui que son pays ne consentît pas à accepter la seule manière possible de parvenir à la paix. Il ne lui cacha pas, en terminant, qu'il regardait les négociations entre eux comme finies. Yorke protesta contre cette allégation et déclara qu'il était prêt à continuer ces conversations toutes les fois que son collègue le désirerait.

Choiseul fut aussi d'avis, quand d'Affry l'eut mis au courant, de ne pas laisser complètement tomber ces pourparlers. C'était le moment où notre ambassadeur allait enfin pouvoir prendre un congé après avoir si heureusement rempli ses fonctions auprès des États généraux (1). Le ministre ne voulut pas que le général Yorke pût voir dans ce départ une fuite ou une rupture. Il chargea donc d'Affry de demander une conférence à son collègue et de lui dicter le passage suivant : « Le Roi (Louis XV) voit avec peine que ses sincères dispositions pour la paix ne sont point entendues en Angleterre aussi favorablement qu'elles méritent de l'être. Sa Majesté ne regarde cependant pas la négociation de la Haye comme rompue et elle espère que le Roi de la Grande-Bretagne, animé

(1) Cf. *Revue historique*, juillet 1902. Le duc de Choiseul et la Hollande.



des mêmes sentiments qu'elle pour le bonheur de la chrétienté, trouvera conjointement avec le Roi les moyens de rendre à l'Europe une tranquillité désirable (1). »

Deux raisons engageaient le cabinet de Versailles à ne pas rompre la négociation. Choiseul voulait, avant toutes choses, éviter qu'il fût possible aux Anglais et à l'Europe de nous imputer, même injustement, cette rupture. Le second motif était d'ordre économique et financier. Les bruits de paix influaient avantageusement sur notre crédit, et, comme le contrôleur général était sur le point de faire deux emprunts, il était essentiel de maintenir dans l'opinion publique l'espoir de la réconciliation et de laisser croire que le voyage de l'ambassadeur de France avait précisément trait à cet objet.

Voilà pourquoi Choiseul jugeait à propos de ne pas fermer la porte aux pourparlers entamés en Hollande. Aussi d'Affry devait-il dire à son collègue qu'il était obligé de venir en France, mais que son absence durerait un mois seulement. Si dans l'intervalle Yorke avait une communication importante à nous faire, il n'aurait qu'à écrire à Versailles, soit à l'ambassadeur, soit à Choiseul

(1) Hollande, 504, f° 28.



lui-même, à moins qu'il ne préférât recourir à l'intermédiaire de M. de Grimaldi. A ce dernier nom, le ministre anglais riposta avec vivacité qu'il n'avait sur cela ni ordre ni instruction, et qu'il se garderait bien de s'adresser à lui jusqu'à ce que sa cour le lui eût enjoint. « Il ignorait d'ailleurs, dit-il, à quel titre il le ferait, et il croirait même manquer à ce qu'il devait au roi de France en s'adressant à d'autres qu'au duc de Choiseul ou à M. d'Affry (1). »

Peu de temps après cette conversation, l'ambassadeur quittait la Haye pour venir reprendre l'air de la cour, qu'il n'avait plus vue depuis deux ans. Il eut l'occasion de s'entretenir longuement avec Choiseul et de causer avec lui de tout ce qui intéressait « le service du Roi ». C'est pendant son séjour en France que l'on apprit la perte définitive de Québec. Un événement aussi douloureux n'était pas destiné à arranger les affaires, puisqu'il ne pouvait qu'augmenter les prétentions et l'intransigeance de la cour de Londres. Aussi, quand d'Affry revint à son poste, le 11 juillet 1760, il estimait n'avoir plus rien à faire en ce qui concernait les négociations avec l'Angleterre.

Choiseul lui avait recommandé, au sujet de la

(1) Hollande, 594, f° 47.



paix, de ne marquer « ni empressement ni réticence » et de laisser venir les propositions anglaises. Elles ne vinrent pas et Yorke ne rechercha plus l'occasion de rencontrer son collègue de France.

VII

Le hasard ne les remit en présence que deux mois après, le 14 août 1760, et l'entrevue se passa fort « décemment » de part et d'autre. D'Affry crut devoir toucher deux mots de la conduite que le roi Louis XV lui avait ordonné de tenir. Yorke s'empressa de couper court là-dessus en lui disant qu'il ne leur restait plus qu'à attendre les ordres de leurs cours respectives si elles jugeaient à propos de leur en envoyer. Mais, pour ne pas laisser notre ambassadeur sous une impression plutôt désagréable, il s'exprima aussitôt après en termes des plus obligeants sur le compte de son fils aîné, qui s'était distingué à l'affaire de Corbach.

Bien qu'il ne pût résulter aucun inconvénient de cette causerie, Choiseul ne dissimula pas à d'Affry qu'il eût préféré ne pas lui voir entamer la conversation sur ce sujet. Il craignait que le ministre

anglais n'eût considéré son propos comme une invitation à rouvrir les entretiens des mois précédents, et il recommanda à notre agent d'éviter à l'avenir tout ce qui pourrait faire soupçonner quelque avance directe ou indirecte de notre part. Il jugeait en effet que tout espoir de conclure la paix devait être abandonné tant que l'Angleterre persisterait à vouloir faire figurer le roi de Prusse dans son traité avec la France.

Il n'y avait donc plus qu'à laisser tomber cette affaire. C'est ce que fit l'ambassadeur, après avoir rassuré les envoyés de Saxe et d'Autriche sur les inquiétudes que nos ennemis avaient tâché de leur causer à propos de ces pourparlers. Il était fâcheux, à coup sûr, que la bonne volonté du général Yorke et le zèle de d'Affry n'eussent pas pu donner de meilleurs résultats; mais il fallait bien un peu s'y attendre, puisque, dès le début, il existait entre les vues des deux pays une opposition et une divergence aussi complètes au sujet de la séparation des guerres.

Cette idée, que devaient pourtant consacrer les traités de Paris et d'Hubertsbourg, n'était pas encore assez mûre et semblait trop neuve lors de ces premières négociations. Elle était cependant logique et répondait à la situation aussi bien en droit qu'en fait, puisque nos hostilités avec l'An-

gleterre avaient des causes absolument différentes de celles qui mettaient le roi de Prusse et les deux impératrices en guerre.

Choiseul désirait la paix et pensait y arriver plus facilement par des négociations particulières qu'avec la lourde machine d'une assemblée où tant de difficultés viennent toujours s'entre-croiser et où des plénipotentiaires trop nombreux se heurtent bien plus souvent qu'ils ne font avancer les affaires. Il donna la preuve de ses dispositions conciliantes en acquiesçant néanmoins au principe du congrès, mais il travailla surtout soit à Londres, par l'intermédiaire de l'Espagne, soit à la Haye, par l'envoyé de France, à mettre fin aux funestes rivalités qui ruinaient l'Europe.

Ses efforts demeurèrent provisoirement inutiles. C'est qu'en effet, comme il l'a écrit un jour : « Ceux qui disent si facilement et à tous propos qu'il faut faire la paix, ne pensent pas que, quelle que soit la volonté d'un souverain pour le rétablissement de la tranquillité, son désir ne peut être efficace que lorsqu'il est également sincère de la part des autres parties belligérantes (1). » Cette sincérité existait-elle de la part du cabinet de Londres? Il est difficile de l'admettre. Si Pitt a tout

(1) Angleterre, 444, f° 453.



le temps joué du roi de Prusse (qui, lui, aspirait ardemment au repos) pour entraver les négociations particulières avec notre pays, c'est qu'il n'avait pas encore réalisé les plans que lui dictait sa conception de la grandeur britannique. On peut dire de lui, comme de Guillaume d'Orange, qu'il eut au plus haut point la haine de la France. Il ne la trouvait pas encore suffisamment abaissée et il ne voulait pas signer un traité qui n'aurait pas été ce que M. Sorel a si énergiquement dénommé « la paix anglaise », c'est-à-dire la paix écrasante et désastreuse pour l'adversaire (1).

Ce que Choiseul réclamait, au contraire (et pareil désir est tout à son honneur), c'était *l'égalité des couronnes*. Mais il sentait l'infériorité de nos ressources et, tout en conservant le ton de fierté nécessaire à la dignité de notre pays, il se montrait moins intransigeant que son rival britannique. Il faut lui tenir compte de la situation difficile où il se trouvait et lui garder de la reconnaissance pour les efforts accomplis. Si ces pourparlers de la Haye n'ont pas abouti, je ne crois pourtant pas inutile

(1) La preuve du vif désir que Frédéric II ressentait de la paix se trouve non seulement dans la démarche de son agent en Hollande, mais encore et surtout dans les ouvertures qu'il fit à la France, le 17 février 1760, par l'intermédiaire du bailly de Froulay, ambassadeur de Malte à Versailles. — Cf. Archives des Affaires étrangères, Berlin, 186, f[os] 163 et suiv.



de les avoir retracés. N'est-il pas bon de faire connaître toutes ces tentatives de conciliation, même celles qui échouent? Malgré leur insuccès temporaire, elles donnent aux adversaires les moyens de se mieux connaître et leur apprennent, peut-être, cette mutuelle estime que Yorke et d'Affry ressentaient l'un pour l'autre. Les germes semés à la Haye devaient fructifier plus tard et permettre à l'Europe, épuisée par une guerre néfaste, de se reprendre à respirer pour un certain espace de temps.

LA MISSION DE M. DE BUSSY A LONDRES

« En 1761, déclare Talleyrand dans ses mémoires, M. de Choiseul, effrayé des maux de tout genre qu'éprouvait la France, essaya d'en abréger la durée par une paix particulière avec l'Angleterre. Il n'y réussit pas. »

L'histoire de ces négociations a sa place logique après celles de la Haye. Les documents recueillis aux archives du quai d'Orsay m'ont semblé, en dépit de l'insuccès qui a mis fin à ces démarches, valoir la peine d'être présentés au lecteur, car ils jettent sur la politique étrangère du duc de Choiseul un jour tout à fait intéressant. Il est réconfortant, pour un Français, de trouver chez le ministre chargé de nos relations extérieures, dans une époque où le prestige de la France était atteint par de cruelles épreuves, une fierté d'allures et une clarté de vues qui lui font singulière-

ment honneur et qui auraient mérité un meilleur sort.

I

La guerre avait épuisé les deux pays qui succombaient sous le poids de charges financières accablantes. Le crédit public était loin d'offrir à cette époque les ressources d'élasticité qu'il présente de nos jours. Comme il n'en était pas moins une des conditions indispensables de la lutte, il fallait, de part et d'autre, envisager le moment où la guerre cesserait faute, non pas de combattants, mais de ressources pour les alimenter.

Il ne semblait pas, d'ailleurs, que la continuation des hostilités pût modifier d'une façon sensible la situation des belligérants. Les combats pouvaient durer quelque temps encore, la face des choses ne paraissait guère devoir changer. Un peu plus d'écrasement pour chacune des deux nations, qui en supportait déjà bien assez, voilà tout ce que l'on obtiendrait et ce qui se réalisa effectivement par suite des obstacles que fit naître Pitt à la conclusion de la paix dès l'année 1761.

Depuis le jour où l'amiral Boscawen, en exécu-



tant les instructions du ministère Newcastle (1), avait rendu la guerre inévitable par la prise de *l'Alcide* et du *Lys*, la France avait perdu la possession de la plus grande partie de son domaine colonial en Amérique et aux Indes. En 1758, les Anglais s'étaient emparés de Louisbourg et du fort Duquesne. En 1759, la flotte française, commandée par La Clue, avait été battue au mois d'août en vue de Lagos, et, le 20 novembre de la même année, la « journée de M. Conflans » dissipa l'espoir d'une descente en Écosse préparée par les soins de Choiseul. La Guadeloupe, Marie-Galande avaient succombé, et la prise de Montréal était le signal de la perte définitive du Canada. Le 22 janvier 1760, la bataille de Wandeswah devait, en consacrant la défaite de l'influence française, donner les Indes à l'Angleterre.

La force s'était donc prononcée contre nous. Il ne restait plus d'espérance que dans l'habileté de la diplomatie. Louis XV et Choiseul le comprirent sans peine. Le 26 mars 1761, le ministre signa un « mémoire pour la paix » qu'il fit parvenir à Pitt, par l'intermédiaire du prince Galitsin, ambassadeur de Russie à Londres, et qu'il

(1) Instructions secrètes pour le vice-amiral Boscawen, 16 avril 1755, *Record office*, citées par M. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, p. 96, n. 1.



accompagna d'une lettre aussi claire que franche.

La situation de l'Europe était alors singulièrement compliquée par les prétentions contraires des deux camps en présence.

L'Angleterre, fière de ses succès, était personnifiée par l'un des plus grands ministres qu'elle ait jamais eus. William Pitt, dont on pourrait dire que la nation était folle, avait rendu au nom anglais un éclat indéniable. Cette âme forte avait pris sur ses contemporains l'ascendant le plus justifié par d'éclatants services dus à la persévérance d'une volonté que rien ne pouvait ébranler, une fois sa décision prise. Loin de craindre la responsabilité, Pitt la recherchait au contraire, et il semblait tirer sa gloire des charges qu'il imposait à son pays. Après s'être longtemps opposé aux alliances continentales, qui drainaient à l'étranger l'or de l'Angleterre, il en avait pris son parti en voyant qu'elles profitaient à la cause anglaise. Avec cette ardeur et cette conviction qu'il mettait en toutes choses, il était devenu le soutien le plus fidèle de la guerre en Allemagne et de la défense du roi de Prusse.

Celui-ci, par le courage politique dont il avait fait preuve et l'énergie qu'il avait déployée dans les plus grands périls, s'était montré digne de son fier allié. Après des fluctuations sans nombre,



après avoir semblé, à deux reprises, sur les bords de l'abîme, Frédéric s'était toujours relevé. Il n'en voyait pas moins ses finances obérées, son royaume écrasé par le poids de la guerre, et, comprenant qu'il ne pouvait pas gagner à la continuer, il ne demandait pas mieux (ses démarches le prouvent) que de faire la paix.

L'Autriche en était, au fond, moins désireuse. La guerre ne lui avait pas donné les résultats qu'elle en attendait, et Marie-Thérèse conservait, avec une obstination que rien ne pouvait abattre, le désir et l'espoir de reconquérir la Silésie.

La Russie, malgré ses victoires sur la Prusse, n'avait en somme pas retiré grand'chose des sacrifices qu'elle s'était imposés. La haine personnelle d'Élisabeth pour Frédéric l'empêchait, sinon de se prêter aux négociations, du moins de se réjouir d'une paix qui devait permettre à son ennemi de respirer et de reconstituer un royaume dans lequel, avec une clairvoyance incontestable, elle apercevait un adversaire dangereux pour la Russie.

Il y avait dans ces dispositions de Marie-Thérèse et d'Élisabeth une sérieuse difficulté pour la France. Toutefois, comme le déclarait notre ministre des affaires étrangères (1), « si le roi ne voulait mériter

(1) Instructions à M. de Bussy, 23 mai 1761. *Angleterre*, t. 443, f[os] 118 et 119.



aucun juste reproche de la part de ses alliés, il ne voulait pas, en même temps, sacrifier les intérêts de sa couronne aux idées ambitieuses et souvent chimériques des cours impériales. » Aussi s'était-on décidé en toute occasion à faire connaître aux deux impératrices ce que Choiseul appelle avec une originale précision « la vérité de la chose ». On tâchait de les ramener à cette vérité, et, quand il n'était pas possible de les faire revenir de leurs préventions, on ne leur dissimulait pas « l'intérêt du roi et sa détermination sur les partis qu'il pourrait prendre ».

II

L'intérêt du roi et du royaume était bien clair dans les circonstances présentes. Il fallait tâcher de faire la paix, puisque la guerre ne laissait plus d'espoir. Les premières ouvertures, faites sous les auspices de la Russie, ne furent pas décourageantes, et, pour hâter les résultats, Choiseul décida l'envoi de M. de Bussy à Londres après s'être assuré auprès de Pitt que l'Angleterre enverrait de son côté un négociateur à Paris.

Cet échange de communications verbales devait,



aux yeux du ministre français, écarter les malentendus qui « augmentent l'éloignement entre les adversaires au lieu de le dissiper ». Les circonstances ne permettaient pas à ceux qui dirigeaient la politique étrangère des deux pays de se trouver face à face pour terminer eux-mêmes le différend. Ils éprouvèrent le besoin de choisir, pour les suppléer dans cette délicate mission, des agents qui jouissaient de leur entière confiance. Ainsi peut s'expliquer la désignation par Pitt d'un juriste qui, d'après Bussy, n'avait « aucune teinture des affaires », mais que le ministre anglais pensait devoir « soutenir avec opiniâtreté ses idées ».

Stanley n'était en effet jamais entré jusqu'alors dans la carrière politique. Il ne se chargeait de cette mission que parce qu'il pensait la France disposée sincèrement à la conciliation. S'il faut en croire le portrait qu'en trace Bussy, après l'avoir fréquenté quelques jours à Calais, c'était un homme « de beaucoup d'esprit et de connaissances ». Il aimait la douceur de la société française (comme il le prouva en faisant à Mme Geoffrin sa première visite à Paris), « mais sans dépouiller la fierté de sa nation ». Son caractère naturellement ombrageux et inquiet ne pouvait que le devenir plus encore dans l'apprentissage qu'il allait faire des

négociations diplomatiques, où il devait s'attacher aux formes jusqu'à la minutie.

Les débuts de sa mission se ressentirent de sa tournure d'esprit. Des circonstances indépendantes de la volonté de Bussy et le mauvais temps l'avaient empêché de se trouver à Calais au jour qu'il avait primitivement fixé. Ce retard, que Pitt lui-même devait qualifier de « bagatelle » quand il en eut l'explication, prit aux yeux du commissaire anglais des proportions considérables, puisque, dans sa première lettre à Choiseul, il écrivait : « Le retardement de M. de Bussy m'a causé un chagrin très violent. » Choiseul fut plutôt amusé de cette sensibilité excessive, mais il ne pouvait s'empêcher d'ajouter, en la communiquant à Bussy, que ce début « de délicatesse minutieuse » lui faisait redouter des embarras et des lenteurs singulières dans la marche des négociations.

L'agent français devait, avec une fermeté tout aussi réelle, se montrer moins tatillon et de relations moins pénibles. S'il faut en croire une lettre de Newcastle (1), Bussy, dans un premier séjour à Londres, avait été salarié par le gouvernement anglais. Était-ce une des raisons pour lesquelles on le voyait revenir volontiers? La chose est possible.

(1) Waddington, *op. cit.*, p. 101.



Mais, si l'on avait espéré trouver en lui une certaine défaillance dans sa lutte en faveur des intérêts français, la désillusion dut être grande. Très au courant des questions qu'il allait traiter en Angleterre, Bussy, qui travaillait avec Choiseul aux Affaires étrangères, était parfaitement instruit de la pensée de son chef. Avec beaucoup de méthode et de clarté dans l'esprit, il avait la justesse du coup d'œil et la riposte prompte. Ces qualités devaient se manifester dans ses entretiens avec Pitt. Sans se laisser démonter par des déclarations que celui-ci faisait volontiers pessimistes, Bussy savait résister avec une bonne éducation parfaite, mais une énergie non moins grande, aux prétentions d'un adversaire hautain et servi par les événements.

La situation prédominante de l'Angleterre suffit à expliquer l'importance bien plus considérable des négociations entamées dans ce pays. Aussi ne suivrons-nous pas le duc de Choiseul dans ses pourparlers et ses difficultés avec Stanley. Nous en retrouverons parfois l'écho dans les instructions ou les lettres qu'il adressait à Bussy, mais c'est à Londres que nous verrons surtout les effets de sa politique et la façon dont il comprenait son rôle.

III

Dans le mémoire qu'il remettait à son agent le 23 mai 1761, Choiseul avait soin de l'avertir de la situation générale et de lui tracer très nettement la conduite qu'il devait tenir.

Avant l'idée de négociations particulières, Louis XV avait d'abord songé, pour mettre fin aux hostilités, à un double congrès qui se serait tenu à Londres et à Paris. La cour de Vienne avait craint dans cette combinaison une place trop effacée. Elle tenait, pour conserver son prestige impérial, à ne pas abdiquer, au moins en apparence, le principal rôle dans la pacification en Allemagne. Pour faire droit à ce désir, la cour de Versailles s'était décidée à la combinaison du congrès à Ausbourg et des pourparlers à Londres. Ce que Choiseul désirait avant tout, c'était de parvenir avec le cabinet anglais à une paix raisonnable. Aussi, comme il le déclarait en termes expressifs et énergiques, n'était-il pas curieux de savoir les projets des deux impératrices, bien persuadé que, *si l'accommodement se faisait avec l'Angleterre, toute cette dispute allemande serait bientôt finie* (1).

(1) Choiseul à Bussy, 19 juin 1761. *Angleterre*, t. 443, f° 226.



Mais il ne fallait pas, d'autre part, cesser de témoigner à nos alliés la confiance qui leur était due. La Russie, notamment, méritait en Angleterre un traitement de faveur, puisque c'était par elle qu'avaient été posés les premiers jalons d'un rapprochement entre Londres et Versailles. Le prince Galitsin avait, en effet, par ses relations avec les ministres anglais, facilité les échanges de vues nécessaires. Choiseul lui en témoigna sa reconnaissance dans des lettres pleines d'égard, et Bussy devait continuer ces relations cordiales en lui communiquant « les objets concluants qu'il traiterait à Londres ».

Il était aussi nécessaire de demeurer en excellents termes avec l'ambassadeur d'Espagne. Les relations de famille qui existaient entre les deux cours en faisaient déjà par elles-mêmes une obligation. Les rapports devaient être d'autant meilleurs que dès cette époque des pourparlers étaient engagés entre la France et l'Espagne pour une union plus intime et plus efficace encore que celle des liens du sang royal. Choiseul en prévint Bussy, mais en l'avertissant toutefois qu'on n'écouterait l'Espagne et ses idées belliqueuses que si l'on perdait l'espoir de faire la paix. Choiseul, en effet, ne voulait trouver dans cette alliance comme dans les autres qu'un élément nouveau de profit et de puissance

pour notre pays, mais il n'entendait pas lui subordonner nos intérêts et nos besoins.

« Apporter pour le succès de la paix tous les moyens de conciliation qui seraient conformes à la justice et à la dignité du roi, sans se laisser amuser par une négociation vague, » telle était l'œuvre confiée à Bussy, qui était autorisé à conclure la paix maritime quand l'Angleterre le voudrait. Mais les difficultés se dressaient à chaque pas, et dès le début se posa la question de l'*uti possidetis* et des époques qui devaient servir de base à cet *uti possidetis*.

Choiseul avait offert le 1er mai 1761 en Europe, le 1er juillet en Amérique et en Afrique, le 1er septembre aux Indes. Comme il le disait avec beaucoup de justesse, il était certain que les conquêtes réciproques ne pouvaient être fixées qu'au jour de la signature de la paix, mais on avait toujours la possibilité de prendre comme point de départ des pourparlers la situation où les parties belligérantes se trouvaient à tel ou tel moment de la guerre. Le cabinet anglais, ou plutôt Pitt, car il était à lui tout seul maître de ses résolutions, souleva des objections à ce propos. Stanley déclara de sa part à Choiseul que sa cour acceptait l'*uti possidetis*, mais qu'elle entendait négocier pour les époques.

La véritable raison de cette chicane était l'expé-

dition que l'Angleterre avait entreprise contre Belle-Isle. Suivant le mot heureux d'un contemporain, il n'était guère séant de casser les vitres de la maison que l'on s'efforçait de réparer. C'est cependant ce que faisait Pitt en entamant les hostilités contre une possession française, alors que les premières ouvertures de paix avaient été faites et acceptées. Choiseul ne pouvait pas laisser passer sans protestation un tel procédé, et le ministre anglais, sentant malgré tout la situation délicate où il s'était mis, déclara que cette expédition avait été décidée avant le mémoire du 26 mars et qu'il n'avait pas été possible de la supprimer à cause des subsides votés pour la poursuite de la guerre. En attendant que Belle-Isle fût tombée en son pouvoir, il traînait sur la question des époques et prétendait que le mémoire du 26 mars 1761 en donnait le choix au roi d'Angleterre et lui laissait dans l'intervalle la liberté de faire la guerre partout où il le voudrait.

Pour mettre fin à une controverse qui durait trop au détriment de nos intérêts et de nos droits, Choiseul adressa à Bussy, le 19 juin 1761, une dépêche qui mérite d'attirer l'attention. « L'objet de la négociation, disait-il, est que, quelles que soient les conditions de la paix, elles soient si claires, si précises et si bien entendues des deux

parts que jamais on ne puisse argumenter du traité de paix future que pour faire connaître l'injustice palpable de la partie qui ne suivrait pas ses engagements. »

Après ce préambule si net, le ministre mettait les choses au point en continuant ainsi :

Il est question de savoir actuellement si la cour d'Angleterre accepte les époques de mai, juillet et septembre proposées par le mémoire du 26 mars ou si elle les refuse. Si elle les accepte, il ne reste plus qu'à constater par les articles l'*uti possidetis* et la paix est faite. Si elle refuse, qu'elle en propose d'autres. Si les nouvelles époques proposées conviennent au roi, il les acceptera, et l'*uti possidetis* persistera avec les époques nouvelles de l'Angleterre. Si elles ne conviennent pas, il les rejettera avec la même liberté que l'Angleterre aura rejeté les siennes, et alors la proposition de l'*uti possidetis* n'existe plus.

Il était difficile de se montrer plus catégorique et plus précis, et pareil langage autorisait largement Choiseul à penser que son raisonnement clair et aussi conforme à la justice qu'à la saine logique pouvait être soumis au jugement des raisonneurs les plus exacts de l'Europe.

Pitt avait compris que la situation ne pouvait pas se prolonger ainsi. Avant même d'être mis en demeure de la sorte, il s'était décidé à sortir de son silence. La chose lui était d'autant plus aisée maintenant que le 13 juin 1761 Belle-Isle avait succombé. Aussi déclara-t-il à Bussy que les



époques offertes par l'Angleterre étaient le 1er juillet en Europe, le 1er septembre en Amérique et le 1er novembre dans les Indes, à la condition, toutefois, que tout se fît pour la négociation particulière indépendamment de la paix d'Augsbourg et que le traité de paix fût conclu avant le 1er août 1761.

Cette date du 1er juillet en Europe impliquait pour l'Angleterre l'idée de garder Belle-Isle ou tout au moins d'en faire un objet de compensation pour d'autres restitutions possibles. C'était la preuve la plus évidente du peu de bonne foi de sa conduite en cette affaire. Le terme du 1er août comme conclusion de la paix était aussi singulièrement rapproché. Bussy en fit la remarque à Pitt. Mais il lui fut répondu que « la cour d'Angleterre ne pouvait fixer un terme plus éloigné, parce qu'il fallait qu'au mois d'août au plus tard on pourvût, non pas aux préparatifs de cette campagne, qui étaient tout arrangés, mais à ceux de toute espèce pour la campagne prochaine, si on se trouvait dans la nécessité de la faire (1) ».

Dans ce même entretien, l'envoyé français avait entendu un autre son de cloche désagréable. Suivant l'ordre de Choiseul, Bussy avait dit à Pitt

(1) Bussy à Choiseul, 19 juin 1761.

qu'il pensait bien comprendre, dans la restitution des prises, celle des vaisseaux enlevés avant la déclaration de guerre. « Il n'en est pas question, » reprit le ministre anglais avec vivacité, « ils ont été pris par représailles; par conséquent, ils sont de bonne prise. » Bussy lui demandant de quelles représailles il voulait parler : « En représailles de vos invasions sur le territoire de l'Amérique. » Bussy lui riposta qu'il ne comprenait pas l'application du terme d'invasion à la conduite de la France et qu'il était au moins en droit de lui rétorquer l'argument. « Je sens bien, » déclara alors le ministre anglais, « que nous ne nous accorderons jamais sur la justice ou l'injustice de la guerre. La France et l'Angleterre ont été en différend sur la question de l'agression, mais, comme il n'y a pas de jugement pour le décider, le canon l'a décidé en notre faveur, et nous regardons cette décision comme une sentence. »

Choiseul, dès qu'il fut mis au courant de cet entretien, approuva pleinement les réserves faites par Bussy. En lui recommandant de ne pas souffrir le moindre propos avantageux du ministère britannique, il lui ordonnait, de la part de Louis XV, de ramener cette conversation et de dire à Pitt que le canon jugeait quelquefois le procès des souverains, mais que le jugement n'était

porté que lorsque le dernier coup de canon était tiré. « Comme S. M. ne pense pas qu'il le soit, » ajoutait-il en terminant, « le jugement n'est pas fait, et l'on ne peut en argumenter. »

Un autre point aussi délicat soulevait de grandes difficultés. C'était la question de savoir si les conquêtes faites en Allemagne sur l'électeur de Hanovre et sur ses alliés pourraient servir de compensations. Le gouvernement français se flattait que la chose fût toute naturelle, et il en donnait, il faut bien l'avouer, des raisons spécieuses. D'après lui, l'État de Hanovre et ceux de ses alliés devaient être regardés comme provinces d'Angleterre, parce que le roi d'Angleterre, en sa qualité de roi, avait fait rompre de son autorité la capitulation de Closterseven. L'armée commandée par le prince Ferdinand en Allemagne était la sienne, elle n'agissait que par ses ordres et pour le compte de l'Angleterre.

Pitt protesta énergiquement lorsqu'il s'agit de comprendre ces États dans l'*uti possidetis*. Il ne dissimula pas à Bussy que, du temps de Georges II, cela eût fait une grande impression. Il n'en était plus de même avec son successeur, qui, lui, n'était pas né dans le Hanovre et qui, franchement anglais, n'avait pas le même attachement passionné que son grand-père au berceau de

sa famille. D'ailleurs, d'après Pitt, il était difficile à la France de se maintenir dans ce pays parce que les constitutions d'Allemagne s'y opposaient. « L'empire même, disait-il, sera contre vous, si vous entreprenez d'y rester, et tout l'effet que vous en retirerez sera d'avoir dépensé des sommes immenses, perdu une quantité considérable d'hommes, et d'avoir contribué à rendre la maison d'Autriche plus considérable en Allemagne (1). » Lord Bute fit entendre à Bussy les mêmes avertissements que son collègue en l'assurant qu'on se trompait *grièvement* si l'on pensait en France que les succès de nos armes en Hanovre influeraient sur le parti à prendre par Georges III et le feraient désister de telle ou de telle conquête sur mer.

Choiseul ne voulut pas se laisser convaincre aussi facilement et s'efforça de maintenir les droits que nous avions ou que nous pourrions avoir par le sort de la guerre. « Vainement, disait-il à Bussy (2), vous répétera-t-on que l'empire, l'empereur et la maison d'Autriche ne souffriront pas que la France reste en possession des pays allemands qu'elle a conquis. » Non content de cette objection faite aux affirmations tendancieuses de

(1) Bussy à Choiseul, 11 juin 1761.
(2) Choiseul à Bussy, 19 juin 1761.

Pitt, il ajoutait fièrement : « Il serait injuste et insoutenable que les nations ennemies pussent conquérir sur la France et que la France ne pût pas conquérir sur elles. C'est le droit des gens le plus commun. »

Noble et viril langage qui convient à un ministre conscient des intérêts de son pays aussi bien que de sa dignité personnelle. Tous ceux qui sont chargés de nos relations extérieures devraient le reprendre et se l'approprier, surtout quand il s'agit de s'opposer aux prétentions de l'insatiable Angleterre.

IV

Malheureusement pour nous, la toute-puissance de Pitt dans son pays et les ressources dont il disposait rendaient la tâche difficile au duc de Choiseul.

Sans doute, ainsi que Pitt le déclarait lui-même à Bussy, la dette et les dépenses de l'Angleterre étaient excessives, et l'on pouvait désirer la paix pour essayer de les diminuer. Mais, s'il fallait continuer la guerre, le gouvernement était assuré de trouver tout l'argent nécessaire à ce sujet. Il avait le fonds d'amortissement, dont les ressources con-

sidérables lui permettaient de prendre patience. Une taxe lui avait procuré les sommes indispensables à la campagne de 1761, et Bussy convenait que, malgré les banqueroutes de quelques importantes maisons de commerce et toutes celles qui arrivaient journellement aux petits négociants, Pitt, selon toute apparence, obtiendrait ce qu'il voudrait parce qu'il restait beaucoup de bonnes maisons commerçantes et que le payement de l'intérêt garanti par le Parlement se faisait d'une façon sûre et régulière.

Bien des gens criaient, il est vrai, contre la dureté du ministre, mais tous s'accordaient à dire que l'Angleterre était avilie avant lui, et que, depuis son entrée aux affaires, elle avait joué un rôle considérable dans le monde. Aussi n'y avait-il plus dans ce pays de parti d'opposition. Ceux qui pouvaient en être les chefs faisaient parti du conseil, et Pitt dominait sur tous les esprits comme il régnait sur bien des cœurs.

Son collègue, le comte de Bute, favori écossais à peine connu de la nation, avait toute la confiance du roi. C'était, d'après Bussy, un jeune homme de la plus grande espérance, mais qui était loin d'avoir la même expérience que Pitt. Malgré leurs divergences de vues, la tendance à la conciliation du premier, les prétentions intransigeantes du second,

les deux ministres s'appuyaient encore l'un sur l'autre et leur union donnait aux décisions du conseil la double autorité du crédit populaire et du crédit royal.

Le duc de Newcastle avait pour lui l'ancienneté de ses services et l'éclat de sa naissance. De mœurs élégantes et polies, il avait l'esprit orné et apportait dans ses relations la tenue et la distinction naturelles à son monde. C'est avec les témoignages d'une véritable joie qu'il avait reçu Bussy, chargé de mettre fin aux hostilités des deux pays, et c'est avec toute la grâce d'un courtisan qu'il s'était informé des nouvelles de Mme de Pompadour, à qui il envoyait autrefois des ananas de ses jardins. Ses vues et ses sentiments, très différents de ceux de Pitt, le rapprochaient plutôt de lord Bute, mais il n'en subissait pas moins, lui aussi, l'ascendant de leur terrible collègue.

De ces trois hommes, en effet, sur qui reposait alors le poids des affaires anglaises, William Pitt était le seul dont l'influence fût incontestée. Le portrait que trace Bussy du redoutable adversaire de Choiseul le fait admirablement connaître et vaut la peine d'être reproduit tout entier.

Ce ministre, disait-il dans une de ses lettres (1), est, comme vous le savez, l'idole du peuple, qui le regarde

(1) Bussy à Choiseul, 25 août 1761.



comme le seul auteur de ses succès et qui n'a pas la même confiance dans les autres membres du conseil. La cour et ses partisans sont obligés d'avoir les plus grands égards pour les fantaisies d'un peuple fougueux qu'il est très dangereux de contrarier jusqu'à un certain point. M. Pitt joint à la réputation de la supériorité d'esprit et de talents celle de la probité la plus exacte et du plus singulier désintéressement. Il en a donné des preuves non équivoques dans toutes les places qu'il a occupées. Il n'est pas riche et ne se donne aucun mouvement pour l'être. Simple dans ses mœurs et dans sa représentation, il ne recherche ni le faste ni l'ostentation. Il ne fait sa cour ni ne la reçoit de personne. Grands et petits, si l'on n'a point à l'entretenir d'affaires, on n'est point admis à le voir chez lui. Il est très éloquent, il a de la sûreté et de la méthode, mais captieux, entortillé et possédant toute la chicane d'un habile procureur. Il est courageux jusqu'à la témérité. Il soutient ses idées avec feu et avec une opiniâtrieté invincible, voulant subjuguer tout le monde par la tyrannie de ses opinions. *M. Pitt paraît n'avoir d'autre ambition que celle d'élever sa nation au plus haut point de la gloire et d'abaisser la France au plus bas degré de l'humiliation.*

Tel était l'homme avec lequel Choiseul devait poursuivre les pourparlers si péniblement engagés.

Il fallait, sans laisser croire à l'Angleterre qu'on désirait trop vivement la paix et sans souffrir de sa part des propos orgueilleux, faire les sacrifices nécessaires pour mener à bien les démarches commencées. Montrer des dispositions conciliantes, mais éviter ce que l'on pourrait taxer de faiblesse, voilà, en toute occasion, le grand art du négocia-



teur. Les efforts de notre ministre et de son agent à Londres tendaient à y parvenir.

Pour bien témoigner ses sentiments à cet égard, Choiseul chargea Bussy, le 15 juillet 1761, de laisser au choix de la cour de Londres le renvoi au traité d'Augsbourg des préliminaires de paix ou la signature d'une convention particulière sur la base des propositions officielles qu'il adressait à Pitt le même jour.

V

La France ne pouvait plus désormais conserver le moindre espoir en ce qui concernait le Canada. Comme on en faisait de bonne foi la cession à l'Angleterre, Choiseul laissait à Pitt le choix des termes qu'il exigerait pour en assurer la possession à son pays. — Pour la Louisiane, Bussy était autorisé à transiger et même à faire des sacrifices, à la condition qu'il y aurait entre les limites, tant du Canada que des autres colonies anglaises, et celles de la Louisiane, un terrain « neutre et sacrifié » qui ne puisse être, en aucun cas, occupé par les deux nations. Cette idée d'un État tampon, qui est devenue chère à nos contemporains, ne date pas de nos jours, on le voit.

Plus importante encore était aux yeux de Choiseul la question de Terre-Neuve, qui lui semblait, en cas de désaccord persistant, pouvoir devenir un motif de rupture. Le roi ne voulait absolument pas se départir du droit de pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et dans le golfe de Saint-Laurent, non plus que la possession d'un abri quelconque appartenant à la France pour les bâtiments pêcheurs français. On offrait d'ailleurs à l'Angleterre, afin de la rassurer sur les intentions pacifiques de notre pays, de n'élever aucune fortification sur le terrain cédé. Bussy pouvait même, après avoir résisté quelque temps, faire une autre concession qui devait coûter plus encore à l'amour-propre de la France. Je veux dire la résidence d'un commissaire anglais dans le port français pour veiller à l'exécution de notre promesse. C'était l'île Royale (ou île du Cap-Breton) que Choiseul demandait en première ligne. « Après avoir soutenu la possession de l'île Royale pour la France comme aussi nécessaire qu'agréable, disait-il à Bussy, vous vous relâcherez en proposant aux mêmes conditions celle de Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Édouard) et enfin l'île et le cap Canso, mais vous vous bornerez à ces trois alternatives. »

En Asie, le gouvernement français consentait à

des sacrifices qu'il ne précisait pas, il est vrai, si les cessions que l'on y faisait devaient procurer des compensations dans les autres parties du monde. Il en était de même pour Cayenne et pour la Guyane, que l'on pensait pouvoir céder si l'on obtenait satisfaction sur les autres articles.

Nous ne parlons pasde Dunkerque dans notre mémoire, terminait Choiseul; cet article n'y est pas nécessaire. Je crois que, la cession du Canada faite, les compensations de l'Angleterre ne sont pas trop fortes vis-à-vis la restitution de Minorque et les évacuations des conquêtes des armées du roi en Allemagne. Je suis cependant persuadé que si tout était arrangé comme je viens de vous l'expliquer, la démolition de Dunkerque, ou, du moins, la stipulation qu'il restera dans l'état où il se trouve pourrait être accordée par S. M. Mais *c'est un moyen dernier et qu'il faut réserver pour la fin de la négociation soit en bien soit en mal.*

Choiseul, en faisant ces diverses propositions, savait déjà par Bussy et Stanley combien les dispositions de Pitt étaient peu favorables à nos demandes, mais il n'en croyait pas moins devoir les transmettre au cabinet de Londres pour mener jusqu'au bout la tâche de conciliation qu'il avait entreprise. Il ordonnait d'ailleurs à son agent de se borner à écouter ce que disait Pitt, sans discuter ses allégations, et de lui demander de vouloir bien répondre par écrit, afin que, sur sa réponse, la cour de France pût juger « du degré d'acquies-

cement qu'elle pouvait donner aux prétentions de l'Angleterre ».

Le ministre français se berçait de l'espoir, alors prématuré, qne l'on pourrait déchaîner contre Pitt, s'il persistait dans ses sentiments intraitables, les dispositions populaires, et il pensait que lord Bute et le duc de Newcastle, malgré l'apparence de leur union avec Pitt, ne seraient peut-être pas fâchés de le perdre dans l'esprit du roi. Aussi donnait-il à Bussy l'ordre d'agir tout particulièrement auprès de ces deux ministres en leur faisant sentir combien nos propositions étaient avantageuses à l'Angleterre et en leur montrant tout le danger qu'il y aurait pour les deux nations à se trouver engagées de nouveau dans une guerre aux conséquences irréparables.

Ce qui faisait désirer par Choiseul une réponse écrite à ses propositions, c'était l'idée qu'il avait, en cas de rupture, de publier, au moment qui lui conviendrait, les pièces diplomatiques de ce débat. Il sentait l'importance prise, dès cette époque, dans les relations internationales, par l'opinion publique. Aussi avait-il formé le projet de la rendre favorable à la France en faisant connaître les intentions conciliantes de Louis XV à l'Europe tout entière. Il comptait, du même coup, l'intéresser à notre cause et l'éclairer sur les dangers que créait

pour tous les peuples l'ambition démesurée de la cour de Londres.

Cela était d'autant plus important que Choiseul, après avoir espéré la fin de la guerre pour 1761, se demandait si l'on pouvait encore y croire. Il confiait à Bussy, *pour sa seule instruction*, que Louis XV était décidé à le rappeler dès qu'on aurait la conviction que Pitt ne changerait pas sa manière de voir, mais il l'engageait toutefois à ne pas hâter son retour. Il était nécessaire à ses yeux de gagner, en tous les cas, du temps pour suspendre les armements que l'Angleterre songeait à diriger contre le littoral français et pour approcher de la saison où ils ne seraient plus à craindre.

Voilà, disait le ministre, le motif qui m'a fait différer de quinze jours le mémoire que je vous adresse. Avant qu'il me revienne, nous serons au mois d'août, il faudra que j'y réponde, et je le ferai de façon à m'attirer une réplique qui nous conduira au mois de septembre, temps où les entreprises de siège sur nos côtes ne peuvent pas se tenter. C'est alors et vers l'ouverture du parlement que, si nous ne pouvons pas nous accommoder avec la cour de Londres, nous romprons avec éclat la négociation.

VI

Les pourparlers avec l'Espagne, au sujet du pacte de famille, se poursuivaient alors activement, et Choiseul prévoyait le moment où les deux pays feraient cause commune. Il avait même été déjà convenu qu'en réciprocité de l'alliance espagnole, si nos propositions de paix n'étaient pas acceptées par le cabinet anglais, nous joindrions, dans les propositions nouvelles, les différends de l'Espagne avec l'Angleterre.

La cour de Madrid réclamait à celle de Londres la restitution de quelques prises faites, pendant la guerre franco-anglaise, sur le pavillon espagnol. Elle demandait aussi la destruction des établissements anglais formés, dans la baie de Honduras, sur un territoire qui appartenait à l'Espagne. Enfin elle aurait désiré obtenir la liberté de la pêche sur le banc de Terre-Neuve. Ces prétentions, légitimes ou non, risquaient d'amener un nouvel embrasement en Europe et en Amérique, et la France aurait eu bien de la peine à rester neutre dans une telle guerre. Aussi Choiseul pensait-il que, si l'Angleterre désirait, autant qu'elle l'annonçait, la con-

clusion d'une paix durable, elle devait entrer dans nos vues pour écarter tout ce qui pouvait risquer de la troubler. Dans le cas, au contraire, où les idées belliqueuses de Pitt prendraient décidément le dessus et où il faudrait renoncer à l'espoir de terminer dès lors les hostilités, Choiseul était d'avis qu'il ne fallait pas se priver du secours d'un allié tel que l'Espagne.

Mais il voulait, dans toute cette affaire, agir avec une grande prudence. Son opinion personnelle (1) était qu'il vaudrait mieux ne faire usage du mémoire particulier relatif aux prétentions espagnoles que lorsqu'on aurait la réponse de l'Angleterre aux propositions françaises pour la paix. Si le cabinet anglais acceptait nos offres, on serait toujours à temps pour songer aux intérêts espagnols et à même pour les servir. Si Pitt ne voulait faire aucune concession et si son attitude obligeait à une rupture des négociations, Choiseul jugeait inutile que le mémoire particulier fût remis trop tôt. Avec une clairvoyance très réelle de ce qui allait se passer, il craignait que cette démarche ne servît « de défaite à l'Angleterre et d'excuse à des refus insultants ». Il redoutait aussi de faire connaître trop vite au gouvernement de Georges III la

(1) Choiseul à Bussy, 15 juillet 1761. *Angleterre*, t. 443, f° 101.

possibilité d'une déclaration de guerre par l'Espagne.

Malheureusement il dut s'incliner devant la volonté royale, et son sentiment particulier céda au désir exprimé par Louis XV de communiquer le mémoire à Fuentès et de lui demander s'il préférait la jonction immédiate des réclamations ou leur remise séparée. L'ambassadeur espagnol se prononça pour la première de ces mesures, et les deux mémoires furent transmis à Pitt par Bussy.

Ce que Choiseul avait prévu arriva. Pitt se cabra devant l'intervention de l'Espagne dans les pourparlers entre la France et l'Angleterre, et, le 21 juillet 1761, il écrivit à Bussy un billet d'une sécheresse de ton qu'il faut reproduire, sans en rien retrancher, pour bien montrer le peu de liant que le ministre anglais mettait dans ses relations :

Je dois vous déclarer très nettement (1), au nom de S. M., qu'elle ne souffrira point que les disputes de l'Espagne soient mêlées en façon quelconque dans la négociation de la paix des deux couronnes. A quoi j'ai à ajouter qu'il sera regardé comme offensant pour la dignité du roi et non compatible avec la bonne foi de la négociation qu'on fasse mention de pareille idée. *En outre, on n'entend pas que la France ait, en aucun temps, droit de se mêler de pareilles discussions entre la Grande-Bretagne et l'Espagne.* Des considérations si légitimes et si indispensables ont déterminé le roi à m'ordonner de vous renvoyer le mé-

(1) Pitt à Bussy, 24 juillet 1761. *Angleterre*, t. 444, f° 54.



moire ci-joint touchant l'Espagne comme totalement inadmissible.

On comprend l'indignation de Bussy en recevant une communication aussi peu convenable de forme. Pitt avait incontestablement le droit de conserver la ligne de conduite qu'il s'était tracée en cette affaire et de ne pas admettre l'Espagne en tiers dans la conversation qu'il poursuivait avec nous. Mais exprimer son opinion en des termes pareils, c'était trop clairement laisser paraître combien peu il tenait à la paix.

En faisant connaitre à Choiseul la note anglaise, Bussy lui disait que, s'il avait consulté seulement son zèle pour la dignité du roi, il aurait renvoyé sur-le-champ sa lettre à Pitt. C'eût été peut-être la rupture immédiate des pourparlers ; aussi s'était-il borné à ne pas accuser réception de cet écrit, et il demandait à son chef la conduite à tenir dans cette circonstance.

Choiseul riposta par une lettre à la fois spirituelle et digne qu'il fit signer par Bussy et remettre à Pitt comme si elle était de lui (1). « S. M., disait-il en commençant, ne peut pas répondre des manques de forme et d'égards les plus communs dans lesquels tombent ses ennemis, mais elle m'a chargé de déclarer à V. E. que, *tant que l'Espagne l'ap-*

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 106.

prouvera, le roi se mêlera des intérêts de cette couronne, sans s'arrêter au refus impérieux de la puissance qui s'y opposerait. » Cette question de principe une fois posée, Choiseul déclarait que, sans trop s'arrêter aux formes, quand il était question du bonheur de l'Europe, le roi de France oublierait « le ton impératif et peu fait pour les négociations dont se servait l'Angleterre, et chercherait les moyens, tout en sauvegardant l'honneur de sa couronne, de ramener la cour de Londres à des sentiments pacifiques ».

C'était œuvre difficile, à coup sûr, en présence de la réponse faite par le cabinet anglais aux propositions du 15 juillet. L'Angleterre était satisfaite des termes employés par la France pour sa renonciation au Canada et de la garantie personnelle donnée par Louis XV. Donc, ce point se trouvait réglé sans conteste. Il n'en était pas de même pour les autres et notamment pour Terre-Neuve. Au lieu de consentir à la demande française, Pitt déclarait dans l'ultimatum remis par Stanley à Choiseul, le 29 juillet 1761, que « le roi Georges III ne se relâcherait pas de la cession de l'île du Cap-Breton et du droit de pêche ». L'Angleterre demandait le Sénégal et la Gorée. Elle réclamait aussi Minorque « dans l'état où elle était quand les Français s'en sont emparés », la restitution et l'évacuation des conquêtes

faites en Allemagne sur les alliés de l'Angleterre.

Non content de ces prétentions, Stanley refusait, au nom de son ministre, de restituer les prises faites sur mer avant la déclaration de guerre. Il voulait que la France évacuât, sans aucun délai, les places d'Ostende et de Nieuport où l'Autriche nous avait concédé le droit de tenir garnison pendant la guerre. Enfin (et cette clause seule avait quelque chose d'assez bizarre pour que l'on pût se demander si Pitt ne voulait pas se procurer une occasion de rompre), la Grande-Bretagne et la France, après leur paix particulière, conservaient leur droit de soutenir en qualité d'auxiliaires leurs alliés respectifs « dans la querelle particulière pour le recouvrement de la Silésie ».

En face de toutes ces exigences et comme seule compensation de tels sacrifices, l'Angleterre *consentait* à rendre ce que Pitt appelait avec une ironique emphase « l'importante conquête de Belle-Isle », « l'ile opulente » de la Guadeloupe et Marie-Galande. Faible dédommagement, on le voit, pour tout ce qu'il nous prenait en échange, surtout si l'on n'oublie pas qu'il déclarait ne pas pouvoir accepter la paix à moins que Dunkerque ne fût réduit aux termes du traité d'Utrecht (1).

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 89 et suiv.



En même temps qu'il faisait transmettre ces propositions à Choiseul, le ministre anglais répondait à l'ambassadeur espagnol ce qu'il avait dit à Bussy et lui assurait que l'Angleterre ne céderait jamais en ce qui concernait le droit de pêche pour l'Espagne sur le banc de Terre-Neuve. « On lui donnerait plutôt la tour de Londres (1). »

VII

Pitt se rendait assez clairement compte de la situation pour ne pas se bercer de l'espoir que Choiseul consentirait à capituler sur tant de points. Aussi commençait-il à ne plus compter sur les négociations et semblait-il se disposer à continuer la guerre. Il prenait, en tout cas, ses précautions pour ne pas être prévenu par les événements.

L'Angleterre était dans une situation très grave, et ses embarras se multipliaient chaque jour. L'intervention possible de l'Espagne, qui stimulait encore l'ardeur de Pitt, effrayait au contraire une grande partie de la nation, que l'idée de voir prolonger les hostilités ne séduisait nullement. Plu-

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 99.

sieurs ministres se demandaient avec effroi si leur pays pourrait résister aux coups d'un nouvel adversaire maritime alors qu'il avait déjà fallu de tels sacrifices pour lutter contre la France. La dette se montait à 125,000,000 de livres sterling et devait augmenter encore si l'on recommençait la campagne. La prise de Pondichéry, que l'on apprenait au mois de juillet, faisait une médiocre sensation, tandis que le bruit d'une déclaration de guerre possible par l'Espagne faisait baisser les fonds publics de 2 pour 100 et que les difficultés relatives aux négociations avec la France amenaient une nouvelle baisse et laissaient la rente à 80 francs (1).

Pitt n'en songeait pas moins à la lutte et demeurait inaccessible à toute crainte comme à tout sentiment de faiblesse. Il envoyait de nouveaux vaisseaux en Amérique et, par une habileté des plus heureuses, il mettait quelques ministres étrangers au courant de ses affaires, avec l'idée que le bruit en reviendrait aux oreilles françaises et pourrait peut-être influer sur nos déterminations. Ces navires constitueraient une « escadre d'observation » sans objet fixe, mais qui attaquerait les Français ou les Espagnols suivant les circonstances. Pitt

(1) Bussy à Choiseul, 17 juillet 1761.

informait encore ces mêmes agents de l'envoi à la France d'un ultimatum et du retour probable de Stanley si la réponse n'était pas favorable.

La tactique de Pitt devenait surtout évidente dans ses rapports avec l'ambassadeur russe à Londres. Les ministres instruisirent le prince de Galitsin de leur décision sur le mémoire des propositions françaises et même sur celui des réclamations espagnoles. L'extrême confiance que le cabinet anglais témoignait au représentant de la Russie avait pour objet de le détourner de ses sympathies françaises bien souvent manifestées, notamment par la peine qu'il s'était donnée pour préparer l'installation de Bussy en Angleterre. Elle risquait d'autant plus de produire ses effets que Choiseul, ne sachant pas le parti auquel s'arrêterait Fuentès pour la remise du mémoire particulier relatif à l'Espagne, avait engagé Bussy à ne pas en parler au prince de Galitsin. Celui-ci, en apprenant la chose par une voie autre que celle de la France, éprouva un moment de pénible surprise qu'il ne put s'empêcher d'exprimer à l'envoyé français. Notre agent en avertit son chef (1), mais par une coïncidence qui prouve combien Choiseul, dans toutes ces négociations, avait l'esprit en éveil,

(1) Bussy à Choiseul, 7 août 1761.

la lettre de Bussy se croisa avec l'ordre venu de Choisy (1) de communiquer « confidemment » le mémoire à l'ambassadeur de Russie après en avoir prévenu Fuentès.

Cette intimité se retrouvait plus grande encore dans nos rapports avec l'Autriche. Choiseul, en effet, n'hésitait pas à livrer au comte de Stahremberg la réponse de l'Angleterre à nos propositions, une copie de la lettre que Bussy devait remettre à Pitt et le mémoire transmis par ordre de Louis XV à M. de Grimaldi pour savoir ce que ferait l'Espagne en présence de l'attitude anglaise. Il était difficile de se montrer moins réservé et le ministre avait raison de faire remarquer au représentant de Marie-Thérèse que « le roi ne pouvait pas pousser plus loin la confiance avec laquelle il faisait part à l'impératrice-reine de toutes les circonstances des négociations poursuivies avec l'Angleterre ».

La situation nécessitait, il est vrai, l'entente la plus complète avec nos alliés. La France ne pouvait pas, sans résister encore, se soumettre aux prétentions anglaises.

Dans l'ultimatum que Choiseul adressait, le 5 août 1761, en réponse à celui de Pitt, il maintenait pour notre pays le droit de pêche dans le

(1) Choiseul à Bussy, 5 août 1761.



golfe de Saint-Laurent, celui de sécherie sur les côtes de Terre-Neuve et la souveraineté d'un port dans ces parages. Il déclarait même à Bussy que c'étaient là des conditions *sine qua non*.

Belle-Isle semblait lui tenir moins à cœur. On ne voit pas trop bien pourquoi, car cette possession entre les mains de l'Angleterre, à qui elle eût servi de point d'appui, aurait singulièrement gêné la liberté de nos marins. Minorque, beaucoup plus éloignée de notre littoral, et qui serait restée entre nos mains si Belle-Isle était demeurée anglaise, ne nous aurait peut-être pas suffisamment dédommagés de cet incommode voisinage.

En échange de la Guadeloupe et de Marie-Galande, qu'on lui restituait, la France consentait à évacuer les pays appartenant au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et à l'électeur de Hanovre. Pour témoigner ses dispositions conciliantes, Louis XV voulait, en outre, bien déclarer que son intention n'était pas de garder Ostende et Nieuport après la paix. Il prenait la peine de faire constater, comme preuve de sa bonne foi, que l'impératrice-reine jouissait toujours de la souveraineté sur ces villes et que le roi avait simplement prêté des troupes à son alliée pour la garde de ces deux places.

En ce qui concernait « le recouvrement de la



Silésie », tout ce que l'on pourrait négocier, affirmait notre ministre, serait la liberté pour les gouvernements français et anglais de fournir des subsides à leurs alliés, mais quand on aurait constaté qu'il ne serait permis à aucune puissance de leur donner des secours en troupes ou en munitions de guerre. C'est que Choiseul trouvait inutile et dangereuse pour la France la latitude qu'on lui laissait d'envoyer des armées en Silésie.

Restait enfin la question de Dunkerque. « On conviendra sans doute, et *bien malgré moi*, disait-il à Bussy, de l'état de la ville de Dunkerque selon le traité d'Utrecht, mais ce ne sera qu'autant que le premier article relatif au golfe Saint-Laurent sera arrêté selon les intentions du roi (1). »

Les négociations paraissaient, dès ce moment, ne pas devoir donner de résultat. On se trouvait, en effet, en présence d'une opposition absolue et qui semblait irréductible sur la question de Terre-Neuve. Choiseul se croyait donc obligé de prévoir le cas où son agent quitterait Londres.

Je dois vous prévenir, lui confiait-il dans cette même lettre du 5 août, que nous sommes déterminés à continuer la guerre longtemps et avec la plus grande vivacité, si l'Angleterre n'accepte pas en entier notre ultimatum dans lequel nous avons poussé le désir de la paix aussi loin que

(1) Choiseul à Bussy. Lettre particulière, 5 août 1761.



possible. La matière est actuellement si fort entendue qu'elle ne demande plus qu'un oui ou qu'un non, et je vous avoue que je serais fort embarrassé de décider lequel des deux est le plus désirable pour la France.

En présence des obstacles suscités par le cabinet anglais, Choiseul pouvait se poser la question, et l'espoir qu'il mettait alors dans l'union avec l'Espagne l'autorisait plus encore à hésiter sur la réponse.

En tous cas, il importait de connaître (et Louis XV en était impatient) les intentions de Charles III. Aussi Choiseul reçut-il du roi l'ordre de remettre au marquis de Grimaldi un mémoire qu'il ferait parvenir à la cour d'Espagne. L'insulte éprouvée à Londres réclamait un acte de ressentiment de la part de Sa Majesté Catholique. La cour de France, en joignant aux siennes les prétentions espagnoles, avait proclamé l'intimité qui existait entre les deux pays; l'Europe aurait pu, si Charles III ne l'avait pas affirmée à son tour, taxer la démarche du ministre français de légèreté et même de duplicité. C'eût été un triomphe pour l'Angleterre et un camouflet pour la France de nature à laisser planer le doute sur l'union des deux cours.

La façon d'agir de Pitt à Madrid rendait plus nécessaire encore une réponse de l'Espagne.

L'ambassadeur d'Angleterre avait en effet reçu l'ordre de faire des remontrances à la cour espagnole sur la remise du « mémoire particulier ». Charles III ne voulut pas supporter de tels procédés et déclara que la démarche de Bussy à Londres avait été faite « de son entier assentiment, avec son approbation et à sa satisfaction (1) ». L'objet qu'il se proposait, en agissant ainsi, n'était pas d'offenser la dignité anglaise ni d'éloigner les chances de la paix, mais de la rendre plus solide. S'il en résultait un effet contraire, c'est, disait-il, « parce que la plupart des actions sont regardées sous des points de vue différents. »

A part cette concession aux tendances pacifiques, la note espagnole était rédigée (il faut en convenir) tout à fait dans le ton des communications anglaises, puisqu'elle se terminait ainsi : « *Les deux monarques* (français et espagnol), qui n'ont que de bonnes intentions, *ne passeront pas à l'Angleterre le droit sans exemple qu'elle veut s'arroger d'empêcher l'un de se mêler des affaires de l'autre*, parce qu'ils sont voisins ou parce que leur union, leur amitié et leur parenté l'exigent. »

Le caractère énergique et fier du roi Charles III se trouvait, en effet, blessé de la conduite de Pitt

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 312.



dans toute cette affaire et n'en cédait que plus volontiers aux inspirations belliqueuses qu'il recevait de son ambassadeur à Londres, le comte de Fuentès. On est même autorisé à penser que cet incident du « mémoire particulier relatif aux affaires espagnoles » remis au ministre anglais par Bussy a dû hâter la conclusion du pacte de famille signé le 15 août 1761.

VIII

Ce même jour où la France et l'Espagne unissaient leurs forces militaires contre la puissance anglaise, Pitt annonçait à Bussy qu'après avoir pris connaissance des dernières offres de Choiseul, Georges III craignait que « l'heureux moment de mettre fin à tant de maux » ne fût pas encore venu. Il comprenait cependant le danger de paraître l'auteur d'une rupture et s'efforçait, si elle devait avoir lieu, d'en rejeter la responsabilité sur la France. D'après le ministre, ce n'était pas pour prendre un ton impératif que le cabinet de Londres avait toujours cherché à parler clair, mais pour abréger les longueurs et éviter les malentendus. D'ailleurs, bien loin d'abuser de ses « pros-

pérités », il n'avait même pas, s'il fallait en croire Pitt, usé de tous ses droits. Étrange affirmation dans la bouche d'un partenaire aussi exigeant et qui n'était pas fait pour rassurer l'envoyé de la France.

Le 17 août 1761, Bussy eut un autre entretien avec le ministre anglais. Les mêmes allégations qu'auparavant furent avancées par les deux négociateurs, mais sans aucun résultat pratique. On sentait toutefois qu'il fallait en finir d'une manière ou d'une autre. Le nouveau parlement devait se réunir en Angleterre deux mois plus tard, et Pitt désirait savoir si le cabinet lui présenterait une décision sur la paix ou sur la continuation de la guerre. Aussi les événements allaient-ils se hâter désormais. Cinq conseils des ministres se tinrent à Londres du 19 au 26 août 1761. On a prétendu que la rigueur de Pitt y fut fortement attaquée et qu'il y eut dans des délibérations un parti considérable pour la paix. La chose est assurément possible, car le secrétaire d'État avait peu d'amis, mais il ne se trouvait encore, à cette date, personne d'assez fort ou d'assez hardi pour entreprendre de le renverser.

Avant la dernière de ces séances, d'où devait sortir la continuation des hostilités, Pitt fit prier Bussy de venir le voir pour lui parler en toute fran-

chise. « Nous sommes tellement éloignés les uns des autres sur les points principaux de la négociation, lui déclara-t-il (1), que nous ne croyons pas l'heureux moment de la paix arrivé. La propriété de la rivière Ohio a fait le sujet de la guerre, et, si le ministre anglais abandonnait cet objet, il s'exposerait aux plus grands dangers de la part de la nation. » Comme Bussy allait répliquer, Pitt ne lui en donna pas le temps, et il lui laissa comprendre que la cour britannique voulait se rendre maîtresse de toutes les terres et rivières jusqu'au Mississipi, et que ce fleuve devait être notre barrière pour le continent de l'Amérique septentrionale comme le Rhin l'était pour l'Allemagne.

Il existait aux yeux de Pitt une autre difficulté qui ferait un « empêchement dirimant » si nous persévérions à la soutenir. C'était la part que nous voulions prendre aux différends de l'Angleterre avec l'Espagne. « A ce propos, dit-il à Bussy, on s'était écrit des choses qui n'étaient pas fort douces. Le duc de Choiseul avait menacé l'Angleterre très habilement et très honnêtement de continuer la guerre si la cour britannique ne satisfaisait pas celle de Madrid sur ses demandes. Il n'y avait que MM. les Français capables de blesser poli-

(1) Bussy à Choiseul, *Angleterre*, t. 444, f[os] 248 et suiv.

ment, et s'il lui avait été permis de s'expliquer en anglais, il aurait tâché d'imiter un pareil style, mais il ne savait pas assez bien le français pour y mettre des tours élégants. »

On eût dit que, comptant maintenant sur la rupture, le ministre anglais voulait racheter par la politesse de forme toute la raideur qu'il avait mise dans ses conversations et ses démarches antérieures. Quel que fût d'ailleurs le « tour élégant » et surtout nouveau du négociateur, malgré certaines concessions jusque-là refusées, l'accord était loin d'être parfait entre les deux pays, si l'on en juge par le mémoire que Pitt chargea Stanley de remettre à Choiseul le 1er septembre 1761 et par la réponse de Choiseul le 9 du même mois.

Les pourparlers avaient fait un grand pas en ce qui concernait Terre-Neuve. Le droit de pêche était accordé par le cabinet anglais en échange des fortifications de Dunkerque. Dans le golfe Saint-Laurent, nos marins auraient aussi la liberté de pêcher, sauf sur les côtes appartenant à l'Angleterre. De plus, Georges III cédait à Louis XV l'île de Saint-Pierre avec son port. Il restait toutefois entendu que la France n'y élèverait pas de fortifications et qu'elle n'y aurait pas de troupes ou d'établissements militaires. Un commissaire anglais devait y résider et le commandant de

l'escadre britannique aurait le droit de visiter de temps en temps l'île et le port pour veiller à l'observation des promesses faites. Il était en outre bien spécifié que l'île de Saint-Pierre servirait aux seuls bâtiments pêcheurs de la France, à l'exclusion de ceux des autres nations.

Si ce n'était encore tout ce que nous pouvions souhaiter, il y avait cependant un progrès dans la voie de la conciliation et de l'espérance. Choiseul, dans le mémoire qu'il fit remettre par Bussy, prenait acte des concessions anglaises. Il demandait à Pitt de donner à la France, plutôt que l'île Saint-Pierre, l'île de Canso qui, par sa situation entre l'Acadie et l'île Royale, lui paraissait mieux servir les intérêts de notre pays. Bussy devait ne pas insister sur ce point et accepter Saint-Pierre avec les conditions posées par l'Angleterre, mais il devait, en outre, réclamer Miquelon.

Deux points importants restaient encore comme sujet d'inquiétude. C'était la neutralité des peuplades entre les lacs et le Mississipi d'une part et la discussion relative aux prises antérieures à la guerre. La restitution de ces dernières semblait à Choiseul une question de moralité sur laquelle on ne pouvait céder. Il est incontestable que le procédé anglais de s'emparer, avant toute déclaration de guerre, de bâtiments qui naviguaient sur la foi

des traités, était digne plutôt d'une nation de pirates que d'un peuple civilisé. Quant à « l'État tampon » en Amérique, il constituait, aux yeux du ministre français, une sécurité pour l'avenir et une garantie efficace pour le retablissement définitif des bons rapports entre la France et l'Angleterre.

Malheureusement, cette idée de paix durable n'avait pas pris naissance dans le cerveau de Pitt. En dépit de ses protestations de « candeur », de « bonne foi », de « désir de repos pour l'humanité », le maitre tout-puissant de la politique anglaise n'avait toujours vu dans ces pourparlers qu'une trêve possible à des hostilités qui lui semblaient toutes naturelles entre nos deux pays.

IX

Choiseul, au moment où il en était arrivé, ne se berçait plus de l'espoir de désarmer son adversaire et confiait ses sentiments à Bussy. Toutes les concessions qui lui coûtaient si fort, celle de Dunkerque surtout, il les avait faites parce qu'il avait vu dans la totalité de la réponse anglaise qu'il était impossible de négocier la paix après de pareilles propositions. « Le roi, disait-il, a voulu abonder

en complaisance pour l'Angleterre afin de faire connaître à l'Europe et au peuple anglais même la disposition de la France et l'éloignement de l'Angleterre par rapport à la paix (1). »

Il trouvait donc qu'il n'était plus digne de notre pays de continuer indéfiniment des pourparlers qui, de la part d'un des interlocuteurs en présence, étaient menés sans désir réel de les voir aboutir. Aussi recommandait-il à son agent, le 9 septembre 1761, au cas où le mémoire français ne serait pas agréé par Georges III, de déclarer à Pitt que « le roi verrait avec un sensible déplaisir que le moment heureux de rétablir la paix et l'union entre les deux nations n'était pas arrivé. Il se consolerait du retardement de ce bonheur à la pensée de tous les sacrifices qu'il était déterminé à faire pour y parvenir. Il espérait d'ailleurs que de nouvelles circonstances rapprocheraient les esprits et faciliteraient un ouvrage pour lequel il montrerait toujours le même désir avec la vérité et la bonne foi la plus exacte. » Choiseul conseillait enfin à Bussy, après avoir demandé un passeport pour revenir en France jusqu'au jour où sa présence en Angleterre serait de nouveau utile, de ne fixer son départ qu'au moment où il penserait la

(1) Choiseul à Bussy, 9 septembre 1761.

chose la plus désavantageuse au crédit anglais.

L'envoyé français profita si bien de cette latitude à lui laissée par les instructions de son ministre que, le 15 septembre 1761, en remettant le mémoire de Choiseul à Pitt, il ne lui annonça même pas son départ au cas où le désaccord entre les deux pays persisterait. Il n'eut pas longtemps à prolonger cette situation délicate. Dès le lendemain, le bruit du rappel de Stanley se répandait, et Bussy en parla à Pitt, qui n'en disconvint pas. Le conseil des ministres anglais, voyant que la réplique de la France à ses propositions ne répondait pas aux vues de l'Angleterre, avait ordonné à son agent de revenir de Paris.

Il existait entre cette mesure et les concessions tardives du secrétaire d'État une trop grande contradiction pour les croire sincères. Elles n'avaient d'autre objet que de mettre les apparences de son côté et de pouvoir rompre sur la question de l'alliance espagnole des pourparlers entamés sous les auspices plus qu'équivoques de l'expédition anglaise contre Belle-Isle.

Bussy, en présence de cette déclaration nouvelle, ne put que communiquer à Pitt les ordres complets de Choiseul. Le ministre anglais, sûr désormais de la rupture, se déclara très mortifié de voir les espérances de paix évanouies. Il ne

voulut cependant pas cacher à son interlocuteur que, *s'il eût été le maître, il n'aurait jamais été aussi loin dans la voie des concessions* (1), et il l'assura que, pour une grande partie de la nation, les propositions que nous trouvions trop dures eussent paru trop favorables. L'aveu et la confidence de Pitt sur sa manière de penser se conciliaient mal avec un article paru dans le *London Chronicle* du 17 septembre. Ce journal avait en effet éprouvé le besoin de prétendre que « nonobstant les bruits qui pouvaient se répandre, il assurait le public que S. M. et le conseil avaient été constamment d'un sentiment unanime sur les conditions auxquelles la paix devait être faite avec la France ». Entre la confession du principal intéressé et les affirmations tendancieuses d'une feuille publique, l'embarras du choix n'est pas permis.

X

Il ne restait plus à Bussy qu'à prendre congé en Angleterre. On voulut du moins le laisser sur une impression favorable, et la courtoisie reprit ses

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 345.



droits, du moment où la politique n'était plus en jeu. Le secrétaire de Pitt, en lui apportant ses passeports, lui déclara, de la part du ministre, qu'il était très fâché de le voir partir. De vive voix déjà, le secrétaire d'État lui avait dit « mille choses obligeantes ». Le duc de Newcastle chargea Bussy de « mille compliments » pour Choiseul et « d'assurer Mme la marquise de Pompadour de son respectueux attachement, qui serait toujours le même, quelque événement qu'il arrivât[1] ». Plus que personne, à l'en croire, il regrettait la rupture de la négociation et il espérait que les circonstances la renoueraient bientôt de façon ou d'autre. Le roi Georges III, à son tour, reçut l'envoyé français et lui parla « avec la même bonté qu'il a toujours fait ».

Les adieux de Stanley à la France ne furent pas moins touchants. Il est vrai que sa tâche n'avait pas été aussi ingrate que celle de Bussy, et ce dernier aurait eu de la peine à écrire à Pitt, en toute sincérité, un bulletin du genre que voici :

Je suis extrêmement fâché, disait l'agent anglais à Choiseul, d'avoir à vous communiquer la fin malheureuse de la négociation dont j'ai été chargé. *Ma commission m'a été rendue aussi agréable*, pendant qu'elle a duré, *par vos bontés personnelles qu'elle m'était flatteuse par l'espérance de contribuer à la paix.* C'est à présent que l'ombre errante de feu le négociateur va passer le Styx. Je vous prierai, Mon-

sieur, d'ajouter au passeport de mes mânes deux autres pour des courriers avec des ordres pour mes bagages.

Comme je n'ai point encore signé la réponse de ma cour, je vous supplie de l'apporter à Paris avec vous afin que je satisfasse à cette forme mardi prochain, car je serais fâché que la situation de l'Europe, quoiqu'elle puisse me rendre mauvais convive, m'empêchât d'avoir l'honneur de dîner chez vous.

Je serais très charmé, Monsieur le duc, de prouver dans toutes les occasions futures, à tous ceux pour lesquels vous pourriez prendre le moindre intérêt, la parfaite reconnaissance et le respectueux attachement que je vous conserverai toujours.

Il y avait moins d'effusion dans la lettre officielle qu'il adressait au ministre français pour lui annoncer son rappel, mais là encore on trouvait une extrême prévenance. « L'état de guerre ne portant aucune atteinte aux sentiments personnels de leurs majestés très chrétiennes, déclarait Stanley, le roi Georges III était persuadé de la part qu'elles voudraient prendre à son mariage. » A quoi Choiseul répondait que le roi de France avait, en effet, pris « la part la plus sensible » à cet événement.

Quelles que fussent les amabilités échangées entre les deux adversaires, les négociations n'en étaient pas moins rompues et les hostilités allaient bientôt recommencer. Choiseul faisait annoncer la rupture aux cours alliées et les informait que le roi était déterminé à continuer la lutte contre ses ennemis avec la plus grande vigueur en attendant

le moment favorable de reprendre les pourparlers auxquels il se préterait toujours volontiers. Pitt, de son côté, ne redoutait pas l'éventualité de combats où il espérait trouver pour son pays une source nouvelle de gloire et de profits. L'idée d'une guerre avec l'Espagne, loin de l'effrayer, stimulait son ardeur. Il avait même déclaré à Bussy qu'il devrait plutôt l'espérer que la craindre, parce que « l'envie de ne pas blesser la cour de Madrid avait obligé les Anglais à des égards dont il serait avantageux de se trouver dispensé (1). »

Ce n'était pas, il faut en convenir, l'opinion de tous ses concitoyens, car la pensée d'en venir aux mains avec l'Espagne causait à bien des gens une impression de terreur qui se traduisait par une baisse marquée de la rente anglaise descendue jusqu'à 74 francs et par une influence déplorable sur tous les effets publics. Des lettres d'Angleterre prouvent combien la rupture des négociations fut mal accueillie par quantité de bons esprits qui « étaient étourdis des conditions auxquelles on aurait pu avoir la paix et ne faisaient pas façon de dire que l'on mériterait d'en faire une moins avantageuse pour avoir si mal répondu aux sacrifices de la France (2) ».

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 252.
(2) *Angleterre*, t. 444, f° 376.

Ces sacrifices ne devaient pourtant pas être entièrement perdus, et la mission de Bussy à Londres ne resta pas vaine pour l'avenir. Ces échanges de vues et ces pourparlers de quelques mois eurent comme résultats de poser les jalons les plus essentiels de la réconciliation entre les deux pays. L'alliance avec l'Espagne ne donnera pas les résultats espérés par Choiseul, mais, quand la France, au lieu de trouver en face d'elle un adversaire intransigeant comme Pitt, rencontrera les dispositions conciliantes de lord Bute, le bénéfice des conversations antérieures apparaîtra pleinement et les préliminaires de paix ne seront pas longs à signer. Si le ministre français de 1761 n'est plus là pour apposer son nom au bas du traité, il ne faut pourtant pas oublier la patience infatigable de ses efforts.

Dans ces négociations que le duc de Choiseul avait eu à poursuivre avec l'Angleterre, il s'était, en effet, révélé à la hauteur de la tâche qui lui incombait comme chef du gouvernement. Maître de lui dans la discussion et aussi courtois que ferme, il savait voir à la fois clair et loin. Louis XV a prétendu que Choiseul se croyait un grand ministre alors qu'il n'avait qu'un peu de phosphore dans l'esprit. Le mot, tout royal qu'il est, peut sembler joli, mais il manque de justesse. Il est

dicté par une sorte de jalousie tout à l'honneur de celui qui l'a inspirée. Entre le roi et son ministre, c'est ce dernier qui avait le mieux saisi la vraie portée des pourparlers que je viens de retracer et l'imprudence commise en remettant le mémoire relatif à l'Espagne.

Il suffit d'ailleurs d'étudier le portrait conservé au ministère de la guerre pour comprendre qu'au fond de ces yeux pétillants d'intelligence, et derrière ce front découvert sous la perruque de l'époque, existait une pensée capable de bien conduire les affaires du pays s'il en avait eu seulement les moyens. Richelieu disait du cabinet de Louis XIII que quelques pouces de terre lui donnaient plus de mal à gouverner que le reste du monde. Choiseul, à son tour, s'il n'avait pas été contrarié bien souvent par son maître et par les ambitions ou les rivalités qui s'agitaient autour de lui, aurait pu, bien qu'il ne présentât pas toute l'envergure du grand cardinal, réaliser, lui aussi, de grandes choses. Louis XIII avait eu du moins le mérite, au bout d'un certain temps, de sacrifier ses préférences aux mesures que Richelieu lui indiquait comme plus utiles au bien du pays. Louis XV était trop égoïste pour immoler ses préjugés ou ses désirs aux besoins de la France, et trop fier, d'autre part, de ses dons naturels pour ne pas prétendre à

des vues propres qu'il imposait à son ministre. Bien heureux encore lorsqu'il ne les réalisait pas à son insu et en contradiction avec les plans officiels de son cabinet. C'est une des principales raisons du peu de résultats obtenus en tout temps par la politique de Choiseul.

Les négociations de 1761 offrent un exemple frappant de ces difficultés. Cela ne diminue pas le mérite personnel du ministre qui sut toujours trouver, pour défendre l'honneur de notre pays, le ton de la dignité fière et les arguments de la raison la plus droite. Malheureusement pour nous, le duc de Choiseul se butait à une volonté implacable servie par tous les moyens qui lui faisaient défaut. Aussi ne saurait-on lui en vouloir des sacrifices qu'il consentait pour obtenir la paix, quelque grands et pénibles qu'ils fussent pour le nom français. Plus de marine, une armée en désarroi, des finances dans un état lamentable, voilà le bilan de la situation que le ministre n'avait pas créée et qu'il n'avait pas pu modifier, parce qu'il était arrivé au pouvoir en pleine guerre.

« L'Angleterre et la France étaient comme deux champions qui se battaient; tous deux étaient blessés, mais, si le premier l'était moins, il devait continuer le combat pour s'assurer de la vic-

toire (1). » Ce mot de Pitt à Bussy éclaire sa politique et la juge.

Pour l'apprécier, non pas au point de vue anglais, mais au point de vue humain, c'est à Frédéric le Grand que je m'adresserai. Dès 1760, le roi de Prusse avait cherché à conclure la paix. Il recourait à l'intermédiaire du bailli de Froulay, ambassadeur de Malte en France, et lui faisait écrire une longue lettre, à laquelle il ajoutait de sa main :

> J'espère, mon cher bailli, que cette *comition* ne vous déplaira pas. Vous en sentez l'importance foncière pour *toute* les parties *belligérante*. La paix c'est le *cris* de l'Europe, mais l'ambition *et* moins délicate. Elle ne *conte* ni le sang répandu ni les malheurs de l'humanité. Il n'y a qu'elle qui puisse *s'oposer* à nos vues salutaires. Je me *flate* que vous ne la *rencontrerai* qu'indirectement dans votre chemin et que le roi de France dont les *sentimens* sont si *conus ainspire* des sentiments *digne* des siens à ses *alliez* (2).

Si l'orthographe de ce billet laisse à désirer, la pensée qui le dictait à son auteur ne mérite au contraire que l'éloge. C'était le langage de la raison que Frédéric tenait ce jour-là. Aussi tout commentaire affaiblirait-il un jugement qu'il est permis de ratifier en entier. Je ne veux en souligner qu'un mot particulièrement juste dans sa sévérité : *La*

(1) *Angleterre*, t. 444, f° 252.
(2) *Prusse, Berlin*, t. 186, f°s 163 et 164.

paix, c'est le cri de l'Europe, mais l'ambition est moins délicate. Cette exécution de l'Angleterre par son allié le roi de Prusse est la justification la plus éloquente de Choiseul en même temps que la condamnation de Pitt.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 9053

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8







